



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
les 3 et 10 septembre 2020**

RAPPORT N° 12/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

**Commission de gestion – rapport général, vœux et
rapport des sous-commissions, exercice 2019 (partie 1)**

**Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la
gestion, exercice 2019**

Table des matières

1. Installation et organisation de la Commission de gestion	2
2. Visites et rencontres de la Commission de gestion	3
2.1 Visite de la Place du Marché et de la Grenette	4
2.2 Visite de la Casernes des pompiers.....	5
2.3 Visite de la Cave de la Ville	6
2.4 Visite du port de la Pichette ouest.....	8
2.5 Visite du camping de la Pichette.....	9
2.6 Visite de l'Avenue de Gilamont.....	11
3. Vœux de la Commission de gestion	16
4. Administration générale (AG)	18
5. Direction des systèmes d'information (DSI - SIT)	22
6. Service des affaires intercommunales (SAI).....	23
7. Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU).....	25
8. Direction des espaces publics (DEP).....	29
9. Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration (DASLIG).....	31
10.Direction de la culture, y compris la Bibliothèque municipale et les musées.....	36
11.Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie (DAIE)	39
12.Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports (DJEFS)	42
13.Direction des finances (DF)	51
14.Conclusions	52
Annexes :	
1. Complément au rapport de gestion 2018 – analyse du rapport Ressources humaines	
2. Présentation Powerpoint de la DJEFS	

1. Installation et organisation de la Commission de gestion

La Commission de gestion du Conseil communal de Vevey (Cogest) pour l'exercice 2019 a été installée le mardi 8 octobre 2019 sous l'autorité de M. Christophe Ming, Président du Conseil communal de Vevey. Après une lecture complète des droits et obligations d'une commission de surveillance (secret de fonction, accès aux documents etc.) par M. Ming, M. Martino Rizzello est élu à l'unanimité à la présidence de la Commission de gestion pour l'exercice 2019.

A cette date, la composition de la Commission de gestion compte plusieurs nouveaux membres et suppléants :

- nouveau membre : M. Martino Rizzello ;
- nouvelle suppléante : Mme Dora Rentsch (PDC).

Par la suite, sa composition a encore évolué :

- Mme Nancy Bader (VL) a démissionné du Conseil communal et est remplacée depuis le 14 mai 2020 par M. Roger Blatter.
- M. Dominique Kambale (DA) a démissionné du groupe DA et a été remplacé par M. Gilbert Dutruit depuis le 14 novembre 2019.
- Malheureusement, le 8 juillet 2020, notre très cher collègue et ami, Gilbert Dutruit nous a quitté précipitamment. Nous souhaitons réitérer nos sincères condoléances aux membres de sa famille et au groupe Décroissance Alternatives.

Dès lors la Commission s'est organisée de la façon suivante, avec une évolution des rapporteurs/trices selon les changements dans son effectif signalés ci-dessus et les présences lors des séances, en particulier durant la période de semi confinement lié à la pandémie Covid-19 de mi-mars à mi-mai 2020 :

	<u>Rapporteur(s)/Rapporteuse(s)</u>
Rapport général	Martino Rizzello
<i>Sous-commission</i>	
Administration générale (AG)	Gilles Perfetta
Ressources humaines (RH)	Gilles Perfetta
Direction des systèmes d'information (DSI & SIT)	Jennyfer Vincent Crudo & Pierre Butty
Service des affaires intercommunales (SAI)	Pierre Butty
Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable (DU)	Julien Rilliet & Pierre Butty
Direction des Espaces Publics (DEP)	Marcia Ciana & Pascal Molliat
Direction des Affaires Sociales, du Logement, de l'Intégration et des Gérances (DASLIG)	Marcia Ciana & Jennyfer Vincent Crudo
Direction de la Culture, y compris les Musées et la Bibliothèque municipale	Pascal Molliat
Direction de l'Architecture et des Infrastructures et de l'Énergie (DAIE)	Pascal Molliat & Pierre Butty
Direction de la Jeunesse, de la Famille, l'Éducation et des Sports (DJEFS)	Marcia Ciana, Isabel Jerbia & Gilles Perfetta
Direction des finances (DF)	Pascal Molliat
Rapport des comptes 2018	Gilles Perfetta
Fête des Vignerons 2019	Marcia Ciana, Roger Blatter, Pierre Butty, Pascal Molliat, Gilles Perfetta, Clément Toluoso

2. Visites et rencontres de la Commission de gestion

Lors de la séance d'installation de la Cogest, plusieurs suggestions de visites et de rencontres ont été proposées. Ci-dessous la liste des propositions :

Visites de sites

Place du Marché Caserne des pompiers Grenette Cave de la Ville
Port de la Pichette ouest Camping de la Pichette

Rencontres des services

- la DJEFS pour les questions liées à la gestion RH jeunesse et à la crèche des Petits-pois ;
- la DASLIG en lien avec la question gérance et organisation du service ;
- la DSI pour le site internet
- la DEP et la voirie pour un contrôle de la gestion, des comptes et un état post-FdV

Suite à l'avènement de la pandémie COVID-19 et après discussions internes, les rencontres avec les services ont été « intégrées » dans l'analyse des rapports de gestion propre à chaque service. De fait, les diverses questions ont pu être posées lors de ces séances (pour certains services il a même fallu organiser une ou deux séances supplémentaires).

Difficultés de travail de la Commission de gestion

Comme le veut la tradition cette législature, la Commission de gestion s'est heurtée à plusieurs difficultés pour analyser l'exercice 2019.

Tout d'abord, même constat que pour le rapport 2018, lors de l'analyse du rapport de gestion des différentes directions, la Commission s'est plusieurs fois retrouvée devant un membre de la Municipalité qui n'était pas en mesure de répondre à certaines questions puisque « absent » une partie de l'année. Par ailleurs, cette difficulté a été quelque peu accentuée par l'absence, le changement ou l'arrivée de certains chefs de service.

A noter également qu'initialement, la Commission de gestion avait du mal à obtenir les documents demandés. En effet, lorsque cela touchait certains sujets sensibles, une réticence de la Municipalité était palpable. Concrètement, il a fallu trop de temps pour obtenir des réponses quant à nos demandes, principalement parce que la Municipalité demandait l'avis au Service des communes engendrant ainsi une procédure plus longue, plus coûteuse et peu enclin à la transparence. Cette situation a toutefois évolué, grâce à la séance que nous avons eue avec l'ensemble de la Municipalité le 9 mars 2020. Depuis cette séance, la Commission de gestion a obtenu avec une certaine rapidité (surtout au vu de la période de semi-confinement) la majeure partie des documents et précisions demandées. Bien sûr, il y a quand même eu de nouvelles incompréhensions, mais cela est inévitable lorsque, dans l'impossibilité de se rencontrer, tous les échanges se font par courriels ou téléphone. A ce propos, une mention spéciale est de rigueur concernant la question de la Commission en lien avec les frais de remplacement et de défraiements versés mensuellement à toute la Municipalité. Pour rappel, nous avons demandé si les Municipaux suspendus avaient renoncé ou non à ce montant de CHF 500.-. Nous avons précisé que nous voulions une réponse par Municipal. Au lieu de nous répondre directement par les comptes ou par les RH, la Municipalité a demandé à chaque Municipal de répondre personnellement. Cela a notamment engendré de devoir passer par les avocats et donc des coûts supplémentaires pour vraiment pas grand-chose (voir pour cette question le chapitre consacré aux RH).

Pour terminer, il est impossible de ne pas parler de la COVID-19 et de la période de confinement / semi-confinement. La Commission de gestion a dû interrompre son travail durant le mois de mars jusqu'à mi-avril. En effet, aucune visite ne pouvant être faite et les rapports des directions n'étant pas terminés, nous n'avions simplement pas la possibilité de continuer. Par ailleurs, certains de nos commissaires étant considérés comme des personnes à risque, il était impensable de continuer notre travail sans prendre des précautions. Cela nous a amené à devoir siéger en vidéoconférence durant la période de semi-confinement et ensuite, grâce aux différents services et au greffe municipal, nous avons pu siéger dans des salles plus grandes (Del Castillo et salle du Conseil). Il a fallu faire preuve de patience et d'ingéniosité pour permettre à la majorité de la Commission de gestion de siéger (soit des séances mixtes présentiel-vidéoconférence). Un vif remerciement pour la patience ainsi que pour l'engagement va donc à tous les commissaires et à tous les services qui ont participé de près ou de loin à la réalisation du présent rapport.

2.1 Visite de la Place du Marché et de la Grenette

Mercredi 22 janvier 2020, en présence de Mme la Syndique E. Leimgruber, MM J. Cainne (Chef de service de la DU), C. Lehrian (Chef de service de la DAIE) et B. Abbet (urbaniste à la DU), la sous-commission de la Cogest s'est rendue aux abords de la Place du Marché.

La visite de la Place du Marché avait pour but, d'une part, de faire un état des lieux du sol suite à la Fête des Vignerons en comparant l'état actuel de la Place après son occupation par l'arène, puis de passer en revue les mesures mises en place en lien avec le marquage au sol pour le parking.

D'autre part, il est rappelé que c'est une thématique inter-service puisque l'état des lieux avant / après la Fête des Vignerons a regroupé plus de 250 fiches entre la DAIE et la DEP avec notamment des photos géo-référencées. En guise d'introduction, il est également rappelé que la Place du Marché était dans un état identique en 1999 après la précédente édition de la FdV ; il n'y a en effet eu que très peu de travaux depuis. Suite au démontage de l'arène, un deuxième état des lieux a été effectué. Il a été décidé de conserver certaines enrobées, particulièrement au Sud et à la périphérie de la Place. Dans ce même état d'esprit transitoire, il a été décidé de conserver certaines rampes sur les trottoirs afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Concernant l'aspect financier, un montant est réservé sur la garantie bancaire pour les fondations et les constructions sous la Place du Marché. Il est également noté que 8 armoires électriques ont été intégralement refaites à la charge de la FdV suite à des détériorations. Ces travaux ont été commandés et seront terminés fin mars. Un caniveau a été également sectionné au Sud de la Place, sa réparation a été prise en charge par la FdV. Idem pour les arceaux à vélos, ils seront réinstallés selon la configuration du projet lauréat d'aménagement de la Place et seront posés au mois de mars. Il y en aura à l'Ouest de la Place et 5 face au kiosque vers le Cep d'Or.

De manière globale, il est rappelé la bonne réactivité de la Confrérie pour remettre en état la Place du Marché, avec des travaux qui continueront jusqu'à fin avril. La coordination fut également excellente entre les monuments historiques, la Ville et la Confrérie. Que ce soit les bancs, l'éclairage public ou le kiosque de « Babette Sandwich », tout sera remis en état à l'identique au frais de la Confrérie.

Un commissaire pose la question sur les piliers sous la Place du Marchés qui devaient être enlevés mais qui sont encore visibles. Il est répondu que sur les 200 piliers pour les fondations, 50 éléments sont encore en place à des hauteurs de 1m / 1m50.

Un commissaire demande si la DEP a profité de l'occasion pour avoir une réflexion sur la taille des poubelles. Il lui est répondu que la taille des poubelles dépendra de la deuxième réflexion de 2020 sur le réaménagement de la Place.

Les commissaires présents posent des questions sur la mobilité et le stationnement

M. Cainne explique qu'il a été décidé d'anticiper les objectifs du projet lauréat pour mettre en place un stationnement jusqu'à la réalisation du projet et de rendre le transit Ouest-Est plus compliqué. Ce marquage transitoire a été mis en place avec notamment ASR et la DAIE.

Un commissaire demande s'il y a saturation du parking lors des marchés. Il est répondu que le nombre de place a effectivement diminué. Il est, de plus, constaté que le parking est saturé lors des marchés du mardi et du samedi. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a des places supplémentaires pendant le marché, notamment à l'Avenue Nestlé et à Manor où il y a 60 places supplémentaires avec une ouverture 24h / 24h. Il rappelle également que le parking du Panorama est généralement libre en période de marché, avec plus de 100 places.

Un commissaire se pose la question du marquage au sol, particulièrement pour indiquer les directions. En l'état, c'est compliqué de s'y retrouver lorsqu'on est en voiture et qu'on ne connaît pas la Place. Il est répondu que quelques problèmes de sens ont été effectivement constatés. Des flèches ont donc été rajoutées. Il est également rappelé que ce marquage au sol respecte toutes les normes en vigueur. De plus, un monitoring pour connaître l'évolution du transit a été effectué, notamment à l'Avenue Nestlé. Il est enfin rappelé que c'est une période transitoire et que l'atelier mobilité va reprendre ces thématiques en profondeur.

Un commissaire demande si la remise en état de la Place du Marché après la Fête des Vignerons est respectée. Il est répondu que c'est même mieux qu'avant à certains endroits, particulièrement en périphérie. La Confrérie a fait plus que prévu, à sa charge, notamment plus de 500m².

Un commissaire explique que l'aménagement actuel et le marquage au sol seraient à la limite de la légalité. Il est

répondu que les normes VSS sont appliquées et respectées.

La visite se poursuit au pied de la Grenette.

Il est rappelé qu'à chaque pilier de la Grenette présente une fissure. En regardant de plus près, les services se sont rendu compte que c'est simplement des caissons en bois, et que les fissures ne sont pas dans la structure. D'ailleurs, le comparatif avant / après FdV des photos prises par les services a permis de constater que les fissures sont identiques, il n'y a donc eu aucune évolution.

Un commissaire demande quel est l'état général de la Grenette. Il est répondu que les derniers travaux datent de la réfection de la toiture, dans les années 90, à peu près quand l'Office du tourisme est arrivé dans ces locaux. Les menus travaux de 2008 concernaient uniquement le nouvel éclairage LED dans les travées pour un montant de CHF 160'000.-. Enfin, en 2013 la peinture intérieure a été refaite, et en 2015 la cloche restaurée. Maintenant, c'est au tour du clocher d'être restauré. Les monuments historiques sont venus pour valider cette partie.

Il n'y a donc pas eu de détérioration de la Grenette due à la Fête des Vignerons.

Pour la sous-commission,
Julien Rillet

2.2 Visite de la Caserne des pompiers

Après la visite de la Place du Marché, la sous-commission, accompagnée par Mme la Syndique E. Leimgruber, MM C. Lehrian (Chef de service de la DAIE) et D Frossard (technicien en bâtiment à la DAIE), a visité la caserne des pompiers.

Il est rappelé que l'échafaudage sur le bâtiment de la caserne à la rue du Musée a été posé uniquement pour que les plaques de marbre ne tombent pas sur les passants. Dans ce bâtiment en façade, les plaques de marbre de 15mm sont tenues par des agrafes directement dans le béton. Il y a 6 ans, une plaque a été remplacée car un utilisateur avait remarqué qu'elle avait bougé. Une expertise des risques avec un tailleur de pierre a eu lieu. Il en est ressorti que les agrafes avaient rouillé et que la pierre elle-même s'effritait. Les échafaudages de protection ont donc été installés, et une grille sur les parties où il y a les drapeaux.

Un commissaire demande s'il ne serait pas utile de tout refaire. Il est répondu qu'il s'agit d'un gros travail avec un montant à plus de CHF 500'000.- par façade si on souhaite la conserver dans son état initial avec du marbre. Etant donné le sursis de la caserne des pompiers (personne ne sait si et quand ils partiront), ces travaux ne sont pour l'instant pas planifiés. Il est également rappelé qu'une rénovation complète du bâtiment avoisinerait les CHF 5,5 mios.

Un commissaire émet le vœu de prendre contact avec le Festival Images pour embellir les échafaudages posés sur le sol.

Idem pour la salle de gym, qui possède une structure très belle, mais désuète. Il en va de même des couloirs et des vestiaires. Il est rappelé que la problématique est identique. Rénover sans savoir ce qui adviendra de la caserne des pompiers est un scénario inenvisageable.

La rénovation de l'extérieur fait par contre partie du plan d'investissement et est une priorité. L'extérieur est devisé à CHF 2 mios et l'intérieur à CHF 3,5 mios. La décision d'ASR est donc attendue pour définir l'utilisation de ce bâtiment et de celui d'à côté.

Il est également rappelé que ce bâtiment a 50 ans et rien n'a été fait si ce n'est l'entretien courant. Il y a donc de gros problèmes d'eau, de chauffage, etc.

Un commissaire demande qu'elle est l'utilisation des appartements. Entre 6 et 7 sont occupés mais les locataires n'ont rien à voir avec les pompiers. Par contre, les autres locaux sont occupés par les pompiers.

Un commissaire demande ce qu'il en est des sous-sols. Il est répondu qu'il y a 3 locaux de répétition et que ceux-ci sont occupés par des artistes qui répétaient avant au RKC. Il y a également des locaux d'archivage et de stockage

qui sont utilisés.

Lors de la visite des dits sous-sols, la Commission s'est rendu compte de plusieurs problèmes. En particulier, il a été constaté qu'un extincteur n'avait pas été révisé et que certains occupants ne respectaient pas l'interdiction de fumer (cendriers pleins).

Pour la sous-commission,
Julien Rillet

2.3 Visite de la Cave de la Ville

La sous-commission s'est réunie le 20 mai 2020 pour visiter la Cave de la Ville. Les limitations COVID-19 étaient en vigueur et de fait seuls trois membres de la Cogest, le chef de service, M. G. Garanis, Mme M. Guignard, chargée de projets aux vignes et le Municipal M. J. Christen ont participé à cette visite.

CAVE

La DEP a repris la gestion des caves de la Ville depuis octobre 2018. Cette gestion était auparavant effectuée par la direction des finances/gérance et en particulier par M. Althermath. Il faut noter que lors des dernières années la qualité des vins et de la gamme ont été grandement améliorés. Les défis de la reprise de gestion sont plutôt de l'ordre commercial.

Depuis le 15 mai 2019 Mme Guignard a intégré le service. Elle a une formation de marketing de ventes pharmaceutiques et un brevet fédéral de marketing.

M. Garanis dit que le binôme avec Mme Guignard fonctionne bien et ils arrivent à bien se coordonner et à répondre aux besoins du service.

M. Christen exprime être très satisfait également du travail fourni par Mme Guignard qui a su prendre les problématiques existantes à bras-le-corps dès son arrivée.

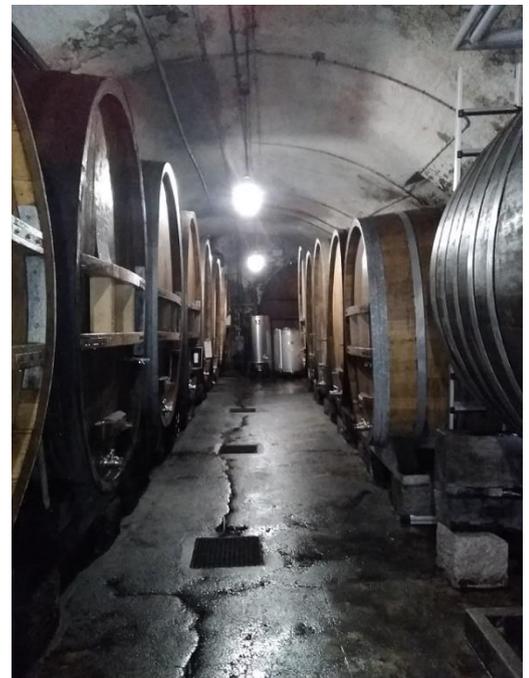
En février 2019, suite à un déficit croissant et un fort stock de produits invendus, le service a fait un état des lieux de la cave et a souligné un manque de réflexion sur la commercialisation de produits et la promotion.

Actuellement la ville de Vevey collabore avec trois tâcherons, un caviste (Cave Mayor) et la maison Obrist en fermage.

La cave Mayor collabore avec la ville depuis 1940 en tant que caviste et M. Albanesi travaille en tant que commercial depuis dix ans pour la vente des vins de la ville. Le chef de service et Mme Guignard souhaitent revoir le cahier des charges du commercial afin d'améliorer cette collaboration qui aujourd'hui n'est pas très satisfaisante. En effet, le commercial travaille pour plusieurs caves et n'a donc pas la fonction de recherche de nouveaux clients souhaitée pour améliorer les ventes.

M. Garanis explique que le service a besoin de moyens pour bien travailler, comme par exemple : du matériel informatique spécialisé en statistiques, suivi des ventes, etc. Ces outils leur permettraient d'avoir un meilleur suivi des produits.

Madame Guignard nous a fait part de réflexions avec les locaux. En effet, une piste d'amélioration commerciale serait d'amener les clients dans les caves de l'Hospital qui pourraient être rendues plus accueillantes. La location de



la salle entre le stock et les foudres est envisagée à condition d'effectuer quelques réaménagements, comme offrir un accès aux WC. Elle souhaite dans l'avenir avoir un espace avec une vitrine des vins veveysans.

Par contre le caveau de St-Martin et celui de Scanavin peuvent être actuellement loués via le service gérance.

En plus de l'aspect commercial, le stockage n'est actuellement pas optimal et l'aménagement global de la cave pourrait être repensé. Ces réflexions sont en cours.

Une étude a été faite qui a permis de montrer qu'il y a 70% des frais pour le vignolage et 30% des frais pour la cave. Le bilan est encore en cours et la finalisation des réflexions est prévue pour le mois de juin 2020. Ensuite la Municipalité aura connaissance des stratégies, pistes d'actions et possibilités et pourra faire un choix stratégique. L'accompagnement pour l'ensemble des réflexions est fait par la société ProConseil.

M. Garanis explique que la difficulté est de travailler dans un contexte déficitaire ce qui rend le processus d'amélioration plus long.

Certaines mesures sont déjà fonctionnelles : promotions spéciales, labélisation VinNatura, nouvelle gestion des stocks basée sur les statistiques de ventes, etc.

A l'occasion de la fête des Vignerons un atelier a été créé pour la dégustation des vins ainsi que des offres sur QoQa. Ces propositions ont eu du succès auprès des visiteurs et les réseaux sociaux ont très bien fonctionné.

Plusieurs pistes à moyen terme ont été ou sont étudiées afin d'équilibrer les finances de la cave :

Vente vignoble : Cette option n'est pour l'instant pas retenue

Fermage du vignoble : D'autres exploitent les vignes et paient en fournissant une partie de la production

Création d'une société (comme Morges) : Le modèle est étudié sans convaincre, à l'instar du résultat à Morges.

Statut quo : Non fonctionnel (déficitaire)

Statut quo avec modifications structurelles : Piste d'étude principale sur laquelle s'orientent les réflexions.

Modifications structurelles en réflexions :

Evolution des contrats de vignolages (représentant 70% des frais de la cave) avec l'aide d'un spécialiste du domaine
Amélioration des processus de la cave ; mandater un œnologue ou engager à l'interne ?

Implémenter des outils de gestions : informatiser les statistiques afin de gérer la production et les stocks

Optimisation de l'utilisation des locaux : repenser le stockage, louer/adapter le caveau

Amélioration commerciale : repenser la gamme (p.ex. Plan Robert et Sauvignon blanc), prospecter de nouveaux clients, s'orienter sur les spécialités

L'année 2019 a de plus été marquée par trois vins médaillés, l'élaboration d'un coffret de ces vins, la « trilogie des médaillés », disponible via la plateforme QoQa, un marketing avec les images des partenaires. Il y a eu aussi deux périodes de promotion des vins à bas prix : l'une avec l'élaboration d'un coffret de Noël et l'autre sur boutique.ch dans le but de vider les stocks.

Il y avait beaucoup de stock des vins de 2017 et 2018 qui se résorbent grâce aux différentes promotions faites.

FdV : Visite de la Cave (DEP) 20.05.2020

Madame Guignard nous explique que les vins de Vevey n'étaient pas les vins officiels de la FdV 2019 ce qu'elle a trouvé vraiment dommage pour l'image des vins veveysans. Elle explique qu'elle est arrivée après les négociations.

La couronne d'or obtenue par une des tâcheronnes travaillant pour les vignes de Vevey est exploitée via une offre « trilogie des médaillés » ainsi que par la pose d'un autocollant sur les étiquettes concernées. L'offre a obtenu un beau succès. Il est souligné que ce bonus de visibilité n'aura qu'une durée de 1-3 ans au plus.

Durant la fête des Vignerons le bar du caveau de St-Martin (géré par la Ville) a rapporté CHF 16'000 grâce aux ventes de vins. Le caveau de Scanavin, non géré par la Ville mais également vendeur de ses vins, a acheté pour 10'000 CHF de bouteilles.

Pour la sous-commission,
Marcia Ciana Pascal Molliat

2.4 Visite du port de la Pichette ouest

Le 19 mai 2020, la sous-commission, en format restreint, s'est rendue au Port de la Pichette. Nous y avons été accueillis par MM J. Christen, Municipal DEP et S. Broggi, garde-port de Vevey.

Présentation du nouveau garde-port de la ville

Engagé depuis juin 2019, M. Broggi est le nouveau garde-port de la ville de Vevey. Il est engagé à 100% dont 70% sont dévolus à la gestion des trois ports de la ville et les 30% restant à la gestion de la neige et la glace l'hiver.

Pour les ports, il remplace les deux personnes employées à temps partiel qui s'occupaient de cette tâche avant son engagement.

Le fait d'avoir un seul interlocuteur pour l'ensemble des ports simplifie grandement les interactions et les synergies.

Le port de la Pichette

De la même manière que pour le camping attendant mais d'une gestion complètement distincte, la zone du port appartient au canton. Ce dernier en a délégué la gestion à la commune de Chardonne qui l'a cédé à la commune de Vevey.

La convention y relative arrivait à échéance en 2018, mais du retard a été pris quant à son renouvellement.

C'est pourquoi maintenant encore, sur les 30 places d'amarrages que compte le port, deux sont réservées à des habitants de Chardonne. L'ensemble des ports de Vevey représente 150 places d'amarrage environ.

Le port compte trois points d'accès à l'électricité et deux à l'eau courante.



Questions

Comment cela se passe-t-il avec les bateaux visiteurs ?

- A Vevey, les places visiteurs sont gratuites. Un même bateau peut s'y amarrer au maximum deux fois une nuit par mois. Les visiteurs s'annoncent au garde-port pour vérifier qu'il y a bien de la place et effectuer le suivi des visiteurs.

Comment se fait-il que l'état des passerelles diffère autant ?

- Les passerelles ou pontons vers les bateaux sont privées et donc leur entretien aussi.



Le problème des algues qui envahissent les ports revient régulièrement dans les rapports de la DEP, est-ce dû à la pollution ? Est-ce que 2019 a vu la situation empirer ?

- Ce n'est pas dû à la pollution, c'est même plutôt l'inverse ! La qualité actuelle de l'eau du lac la rend claire. Qui dit clarté dit plus de lumière à une plus grande profondeur ce qui fait pousser les algues. Les phosphates ne sont pas en cause actuellement dans le Léman.

Le problème est effectivement en augmentation mais l'année 2019 n'a pas été pire que les autres. Des recherches de partenaires et de solutions sont en cours pour gérer ce problème sur l'ensemble des ports de Vevey.

Les infestations de moules semblent également poser problème, qu'en est-il ?

- Oui effectivement, les moules asiatiques pullulent. Elles posent plusieurs types de problèmes à ce jour sans réelles solutions. Leurs amas surchargent les chaînes ou les filets immergés les rendant inutilisables. Leur nombre pose un problème de nourriture pour les espèces indigènes.

Le problème de la liste d'attente interminable pour des places d'amarrage est lui aussi récurrent, quelles mesures sont prises pour éviter les bateaux-ventouses ?

- Il n'y a à l'heure actuelle pas de bases légales pour agir envers les propriétaires de bateaux qui ne sortent pas. En l'état c'est la piste pédagogique qui est utilisée, via un contact direct quand c'est possible avec les propriétaires de bateaux qui ne les utilisent pas. L'idée est de discuter avec eux pour leur faire prendre conscience qu'en plus de prendre la place d'une personne qui souhaite utiliser son bateau, ils perdent de l'argent.

Un autre type de problème est la sous-location des places. Ce n'est pas formellement illégal mais non souhaitable car injuste vis-à-vis de la liste d'attente. Un nouveau règlement des ports devrait voir le jour d'ici la fin de l'année et clarifier ces différents points.

Quid du projet de digue de protection ouest pour agrandir le port ?

Il n'y a rien de tel dans le tuyau actuellement.

Pour la sous-commission de gestion,
Marcia Ciana Pascal Molliat

2.5 Visite du camping de la Pichette

Le matin du 19 mai 2020, la sous-commission a visité le camping de la Pichette en compagnie de M. M. Agnant, Municipal DASLIG, de Mme C. Rizzo, responsable du secteur Gérances et de M. G. Egg, gardien du camping.

Camping de La Pichette

De la même manière que pour le port attenant mais d'une gestion complètement distincte, la zone du camping appartient au canton. Ce dernier en a délégué la gestion à la commune de Chardonne qui l'a cédé à la commune de Vevey.

M. Gérald Egg est gardien du camping depuis 1995. Il travaille durant six mois avec son épouse et les mois de juillet et août il engage deux étudiants en renfort.

La buvette est exploitée par une société pour la saison et le bail commercial est d'une année.

Le camping est un lieu ouvert au public et durant l'été il y a beaucoup de monde extérieur qui vient avec leurs paddles, etc. pour profiter notamment de l'espace solarium, laissé libre à cet effet.

Un des commissaires de la Cogest a expliqué que le but de la visite était de faire un état des lieux des locaux, connaître les difficultés existantes, son règlement et les nouvelles installations faites durant l'année 2019.

Un commissaire a demandé quelle est la capacité d'accueil du camping et M. Egg ne savait pas le nombre exact. Il précise que les espaces attribués sont adaptés en fonctions de la demande. Les espaces dévolus aux usagers de tous types ne sont pas clairement déterminés et peuvent évoluer durant leur séjour. Il précise que si les règles cantonales étaient respectées, le nombre de places serait nettement moindre.

Il y a plusieurs types d'usagers du camping :

- **Les utilisateurs ponctuels** – qui paient à la nuitée
- **Les saisonniers** – qui paient au mois et doivent démonter leurs installations durant les mois d'hiver
- **Les résidents** – qui paient au mois mais ne doivent pas démonter leurs installations

Concernant les deux dernières catégories, le camping est actuellement occupé de la manière suivante :

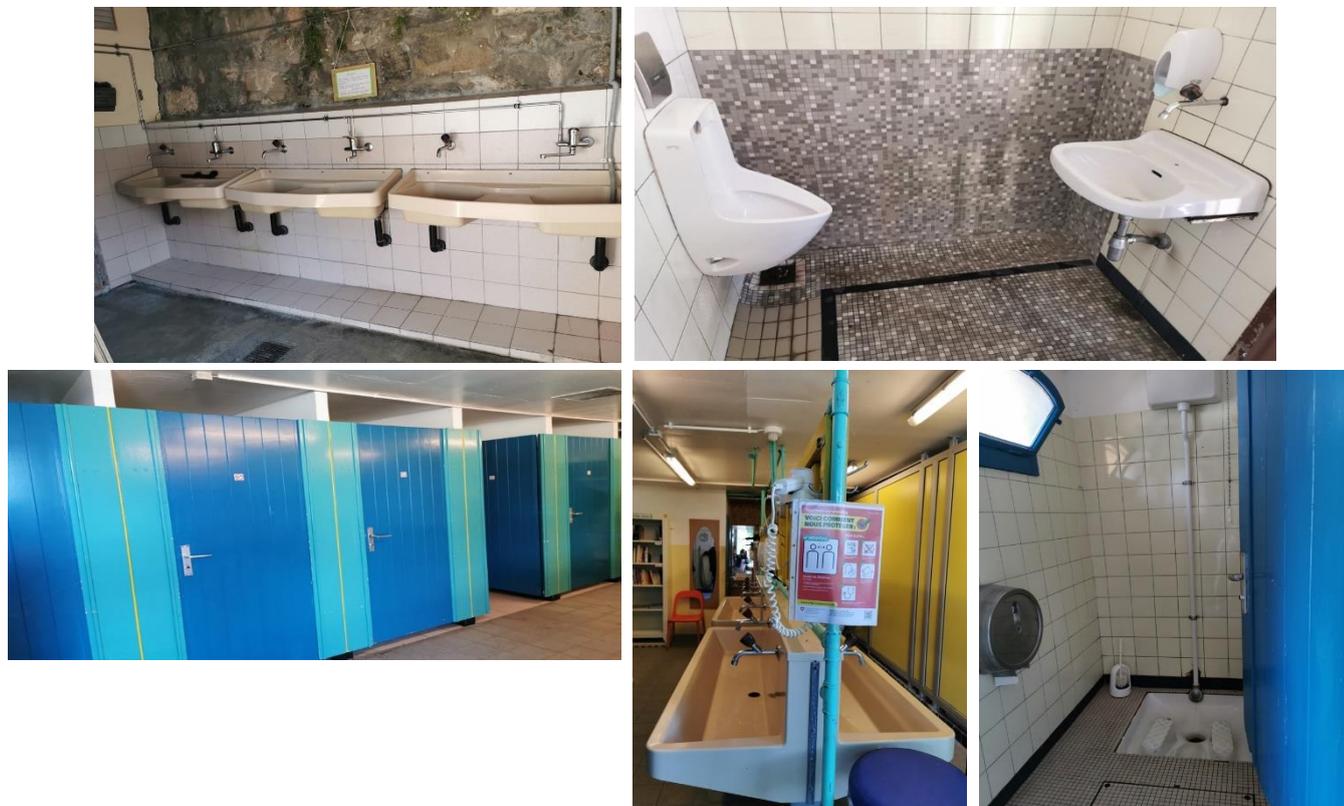
24 en caravanes et 15 sous tente à CH 430,00 /mois (+50.-/mois avec voiture)

4 Mobil Home du camping (6.-/jour) dont 2 sont loués au Service Social et Logement de la ville comme logements

d'urgences et 2 autres pour des personnes qui cherchent du travail ou en instance de divorce (prix et durée n'ont pas été mentionnés).

En ce qui concerne les places de dépôt de caravanes durant la saison morte, elles ne sont pas facturées mais le 30 avril de chaque année les personnes doivent quitter leur emplacement.

En terme d'infrastructures, le camping dispose de 2 nouvelles douches, une surface de parking centrale refaite, 4 vestiaires, 2 anciennes douches, une buvette, 12 robinets dont 3 avec de l'eau chaude, 5 WC dont 1 avec un miroir.



Nous avons demandé s'il existait des normes liées aux distances entre une caravane et l'autre et M. Egg nous a répondu que la norme existe mais qu'elle n'était pas respectée.

Le gardien nous explique que la loi des campings date d'il y a environ 40 ans et que la Ville de Vevey n'y a pas adapté la gestion du camping.

Les normes cantonales de distances entre les emplacements doivent être de 6 mètres. Le constat sur place, malgré l'absence de touristes pour cause de COVID-19 est que les caravanes sont collées les unes aux autres.



La distance légale entre caravanes est normalement de 6 mètres.

M. Gérald Egg nous a expliqué que l'écoulement de l'eau du camping va directement dans le lac. Les résidents et saisonniers en caravanes ont visiblement également mis en place un écoulement direct dans les regards d'égouts,

ceux-ci étant directement déversés dans le lac.



Regard d'égout situé sous une caravane avec différents tuyaux d'évacuations en provenance des caravanes proches.

Quel que soit le type d'usager, aucun contrat de location ne stipule l'emplacement ou la surface louée. Les places et espaces sont attribués par le gardien et sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'affluence et/ou d'autres contraintes.

M. Agnant a exprimé qu'il y a un besoin de mettre aux normes le camping et que le rapport pourra donner des pistes pour les futures réflexions à avoir pour cet endroit.

En plus du présent rapport de visite, un commissaire résident du camping a élaboré un document personnel d'analyse du fonctionnement actuel du camping relevant les points non suivis ou discutables de la loi et du règlement. Il souligne entre autre que la loi cantonale n'est que partiellement suivie et que le règlement du camping nécessite une refonte rapide. Le document complet sera transmis à la DASLIG pour information et suite utile.

Pour la Commission de gestion
Marcia Ciana Pascal Molliat

2.6 Visite de l'Avenue de Gilamont

Le 25 juin 2020, la sous-commission, en présence de Mme E. Leimgruber, Syndique en charge de la DAIE, MM J. Christen, Municipal en charge de la DU, J. Cainne, Chef de service de la DU, C. Lehrian, Chef de service de la DAIE, B. Abbet, urbaniste à la DU, et R. Volpe, Responsable Signalisation de l'ASR, s'est rendue au rond-point de Pra.

Lexique Cogest : Commission de gestion
PMU : Plan de mobilité et d'urbanisme intégré
PDComm : Plan directeur communal <https://demain.vevey.ch/planification/revision-du-plan-directeur-communal-pdcom/>
DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes (État de Vaud)

Introduction

La visite de l'avenue de Gilamont avait pour but, de faire suite aux vœux de la commission déposés en 2019 et de passer en revue les mesures mises en place, ou pas, sur ce tronçon pour permettre la pacification générale, le ralentissement des véhicules automobiles, l'amélioration de la sécurité des piétons notamment aux carrefours devant les tours de Gilamont et au giratoire de la rue du Devin. La visite avait également pour but de discuter les aménagements possibles à courts termes pour la sécurité des piétons et le ralentissement de la circulation, ainsi que l'aménagement d'espaces publics pour améliorer la qualité de vie à Gilamont.

Un commissaire explique que l'Avenue de Gilamont pourrait être comparée à une piste d'atterrissage et de décollage pour les automobiles créant des dangers et une forte insécurité pour les habitant-e-s, ainsi que de la pollution sonore et atmosphérique. Un autre commissaire ajoute que dès 16h00 tous les jours, le trafic devient très dense et qu'il y

a un réel problème de qualité de vie pour les habitant·e·s.

M. Cainne explique que ce constat est partagé par la DU. Au niveau urbanistique, le PDComm fixera la vision à long terme du quartier et les mises en place futures. Des balades participatives ont été organisées en 2018 dont une a eu lieu à travers Gilamont. M. Abbet ajoute que le projet d'aménagement de Gilamont est prévu dans le plan des investissements.

Un commissaire évoque le PMU et demande si la mesure de fermer l'avenue de Gilamont avant la place de la gare va se réaliser. M. Abbet répond que le PMU contient un schéma des circulations qui a été repris aussi pour le futur plan directeur et que ce n'est pas un concept abandonné. M. Christen ajoute qu'entre 2006 et 2011, il y a eu des réactions négatives à l'éventuelle fermeture de cet axe. Ce n'est donc pas prioritaire. M. Abbet précise également qu'il y a un critère de temporalité, car le PMU propose des mises en place sur 25 ans.

M. Lehrian indique que la DAIE a un horizon à moyens termes pour les infrastructures dans cette zone. Les routes ont reçu une note de 2,5 sur 5 par le service cantonal et cette évaluation signifie qu'il n'y a aucune urgence.

M. Volpe indique qu'il s'agit d'une route cantonale et que certaines mesures seraient donc cantonales aussi. Cette affirmation contredit une information obtenue par un commissaire en 2019 de la part de la DGMR. Cette dernière indiquait qu'à Vevey, seules sont des routes cantonales la RC 780 (axe traversant la ville par les avenues Général Guisan, l'avenue de la Gare, la rue du Clos et la rue des Chenevières) et une partie de la route de Blonay. Le site de l'État de Vaud explique notamment, au sujet de la propriété des routes, que « *Les routes cantonales à l'extérieur des panneaux d'entrée et de sortie des localités sont la propriété du Canton. Les routes communales ainsi que les routes cantonales en traversée de localité sont la propriété des communes territoriales.* » (article complet sur le site de l'État de Vaud : <https://frama.link/abUtWwTe>).

M. Volpe précise aussi que des outils sont disponibles pour indiquer aux automobilistes leur vitesse, notamment des radars. Ces radars pourront être déplacés le long du tronçon et des statistiques sur les vitesses enregistrées seront possibles. Par ailleurs, il indique qu'en été 2018, un comptage du nombre de passages a été effectué et transmis à la DU. De plus, dans un courrier électronique du 26.05.2020, M. Volpe confirmait à M. Rivier (Municipal en charge de l'ASR) qu'une proposition serait présentée à la Municipalité de Vevey, en coordination avec la DAIE, qui intégrerait les éléments suivants :

- *Le nombre de radar pédagogique*
- *De l'emplacement, en fonction de relevés de vitesses, respectivement de la sensibilité de l'axe (proche d'un passage pour piétons)*
- *Du genre de radar pédagogique (avec ou sans smiley) et de son prix*
- *De son accroche (candélabre électrique), mais aussi avec une variante solaire afin de s'inscrire dans l'énergie renouvelable.*

Descente de l'avenue de Gilamont

En descendant à pied depuis le terrain de sport de Pra, les membres de la Cogest, des services et de la Municipalité constatent de nombreux dysfonctionnements dont on peut notamment citer :

- Danger autour des passages piétonniers (des vidéos prises devant le Rocking Chair sont montrées au groupe)
- Trottoirs impraticables ou absence complète de passage pour les piétons,
- Places de parc dépassant la limite du cadastre (voir photos),
- Voitures parkées sur le trottoir,
- Places de parcs trop étroites,
- Pas d'arborisation sur la partie supérieure de l'avenue (dès la Passerelle jusqu'au RKC)

Pas assez de poubelles et de distributeurs de sacs pour les déjections canines (canidog) tout le long de l'avenue de Gilamont



Captures d'écran des vidéos – Densité du trafic et insécurité pour les piétons



Photo 4 – Dépassement des automobiles parkées sur le trottoir.

Par ailleurs, les commissaires signalent que plusieurs accidents ont eu lieu dans les 12 derniers mois dont une voiture qui est venue s'encaster entre une barrière et le bâtiment du Rocking Chair, une qui a heurté un arbre qui a dû être ensuite abattu et une autre qui a traversé une barrière de pont routier à l'avenue de Corsier s'est écrasée dans la Veveyse.

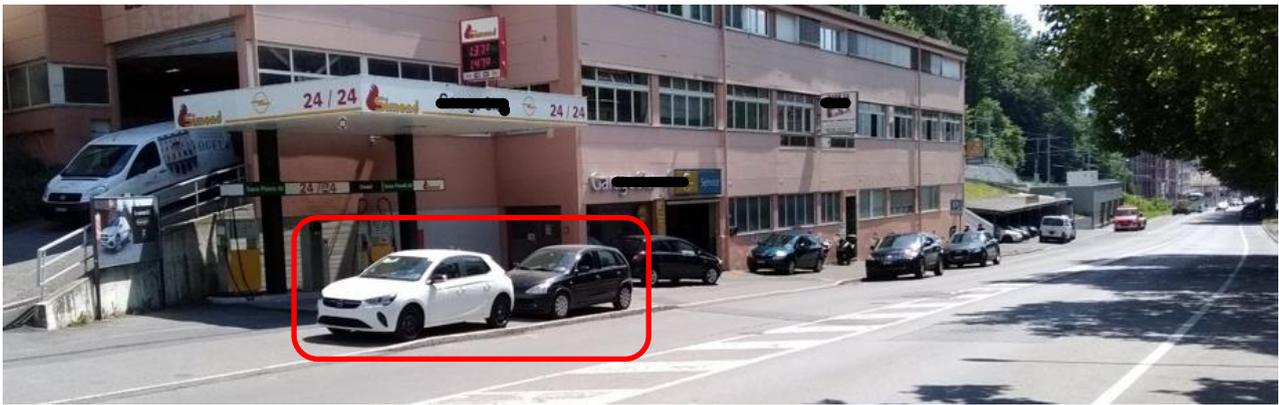


Photo 5 – Voitures parkées sur le trottoir.



Photo 6 – Places de parc dépassant la limite du cadastre.



Photo 7 – Places pour parcs pas assez larges.

Concernant la question des rallyes nocturnes (voitures de sport effectuant des courses de vitesse sur toute l'avenue de Gilamont), M. Volpe indique que des premiers pas ont été réalisés au niveau de la base légale notamment l'application de mesures concernant les pots d'échappements des voitures.

Au sujet du carrefour des Bosquets, une note interne de M. Lehrian du 19.05.2020 indique que « Le carrefour Gilamont – Corsier – Bosquets présente des problèmes de fonctionnement récurrents depuis l'automne dernier [2019] suite aux travaux effectués sur la régulation du passage à niveau par la société Siemens pour le compte des MVR. [...] », puis qu'« on constate qu'il est nécessaire de devoir changer le contrôleur routier pour pouvoir coordonner la signalisation ferroviaire et routière. ». Des mesures provisoires ont été mises en place, notamment « le tourner à droite permettant d'accéder au quartier des Bosquets depuis l'avenue de Gilamont (sens montant) a été supprimé. » La note conclut que l'« exécution des travaux est prévu cet automne [2020], il n'est simplement pas possible d'obtenir une date de livraison du matériel en cette période de confinement. ».

Un commissaire constate également que les pousoirs pour les piétons au niveau des feux sur le croisement Avenue de Gilamont / Pont de Corsier, ne sont pas adaptés aux personnes en situation de handicap (pas de vibration, ni de sonorité).

Enfin, tout en bas de l'avenue de Gilamont, au carrefour avec la rue des Bosquets juste avant le tunnel sous les voies ferrées, il est constaté que l'élargissement du trottoir permet de sécuriser grandement le passage des piétons.

Suite à cette visite, la commission a rédigé un vœu qui a été transmis à la Municipalité.

Extraits de la communication municipale « c16 reponses voeux cogest exercice 2018 »

Page 3

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

7) La commission désire connaître quel est le retour à la suite de la demande transmise aux services concernés, en vue d'une étude complémentaire sur la sécurisation du bas de l'Avenue de Gilamont au croisement des parcelles DP267 et DP70.

Une rencontre a eu lieu le 13 janvier 2016 et les travaux de corrections de la géométrie du trottoir Est (bas de l'escalier) ont été réalisés en février 2016. Selon les services, la situation s'est améliorée. Ceci tant au niveau de la visibilité des piétons qui désirent traverser (visibilité au sud) que par rapport à la perception par les automobilistes des piétons en attente. Une étude sur le réaménagement de l'avenue de Gilamont sera initiée cette année, le carrefour Gilamont /Bosquet sera étudié notamment en lien avec le projet de parking public.

Page 7

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

17) La commission aimerait que la Municipalité adresse une requête à l'Association Sécurité Riviera (ASR) au préalable des phases de requalification de l'Avenue de Gilamont afin de viser à l'installation de plusieurs indicateurs de vitesse dans les deux sens sur cette voie. Le but est d'améliorer la sécurité des piétons, particulièrement sur le tronçon du terrain de Pra jusqu'à l'arrêt de bus « Ancienne Corderie », en passant par les tours de Gilamont.

L'achat d'un indicateur de vitesse n'est pas du ressort de l'ASR, s'agissant là d'une compétence communale. Cela étant, dans l'intervalle et afin d'améliorer la sécurité des piétons, l'ASR pourrait adopter les mesures suivantes : Des indicateurs de vitesse pourraient être mis en place par l'Unité de Prévention, mais ce uniquement de façon temporaire et ponctuelle ;

La pose de compteurs à tube, afin de procéder à une analyse du comportement des usagers ; cette mesure ne fournirait toutefois pas d'indication aux automobilistes par rapport à leur vitesse. Ces mesures sont pertinentes en tant que "préalables " à la requalification de l'axe lequel prévoira des aménagements propices à la modération de la vitesse.

Pour la sous-commission de gestion,
Gilles Perfetta

3. Vœux de la Commission de gestion

Comme l'année dernière la Commission de gestion a émis des vœux, qu'elle a soumis à la Municipalité, en reprenant certains vœux 2017/2018 pour assurer leur suivi et en en émettant de nouveaux après ses visites, rencontres et analyses de rapports. Une séance de lecture des réponses à ces vœux en présence de la Municipalité n'a pas encore eu lieu.

VOEUX 2020

DIRECTION DE LA CULTURE

- 1) La Cogest souhaite que la Municipalité conclue une convention de gestion avec la gestionnaire actuelle du Buro 19 et qu'un rapport annuel de l'utilisation soit rédigé (qui sont les utilisateurs, taux de fréquentation etc.).
- 2) La Cogest aimerait que la Municipalité prolonge la validité de la Carte Sésame de février 2020 jusqu'en février 2021.
- 3) La Cogest souhaite que les événements de l'association «Vibiscum» soient inscrits au rapport de gestion.

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 4) La Cogest aimerait que la DEP inclue dans son rapport l'activité effectuée par la Commission consultative de la municipalité sur les déchets.
- 5) La Cogest aimerait que la Municipalité se penche à nouveau sur le projet de digue au Port de la Pichette.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE + SECRÉTARIAT MUNICIPAL

- 6) La Cogest souhaite qu'un organigramme de l'administration générale soit tenu à jour.

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTÉGRATION

- 7) La Cogest souhaite savoir si, à la suite de l'intégration en 2019 de la Fondation Apollo au sein de la Fondation le Relais, les baux ont été revus ?

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8) La Cogest souhaite que la Municipalité trouve une solution alternative pour la fourniture de gobelets et vaisselle réutilisable suite à la cessation de la convention avec Ecocup.

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE + DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE + DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 9) Rue du Nord, zone piétonnisée : la Cogest souhaite que les trois directions concernées installent un système de barrière au centre de la Rue du Nord (entre les Rues des Tilleuls et des Marronniers), ou à ses extrémités, afin d'éviter le passage de véhicules non autorisés. Par ailleurs, la Cogest souhaite que la Direction de l'urbanisme entreprenne les démarches nécessaires pour que le tronçon concerné figure comme une zone piétonne et non comme une route sur les systèmes suivants : cartoriviera, Google maps, service GPS, open street map etc.
- 10) Règlement sur les procédés de réclames : la Cogest souhaite que la Direction de l'urbanisme puisse obtenir très rapidement les ressources en personnel nécessaires pour terminer l'élaboration du règlement sur les procédés de réclames, puis en assurer l'application (gestion des demandes et du contrôle). En effet, au-delà de clarifier la politique publique en matière des affichages de la publicité commerciale, culturelle et politique, ce règlement et son application auront des retombées positives en termes de recettes financières pour la commune.

- 11) La Cogest souhaite qu'un aménagement plus sécurisé (au niveau du passage pour piétons) soit effectué sur l'Avenue de Gilamont à la hauteur du RKC.

FINANCES

- 12) La Cogest souhaite que le rapport d'audit financier et organisationnel soit transmis à l'ensemble des conseillers communaux.
- 13) La Cogest souhaite que la Direction des finances insère, dans la brochure des comptes, un tableau de suivi des amortissements des actifs immobiliers de Ville.

FINANCES + ADMINISTRATION GÉNÉRALE + MUNICIPALITÉ

- 14) Exonération des heures du personnel communal pour la Fête des Vignerons : la Cogest souhaite que la Municipalité et les directions concernées fournissent une explication concernant la base légale et le processus suivi qui ont permis, dans le cadre de la convention signée avec la Confrérie des Vignerons et suite à la Fête des Vignerons, à l'exonération quasi totale des heures de travail effectuées par le personnel communal pour la Fête des Vignerons 2019 (loi sur les communes, décision municipale, autres).

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE + DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE + DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 15) La Cogest souhaite que les services concernés, ainsi qu'ASR, réalisent, à court terme, tous les aménagements nécessaires à l'amélioration de la sécurité des piétons et au ralentissement du trafic automobile sur la Route du Rio-Gredon et sur toute l'Avenue de Gilamont. Les aménagements et installations sont notamment :
- la signalétique pour la sécurisation des passages piétons,
 - des marquages sur la route, des rétrécissements de chaussée,
 - l'installation des deux compteurs de vitesse commandés à ASR et leur installation à plusieurs endroits,
 - la présence d'agents pour sécuriser le passage des enfants aux heures d'écoles,
 - l'installation de radars de contrôle de la vitesse.

PICHETTE

- 16) La Cogest souhaite que la Municipalité effectue une analyse sur l'ensemble du fonctionnement et l'exploitation de la Pichette (camping et port) :
- qu'un contrôle annuel des locataires du Port de la Pichette soit fait,
 - qu'une réflexion soit faite concernant l'agrandissement du Port de la Pichette,
 - que le gardien du Camping de la Pichette ait un cahier des charges et que son contrat de travail soit mis à jour,
 - qu'un contrat écrit soit établi avec les résidents comprenant l'emplacement et la surface louée.

Pour la sous-commission de gestion,
Isabel Jerbia

4. Administration générale (AG)

La sous-commission s'est réunie le 19 mai 2020, en présence de Mme E. Leimgruber, Syndique, de Mme P. Bacher, Secrétaire municipale adjointe, de Mme J. Ruedin, Chargée de projets pour la Fête des Vignerons et Agenda21, et de M. Delessert, Chargé de communication et Secrétaire municipal remplaçant, afin d'examiner le rapport de l'AG (pp. 23 à 54 du rapport de gestion de la Municipalité).

Lexique

- FdV : Fête des Vignerons
- Cogest : Commission de gestion
- RH : Ressources humaines
- GED : Gestion électronique des documents
- IDHEAP : Institut des hautes études en administration publique
- ACT : Amélioration du climat de travail

Un commissaire demande s'il existe un organigramme plus complet de l'administration communale. La Secrétaire municipale adjointe indique que ce document existe et qu'il est disponible pour la Cogest, mais qu'il n'est pas diffusé publiquement. L'organigramme complet avait été diffusé dans les rapports de gestion 2014 et 2015, mais cette publication avait provoqué un fort mécontentement de la part du personnel communal.

Un commissaire demande des explications concernant les deux personnes du service Administration générale qui étaient libérés de l'obligation de travailler (voir tableau en p. 2). Il est répondu qu'une personne est un cadre supérieur et l'autre un collaborateur ordinaire.

Au sujet de la FdV, un commissaire questionne la partie des heures effectuées par le personnel communal, mais non facturées à l'organisateur, que l'on peut considérer comme une forme de cadeau. La Syndique répond que cela peut être considéré comme un subventionnement et complète que pour chaque manifestation à Vevey, des heures sont effectuées par le personnel communal, par exemple les équipes de la voirie. Le commissaire estime que l'impact sur les services de la Ville n'a pas été correctement mesuré. À cela, la Syndique répond qu'il était difficile d'estimer cet impact. Mme Ruedin ajoute que les heures figurant sur le tableau reçu par la Cogest sont des estimations des services. Elle indique aussi que ce qui a manqué était une personne nommée dans chaque service comme coordinateur-riche pour la FdV.

Un commissaire fait remarquer que l'ampleur de la FdV a impacté négativement les Veveysan-ne-s et que les citoyens n'ont que peu à faire du rayonnement dont Vevey a pu bénéficier. Il ajoute que la Ville de Vevey a participé au coût financier de la fête qui a été exorbitant. Sous forme de boutade, la Syndique invite les membres du Conseil communal qui le souhaitent à déposer une motion afin que la Municipalité facture à la FdV toutes les prestations effectuées.

Suite à une demande d'un commissaire, Mme Ruedin, géographe de formation, explique les rôles qu'elle a eus au sein de l'administration ces dernières années. Suite à un stage en 2016, elle a été engagée comme assistante de communication. Puis, elle a assisté Mme Marggi sur le dossier de la FdV et dès août 2018 a travaillé à 100% sur la coordination de la FdV. Aujourd'hui en CDI, elle travaille à 40% pour le Secrétariat municipal pour le suivi de la fin des travaux post-FdV et à 40% à l'Agenda 21 (DU).

Pour plus de détails sur le travail de l'Administration Générale lié à l'organisation de la FdV, voir le rapport de la Cogest consacré à cet objet.

Ressources humaines

Le 19 mai 2020, la sous-commission, en présence de Mme E. Leimgruber, Syndique et de Mme O. Ruch (Cheffe de service des RH ad intérim), a également examiné le rapport RH (pp. 50 à 54 du rapport de gestion de la Municipalité).

Introduction

Suite au questionnement d'un commissaire sur l'absence du Chef de service, M. Volet, Mme la Syndique indique qu'il est absent, sans autres explications, et que Mme Ruch est présente en qualité de Cheffe de service ad intérim.

Activités du service

Un commissaire demande quelles sont « les tâches administratives n'apportant pas de valeur ajoutée. » citées dans le premier paragraphe du rapport. Mme Ruch répond qu'il s'agit, par exemple, de la création de contrat. Pour éviter que les services créent eux-mêmes des contrats, des modèles ont été créés et sont accessibles grâce à la GED.

Concernant la gestion des absences, un commissaire demande pourquoi celle-ci a été externalisée avec un outil informatique. Mme Ruch explique que ce service permet une meilleure accessibilité car les collaborateurs peuvent accéder à leur compte via un site internet, ou une application, ce qui résout plusieurs problèmes, notamment celui du transfert des certificats médicaux. En effet, normalement les certificats et d'autres documents pouvant être sensibles sont photocopiés plusieurs fois avec le risque que la confidentialité soit brisée. Suite au départ d'une collaboratrice, il a été décidé que les tâches liées à la gestion des absences (0,4 EPT) seraient remplacées par cet outil informatique. Ce système est hébergé sur des serveurs dans le canton de Vaud et il est conforme aux standards informatiques suivis par la Ville. Au niveau financier, cela permet une économie d'environ CHF 8'000.- par année. Pour l'achat et l'implémentation de ce service, le courtier en assurance a déboursé CHF 20'000.- et la Ville CHF 25'000.- en 2019. Des frais annuels sont occasionnés dès 2020.

Au paragraphe « Administration générale », un commissaire demande des précisions concernant la formation en gestion de crise. Mme Ruch explique qu'il s'agit d'une mesure lancée après le feu du collège des Crosets et qu'en 2019 elle était liée à la FDV. Cette formation n'était pas adressée à tous les collaborateurs.

Audits

La Syndique explique que les audits (Serdaly 15.08.2019 et IDHEAP/Compas Octobre 2019) ont été pilotés par M. Rivier et que M. Volet (Chef de service) a fait le lien entre les auditeurs et les services. Ce dernier a aidé pour la coordination de la conduite de cet audit dans les services. Mme Leimgruber indique que l'audit IDHEAP/Compas n'a pas encore été traité par la Municipalité, donc il n'est pas possible de dire ce qui va en être fait ou de ce qui en découler, mais les conclusions de l'auditeur devraient faire avancer le dossier.

Effectifs, absentéisme et libérations de l'obligation de travailler

Un commissaire demande combien d'apprentis étaient engagés à la Ville en 2019. Par suite de courriel, le service a répondu que les apprentis étaient au nombre de 19 en 2019 (cf. tableau page 53 du rapport de gestion de la Municipalité).

Un commissaire constate qu'en 2019 plus de 30% (4 sur 11) des Chef-fe-s de service ont été absent-e-s pour des durées variables ou ont démissionné. La Syndique répond que l'on ne peut pas mettre tout le monde dans le même paquet et que chaque est différent. Le commissaire demande quel bilan en tire le service des RH et quel impact cela a-t-il sur l'attractivité des postes et les engagements en général. Mme Ruch dit que les postes proposés par la Ville restent intéressants et qu'il y a encore des candidatures.

La Cogest a reçu un tableau montrant les taux d'absentéisme au sein des directions de l'administration communale de 2016 à 2019, ainsi que les libérations de l'obligation de travailler et les effectifs de ces mêmes services (voir en page 4).

Plusieurs commissaires se questionnent quant aux libérations de l'obligation de travailler et demandent des explications. Mme Ruch explique d'abord qu'il s'agit d'une situation où le statut contractuel est maintenu, alors que la personne n'a provisoirement plus l'obligation de fournir les tâches liées au poste pour lequel elle est engagée. Une durée est fixée au départ de la libération, puis prolongée si nécessaire. Cette mesure a pour but de protéger la personne, car il ou elle ne peut pas travailler. Les raisons sont la présence d'un conflit et/ou d'une maladie ; et tant qu'une solution n'est pas trouvée, la libération est maintenue. Souvent les conflits sont réglés par la médiation et avec la procédure auprès de crise.ch, mais pour certains faits (par ex. une attitude ou des gestes déplacés) il est nécessaire d'avoir une intervention rapide d'où la libération de l'obligation de travailler pour protéger le collaborateur ou la collaboratrice. Mme la Syndique, en possession de la liste des personnes libérées, indique que les situations sont variées et qu'elle doit rester vague afin de garder la confidentialité.

Un commissaire évoque la situation des huissiers qui tous deux ne sont plus en activité. La situation est en cours et aucune information supplémentaire n'est fournie.

Un commissaire est étonné du nombre de personnes libérées de travailler et demande quelle est la stratégie entre la réintégration de la personne ou son licenciement. Mme Ruch indique de la libération de l'obligation de travailler

est une mesure temporaire, généralement 1 à 6 mois. Mme Leimgruber ajoute qu'un licenciement immédiat est difficile et que la Municipalité essaie que cela dure le moins longtemps possible.

Un commissaire demande si la Ville a été reconnue coupable dans un conflit. La Syndique répond que non et ajoute qu'il y a eu des griefs de la part des Chef-fe-s de service, mais que ceux-ci n'ont jamais été traités (cf. audit Serdaly)

La commission a demandé à savoir quelle était la durée des libérations de l'obligation de travailler mentionnées dans le tableau. Le service a répondu suite à la séance du 19 mai, qu'en référence au tableau sur les taux d'absentéisme de 2016 à 2019, la durée effective de ces libérations de l'obligation de travailler (hors incapacités de travail) étaient comme listée ci-dessous. Il est à noter que trois de ces libérations de l'obligation de travailler concernent l'année 2019, dont celle d'une semaine.

- 1 personne libérée pour une durée approximative d'une semaine
- 2 personnes libérées pour une durée approximative de 2 mois
- 3 personnes libérées pour une durée approximative de 4 mois
- 2 personnes libérées pour une durée approximative de 6 mois

Une commissaire demande quelles mesures ont été prises pour éviter les libérations de travail autant que les arrêts de maladie. La Syndique répond qu'il est difficile de revenir travailler après un arrêt. Mme Ruch indique qu'il faut suivre les cas dès le début, notamment par les mesures ACT, effectuer parfois une réinsertion avec l'AI (avec toute la retenue nécessaire sur les raisons médicales). Le lien entre le/la collaborateur·trice et l'employeur ne doit pas être coupé. La commissaire ajoute qu'il y a parfois faute partagée et que ce n'est pas toujours une seule personne qui est fautive. Mme Leimgruber indique que dans toute décision, il y a une part de subjectivité.

Mme Ruch indique que chaque collaborateur·rice reçoit un bon par année à faire valeur auprès de crise.ch pour obtenir une prestation d'assistance ou de médiation.

En fin de séance, un commissaire déplore l'absence du Chef de service. Par ailleurs, les commissaires présents remercient Mme Ruch pour sa présence et la gestion, en intérim, du poste de responsable du service.

Rapport 2018

Le rapport 2018 de la Cogest au sujet du service des RH ne figurait pas dans le rapport final de la commission (rapport 12/2019) présenté au Conseil communal le 27 juin 2019. Celui-ci sera donc annexé au présent rapport général.

Tableaux récapitulatifs

Commission de gestion 2020

Service	2016	2017	2018	2019	Libération de l'obligation de travailler
Ressources humaines	0.29%	2.02%	10.03%	4.44%	-
Culture	3.72%	3.60%	3.24%	2.83%	1
DJEFS	6.67%	6.77%	6.14%	7.83%	-
DASLIG	8.21%	4.10%	3.19%	10.93%	1
DSI	2.30%	2.38%	1.05%	1.08%	-
DAIE	5.03%	1.90%	6.18%	5.67%	-
DEP	7.10%	9.54%	6.51%	6.43%	4
Finances	1.98%	8.55%	0.66%	6.73%	-
Administration générale	2.68%	2.23%	8.30%	8.64%	2
SAI	2.32%	3.28%	5.64%	0.25%	-
DU	15.98%	17.22%	15.86%	3.29%	-
Total	5.97%	6.80%	6.24%	6.67%	8

Effectifs pris en compte dans ces statistiques

Service	2016	2017	2018	2019
Ressources humaines	7.00	9.00	9.00	11.00
Culture	41.00	41.00	43.00	60.00
DJEFS	225.00	217.00	266.00	273.00
DASLIG	6.00	5.00	8.00	15.00
DSI	6.00	5.00	6.00	6.00
DAIE	38.00	13.00	42.00	53.00
DEP	77.00	76.00	74.00	77.00
Finances	11.00	39.00	8.00	6.00
Administration générale	24.00	25.00	26.00	29.00
SAI	6.00	6.00	6.00	6.00
DU	9.00	9.00	9.00	15.00
Total	450.00	445.00	497.00	551.00

Pour la sous-commission,
Gilles Perfetta

5. Direction des systèmes d'information (DSI - SIT)

La sous-commission s'est réunie le 20 mai 2020, en présence de MM. M. Agnant, Municipal, R. Schneider, chef de service DSI, et D. Gnerre, chef de service du Service d'information du territoire (SIT) afin d'examiner le rapport de la DSI-SIT (pp. 55 à 64 du rapport de gestion de la Municipalité).

En préambule, M. Agnant précise que le Service informatique n'est pas un département de recherche et développement. Il n'agit donc pas dans un esprit "geek", mais est au service des autres services, en tant que prestataire. Il ne faut pas confondre.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)

Activités 2019

M. Schneider rappelle que l'année 2019 a été un suivi du renouvellement de l'informatique, avec par exemple le passage de Windows 7 à Windows 10 et celui d'Office 2010 à Office 365.

Préavis déposés en 2019

Les trois préavis déposés en 2019 sont des projets de longue haleine. Ils ne peuvent être appliqués d'un coup, mais peuvent prendre plus ou moins de temps pour être achevés :

- le 1^e préavis (P03/2019), qui traite de la mise à jour du système d'exploitation des logiciels bureautiques et de la messagerie, est presque terminé.
- le 2^e préavis (P30/2019), qui concerne le renouvellement de l'infrastructure téléphonique, est en cours et prendra certainement encore un certain temps.
- le 3^e préavis (P35/2019), à propos du renouvellement de l'infrastructure centrale, vient d'être accepté par le Conseil communal (14 mai 2020) et n'a pas encore démarré.

Projet de refonte complète du site web

Ce projet a pris beaucoup de retard, mais il est en cours actuellement. L'idée initiale était d'avoir un nouveau site avant l'été 2019, soit avant la Fête des Vignerons. Mais le recours d'un prestataire au printemps 2019 a retardé le processus de refonte. La Ville a finalement eu gain de cause mais le délai initial n'était alors plus tenable. Maintenant, la DSI espère pouvoir proposer un nouveau site à la fin de l'été 2020, au plus tard à la fin 2020. Le souci actuel est de trouver des "petites mains" qui peuvent reprendre les informations de l'ancien site et de les "verser" dans le nouveau.

Par ailleurs, ce retard est peut-être un mal pour un bien, puisque le temps à disposition a permis d'avancer dans d'autres projets, comme l'intégration d'un guichet virtuel qui sera certainement très utile pour l'Office de la population.

Installation de terminaux de paiement

Ces terminaux sont maintenant fonctionnels, en particuliers à la Cave et à l'Office de la population.

A ce propos, M. Rilliet a déposé en mars 2018 un postulat intitulé "Pour une administration accessible à tous" dans lequel il proposait en particulier d'étudier la possibilité d'étendre les heures d'ouverture de l'Office de la population. La réponse fournie en mars 2019 (RP 09/2019) précisait que "la caisse est clôturée à 16h00, de sorte que l'encaissement au-delà de cette heure nécessiterait la mise en place d'une nouvelle logistique." N'est-il pas envisageable maintenant d'assouplir l'accès à l'Office de la population puisque, grâce à ces terminaux de paiement, il n'y aurait plus d'argent physique encaissé en dehors des heures d'ouverture de la caisse ?

Bien entendu ce n'est pas la DSI qui dicte la politique d'ouverture des guichets communaux, mais la question posée par M. Rilliet peut à nouveau être envisagée.

SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE (SIT)

En préambule, M. Gnerre informe que CartoRiviera "profite" de la crise actuelle du Coronavirus, en mettant en avant son système d'alerte. Ainsi, il utilise beaucoup les réseaux sociaux pour rappeler ce service et ça fonctionne bien.

Cartoriviera a également pu être mis en valeur à l'occasion de la Fête des Vignerons. Le graphique en page 60 du rapport de gestion du service montre bien un pic exceptionnel d'accès au site durant la Fête, certainement en lien avec une utilisation accrue du système d'alerte. Il y a eu une baisse des accès après la Fête, mais le niveau moyen est resté bien supérieur à ce qu'il était avant la FEVI. C'est donc tout à fait bénéfique.

Cela a aussi impliqué une charge de travail importante, qu'on peut estimer à 200 heures. Mais pour le SIT, qui fonctionne par projet, cela a été considéré comme un projet parmi d'autres. Les autres demandes ont été temporairement mises de côté. Il n'y a pas eu donc de réelle "surcharge de travail".

Par ailleurs, ce qui a été fait pour la Fête des Vignerons peut être utile à d'autres projets à venir. Par exemple, de nombreuses photos aériennes ont été prises tout au long des chantiers générés par la Fête. Ce sont des documents pour l'histoire de la Ville de Vevey et de la Riviera dans son entier. De plus, les employés de la DEP par exemple, sont depuis lors équipés d'outils technologiques leur permettant de récolter systématiquement des données sur ce qui se passe sur le territoire communal. Et cela sans utiliser la 5G car ce système n'utilise qu'un tout petit flux de données, ne nécessitant donc pas cette technologie.

Pour la sous-commission,
Pierre Butty Jennyfer Vincent Crudo

6. Service des affaires intercommunales (SAI)

La sous-commission s'est réunie le 18 mai 2020, en présence de Mme E. Leimgruber, Syndique et de Mme C. Rossier, cheffe de service, afin d'examiner le rapport de la SAI (indépendant du rapport de gestion de la Municipalité).

Composition et financement

Les forfaits établis en 2016 pour les institutions disposant d'un budget propre sont suffisants car ils sont déduits des contributions communales. Pour le Fonds culturel Riviera, des détails sont fournis dans le rapport de gestion du Fonds qui est remis à tous les Conseils communaux (P09/2020 pour Vevey, traité au Conseil communal du 15 juin).

Le Service en quelques lignes et quelques chiffres

Le graphique de répartition du temps consacré aux diverses tâches du SAI, à gauche de la page 3 du rapport du service, montre quelques changements par rapport à celui de 2018 et quelques incohérences. Par exemple, pour la part de travail consacrée à la coordination générale (en vert), on est passé de 27% (2018) à 21% (2019), alors que le commentaire sous le graphique parle d'une part "plus importante" de ce secteur par rapport à 2018. C'est probablement une coquille du rapport du service, peut-être due à une inversion des couleurs des parts entre 2018 et 2019.

CDS - Conférence des syndicats de la Riviera

Le rapport indique que les syndicats du Pays-d'Enhaut et le préfet sont régulièrement invités à la CDS depuis 2008. De fait, ils sont systématiquement invités à toutes les séances de la Conférence, mais ils ne viennent qu'en fonction de leurs disponibilités. Il existe une Conférence des syndicats du Pays-d'Enhaut, mais les syndicats de la Riviera n'y sont pas invités à la connaissance du SAI.

Coordination générale

Le rapport SAI fait mention d'un bilan présenté en CDS de la journée "Un jour au paradis" dans le cadre de la journée du 8 août 2019 (Journée de la Riviera lors de la Fête des Vignerons) et de la "Balade au Paradis" qui a permis aux visiteurs de la FdV de découvrir les 13 communes du district du 1^e juillet au 31 août. Un chapitre sera intégré au rapport général des services communaux à propos de la Fête des Vignerons.

Il faut rappeler qu'au départ, l'idée était de faire une "Journée de Vevey", en tant qu'hôte de la Fête des Vignerons, comme lors des autres éditions. Mais rapidement l'option d'une journée de la région s'est imposée, y compris pour le Pays d'Enhaut. Les frais d'une telle journée étaient ainsi mieux répartis et la Journée a ainsi gagné plus d'ampleur.

Il est possible de renouveler une telle "journée régionale" à d'autres occasions (entre deux Fêtes des Vignerons, une fois par législature par exemple), mais c'est rapidement complexe : quel lieu choisir, quelle occasion (faut-il créer une occasion ou profiter d'une manifestation existante), ... ? L'idée est conservée mais il n'y a rien de précis pour l'instant. De plus, le concept développé pour la FdV ne pourrait probablement pas être repris tel quel à une autre occasion.

A noter qu'une rencontre des syndics du district a été organisée par la Préfecture pour traiter, entre autres, de la "loi sur l'information". Il s'agit d'un entretien avec des services de l'État, en l'occurrence avec M. Éric Golaz, préposé au droit à l'information du Canton. Il a répondu aux questions de la CDS sur ce sujet d'actualité. Exceptionnellement, les secrétaires municipaux étaient également invités à assister à cette séance.

Coordination générale - Culture / sport

Il est rappelé que la convention liant les communes et le Conservatoire (CMRV) est accessible sur le site du SAI (www.sai-riviera.ch/CONSERVATOIREconvention.pdf). Elle règle beaucoup de choses, mais pour les conditions d'admissions des élèves, c'est de la compétence du Conservatoire lui-même.

Coordination générale - Sécurité / prévention & Santé / social

Différentes questions posées par la Cogest concernent en fait les décisions des directions en charge de ces domaines, comme DU pour les locaux actuels et futurs d'ASR. Quant à la question du délai d'intervention du SMUR, reprise à Vevey par M. Schobinger lors du Conseil communal du 12 septembre 2019, le canton a fourni une réponse très satisfaisante à la CDS, reprise récemment dans les médias. Enfin, les nouveaux statuts de l'ARAS, refusés en 2018, n'ont pas fait l'objet d'un nouvel examen en 2019.

CRTPR - Conférence régionale des transports publics de la Riviera

La question des nuisances de la ligne MVR Vevey-Blonay n'a pas été abordée spécifiquement par la CDS. Mais les questions liées aux transports publics de la région, à leur nuisance ou à leur amélioration, sont régulièrement abordées par les différents Conseils communaux de la région. Le SAI suit ponctuellement les débats à ce sujet mais sans intervention particulière. C'est du ressort de chaque Conseil, voire de chaque Municipalité.

FCR - Fonds culturel Riviera

A titre informatif une part importante des subventions 2020 a été versée avant que n'éclate le Coronavirus et que l'organisation de manifestations publiques ne soit restreinte, comme le souligne un passage du dernier rapport de gestion du FCR.

Il est d'ailleurs regrettable que le préavis y relatif ainsi que celui du CIEHL ne soient fournis au Conseil communal qu'après que les Commissions de gestion de ces deux organismes aient siégé. M. Luccarini avait déjà relevé ce problème au Conseil communal de Vevey en 2019. Malheureusement, la situation n'a pas pu être améliorée en 2020.

Il faut dire qu'une telle modification devrait tenir compte des agendas de tous les Conseils communaux de la région, pour être "à l'heure" partout, ce qui est très complexe avec des Conseils qui siègent pratiquement tous les mois et d'autres 4 à 5 fois par an seulement. De plus, rien n'empêche de contacter les délégués de chaque Conseil durant l'année si une question est particulièrement importante. Les dates des séances à venir des commissions de gestion du FCR et de la CIEHL sont toujours indiquées en fin de leur rapport respectif, soit environ 6 mois à l'avance.

Le SAI s'est consacré dès le 1^e trimestre 2019 à "une analyse des charges de culture des communes sur la base des comptes communaux 2017". Cette analyse, dont les résultats seront finalisés en 2020, est un document de travail interne pour voir "qui paye quoi", question récurrente à propos du FCR. En effet, les communes périphériques ont parfois l'impression de financer les communes centres via ce Fonds, sans en retirer de bénéfices clairs pour leur population. Cette analyse devrait permettre d'avoir une vision nette de la situation. Pour l'instant le Fonds fonctionne bien ainsi et il ne semble pas nécessaire de convoquer des "États de la culture régionale".

Finalement, le SAI précise qu'il n'a pas eu de travail particulier en lien avec la Fête des Vignerons, hormis la mise en place de l'Association du 8 août qui s'est chargée ensuite elle-même du financement et de l'organisation de "Un jour au paradis", comme décrit en page 5 du rapport du service.

Pour la sous-commission,
Pierre Butty

7. Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU)

La sous-commission s'est réunie le 4 juin 2020, en présence de MM. J. Christen, Municipal et J. Caille, chef de service, afin d'examiner le rapport de la DU (pp. 65 à 80 du rapport de gestion de la Municipalité).

Après les salutations d'usage, la Commission entame d'emblée l'analyse du rapport de la Direction, sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir une discussion générale. Pour mémoire, la Direction de l'urbanisme est organisée en une direction générale, y compris le secrétariat, et en quatre "secteurs" :

- la police des constructions ;
- la mobilité et les aménagements urbains ;
- l'Agenda 21 ;
- l'aménagement du territoire.

Ressources humaines

En 2019, le secrétariat a été totalement renouvelé suite au départ des titulaires. En effet, un arrêt prolongé, débuté en 2018 déjà, s'est achevé par un départ. La secrétaire restante a donc commencé par assumer seule la charge de travail particulièrement importante de cette année marquée par la Fête des Vignerons. Puis, elle a saisi une opportunité externe à la DU, peut-être à cause de cette situation inhabituelle.

Ces deux départs ont naturellement compliqué le bon fonctionnement de la direction, et ont nécessité le recours à des intérimaires et des auxiliaires, le temps d'engager de nouvelles personnes. L'avantage de ce double départ est que la nouvelle équipe a commencé sur des bases communes, ce qui fait que la situation est maintenant revenue à la normale et l'équipe, composée de personnel expérimenté, est de qualité.

Le secteur de la police des constructions, celui de la mobilité et des aménagements urbains ont également été renforcés temporairement par des auxiliaires et des mandataires externes en raison d'une surcharge de travail, en partie en lien avec la Fête des Vignerons. Cela s'est traduit par un dépassement d'environ Fr. 100'000.- dans les comptes 2019.

Ces engagements temporaires avaient été demandés en 2018 pour deux ans, en particulier pour le poste de technicienne de la Police des constructions. Du travail imprévu s'est ensuite ajouté, comme celui nécessaire pour répondre à une demande de régularisation par la Cour des comptes de certains dossiers qui étaient en retard, mais aussi pour essayer d'avancer dans le traitement des enseignes des commerces et celui des caveaux dans le cadre de la Fête des Vignerons.

Il semble que la direction fasse continuellement appel à du personnel auxiliaire pour faire face à sa charge de travail. Cela indique que les ressources humaines fixes sont insuffisantes et qu'à court ou moyen terme il faille envisager d'engager du personnel supplémentaire. La situation actuelle ne l'a pas permis mais il est possible qu'une telle demande arrive avec le budget 2021.

Ce manque de personnel entraîne des retards parfois importants dans le traitement de certains dossiers (d'où le rappel de la Cour des comptes mentionné ci-dessus). Cela génère du mécontentement chez les usagers des services de la DU, du travail un peu superficiel (en particulier sur le terrain) qui peut donner l'impression d'inégalité de traitement des dossiers. Cela provoque également une frustration chez les collaborateurs qui aimeraient approfondir certains points (parfois par perfectionnisme), mais n'en ont pas le temps. Beaucoup de dossiers sont donc traités par des mandataires au lieu d'être assurés en interne.

Idéalement, il faudrait une personne fixe supplémentaire à la Police des constructions et du temps pour améliorer

la communication des processus de la Direction. Par exemple un vademecum pédagogique est imaginé depuis des années, mais n'arrive pas à être concrétisé. De même le traitement des procédés de réclame pourrait être amélioré, ou le suivi des recours qui pourrait ne pas toujours être délégué à un avocat. Le chef de service apprécierait également d'avoir un adjoint.

Aménagement du territoire

Par simplification, les missions de ce secteur sont résumées en trois points dans le rapport 2019 de la Direction, contre cinq dans celui de l'année 2018. Mais les missions restent les mêmes, les unes étant englobées dans les autres.

Dans le chapitre des planifications réglementaires, la situation géographique des parcelles mentionnées dans le rapport devrait apparaître à l'avenir. Les membres du Conseil communal ne sont en effet pas toujours au courant que les parcelles 272 et 331 par exemple, pour lesquelles un Plan d'Affectation commun est en cours de discussion, sont situées à l'Avenue Reller pour l'une et à la Rue de Fribourg pour l'autre.

A propos du Plan d'affectation de la Providence, une étude a été menée en 2018 et présentée à la Fondation Hôpital Riviera Chablais (HRC) en 2019. Cette étude, qui souhaite impliquer un investisseur tiers dans l'opération, est encore en cours d'analyse par la Fondation. La balle est donc dans son camp. A ce propos, Mme Isabel Jerbia avait déposé une interpellation en janvier 2016 déjà (sans réponse à ce jour), demandant de réfléchir à l'affectation future des parcelles pour développer des infrastructures qui répondraient aux besoins des Veveysannes et Veveysans. On pourrait se pencher sur les questions posées alors (logements, EMS, zone économique, ...). C'est bien dans ce sens que la Municipalité avance car on ne peut certainement pas laisser la parcelle "comme cela", mais il n'est pas possible d'en dire plus en l'état.

Pour le Plan d'affectation de La Veyre-Derrey, DU a porté un regard plus critique que constructif sur les documents établis par la commune de St-Légier. Il y a eu une pesée d'intérêt faite par la Municipalité mais c'est délicat d'approfondir le sujet, car il fait l'objet d'un préavis qui est en cours au moment de la rédaction du rapport (P11/2020).

Aménagements urbains et mobilité

- Aménagement de la Place du Marché

L'aménagement de la Place du Marché après la Fête des Vignerons s'est fait par à-coups, en particulier le nouveau marquage des places de parc sur la Place, ce qui provoque l'incompréhension, voire la colère de tous les usagers (espacement trop étroit entre les lignes de parcage, fléchage au sol peu visible et incohérent, etc.). Sur cette question voir aussi le rapport de visite de la Cogest sur la Place du Marché.

De fait, le dossier du réaménagement provisoire de la Place a été confié à un mandataire externe, sans réel suivi en interne, faute de disponibilité. Au final, il faut reconnaître que ce mandataire n'a pas donné satisfaction : son projet, qui semblait idéal sur le papier, s'est révélé peu efficient concrètement, avec des conflits entre les différents usagers, des sens uniques et des double-sens peu compréhensibles, l'utilisation du parking comme transit de circulation dans la ville et l'arrivée des véhicules à une vitesse dangereuse dans cette zone. Il n'y a heureusement pas eu de gros accident à déplorer mais la situation n'est clairement pas satisfaisante.

Dans ces conditions, il faut considérer cette période transitoire entre la Fête et l'aménagement final comme un "essai grandeur nature" dont on peut tirer des enseignements sur ce qu'il ne faut surtout pas faire. En gros "on essuie les plâtres" actuellement mais on fera mieux dans l'aménagement final du parking sur la Place, avec des largeurs plus grandes entre les colonnes de places de parc, des double-sens partout, etc. Il ne suffit pas de respecter les normes en vigueur, mais de penser plus loin au risque que cela diminue le nombre de places.

Il est rappelé qu'actuellement les utilisateurs de deux roues motorisées se parquent encore au haut de la Place, côté est (Pharmacie du Marché, Colin cycles), alors que théoriquement il est impossible d'accéder à cet endroit, fermé dès la Grenette par une double ligne blanche normalement infranchissable. Le chef de service prend note de cette remarque et cela sera aussi repensé dans le nouvel aménagement définitif.

Il faut reconnaître aussi que l'aménagement provisoire actuel n'a pas été bien communiqué, ni à Vevey ni auprès des communes voisines dont les habitants utilisent régulièrement cette place. Cela est toujours et encore dû au manque de ressources. Le futur aménagement final sera mieux communiqué, mais pas aussi bien qu'il avait été

imaginé, puisque le crédit de communication à ce propos a été amputé. Malgré tout, cela prend toujours du temps pour changer les habitudes.

- Projets communaux

A propos de la piétonisation de la Rue Jean-Jacques Rousseau, imaginée en 2019 et effective depuis peu de temps, il faut constater qu'elle n'est pas encore respectée par tout le monde, peut-être par inattention des véhicules qui utilisent encore cette rue comme un raccourci. Pourrait-on signaler la chose plus clairement ? Ce n'est pas simple, car il faut laisser un passage pour les habitants, les livraisons, etc. La barrière actuelle n'est peut-être pas suffisante, mais il faut rester dans une solution amovible. Une barrière fixe avec code n'est pas vraiment idéale, comme le montre l'expérience à la Chaussée de la Guinguette. En attendant, le nombre d'infractions enregistrées n'est pas excessif. Pour mémoire l'aménagement de cette rue a fait l'objet d'une démarche participative comprenant deux ateliers qui réunissaient des commerçants et des habitants.

Autre rue piétonne qui ne donne pas satisfaction, le tronçon de la Rue du Nord entre la Rue des Marronniers et la Rue du Jura. L'idée de base était bonne mais ça ne fonctionne pas (pas d'animation de la rue, pas d'investissement des lieux par la population locale, circulation encore trop facile pour les véhicules, etc.) et la piétonisation de la Rue Jean-Jacques Rousseau ne devrait pas renouveler cette expérience.

En fait, à la Rue du Nord, il y a effectivement un effort à faire encore sur l'animation des rez-de-chaussée. Ce tronçon compte peu de commerces et il faut encourager ceux qui ont leur vitrine sur cette rue de mieux profiter de cet espace piétonnier.

A Jean-Jacques Rousseau, c'est différent : cette rue compte de nombreux commerces et plusieurs d'entre eux (dont les cinémas Rex et le bar Kavo) ont demandé eux-mêmes de rendre cette rue piétonne pour améliorer leur exploitation. Pour la DU c'est aussi l'occasion d'équilibrer les aménagements de ce côté de la Place du Marché, comparativement à la Rue des Deux-Marchés.

L'aménagement des passages-piétons à l'Avenue Nestlé ne donne pas satisfaction. En 2019, une série de mesures de sécurité et modification des zones de stationnement a été mise en place. L'avenue a été rétrécie afin de ralentir le trafic et les passages piétons ont été sécurisés par la diminution de la longueur de traversée. Cependant depuis des mois ces passages ne sont pas terminés et leur utilisation pour les personnes à mobilité réduite ou les poussettes est compliquée, voire impossible par endroit.

Comme déjà dit lors de l'examen du rapport de gestion de la DAIE, tout cet aménagement a été retardé par la crise sanitaire de ce printemps, mais les travaux devraient reprendre cet été 2020. En attendant la responsabilité de la situation n'est pas clairement définie entre la DAIE et DU qui se renvoient la balle.

De même pour les autres passages piétons, comme ceux sur la RC 780. Ce n'est pas encore clair pour tous les écoliers mais la responsabilité en revient à la DAIE selon DU.

- Fête des Vignerons 2019

Bien que les préparatifs pour la Fête des Vignerons aient occupé une bonne partie du temps de travail des collaborateurs de l'Agenda 21 entre 2018 et 2019, selon le rapport de service, les heures supplémentaires n'ont pas été comptabilisées, comme dans la quasi-totalité de l'administration. Cette remarque fera l'objet d'un chapitre dans le rapport général consacré à la Fête des Vignerons.

Le service avait, de prime abord, de grandes craintes concernant la sécurité des usagers du territoire communal durant la Fête vu le nombre considérable de personnes attendues à Vevey. Ces problèmes ont été pris au sérieux par les organisateurs et le résultat a été satisfaisant. De même pour les nombreuses demandes d'extension des commerces sur la voie publique qui ont généré des craintes, mais qui ont finalement été plutôt bien gérées.

Il reste encore quelques cas pendants, par exemple la place de jeu des enfants près du restaurant Le Marina sur le quai Perdonnet. Cette place de jeu a été tronquée durant la Fête et est restée diminuée à ce jour, sans explications aux usagers. Il semble que la partie laissée à disposition du restaurant était déjà moins utilisée que le reste. Dès lors la situation de la Fête est pérennisée, avec un montant compensatoire versé par Le Marina sur le fonds pour les places de jeu pour tenir compte de cette augmentation de la surface de sa terrasse.

Développement durable - Agenda 21

Une partie des réponses concernant ce secteur a été fournie par MM. Christen et Cainne le 4 juin, mais une séance complémentaire a été nécessaire le 23 juin pour certaines précisions fournies par M. Bloch qui ne pouvait malheureusement être présent le 4 juin. Cette séance a eu lieu à la Salle del Castillo, sans visioconférence mais en présence de M. Michel Bloch (seul) pour le secteur.

Le rapport ci-dessous concernant le Développement durable - Agenda 21 est un résumé des deux séances.

- Vélostation

Dans la brochure des comptes on voit que pour les comptes 353 (Plan de mobilité) il y a des dépenses prévues qui n'ont pas été réalisées, dont des frais pour la vélostation (Fr. 7'000.- prévu, Fr. 448.10 effectivement dépensés). De fait, la porte de cette vélostation à la gare, a généré des frais, mais ils ont probablement été imputés à la DAIE par erreur au lieu de l'être à Agenda 21.

Par ailleurs, il faut noter que les CFF ont indemnisé tous les abonnés durant les travaux sur les quais (la vélostation a été fermée 2 mois environ).

Le taux d'occupation de cette vélostation est de l'ordre de 50%, il y a donc encore du potentiel, car les CFF envisagent un important développement de l'utilisation de la gare de Vevey. L'idée de base est que les abonnements financent les frais de gestion, sans l'entretien du bâtiment.

- Transports publics et Fête des Vignerons

Le rapport de DU dit que 80 à 85% des visiteurs ont privilégié les transports publics (65 à 70%) et la mobilité douce (15%). On ne peut que s'en réjouir ! Pour les autres questions, le rapport de la Cogest consacré à la Fête des Vignerons fournit des détails complémentaires

- Monnaie locale "Le Léman"

Vevey, en tant que partenaire privilégié à venir, souhaite développer l'idée d'analyser quels sont ses fournisseurs qui pourraient être payés en Léman (ou dans sa version électronique Lémanex). Genève joue déjà cette carte avec certains de ses fournisseurs. On pourrait aussi imaginer que tout ou partie des jetons de présence du Conseil communal soit payés en Lémanex pour favoriser le commerce local. Il faut bien comprendre que c'est un vrai atout pour les commerces de proximité. Toutes les études sur les monnaies locales montrent que le "franc en monnaie locale" tourne beaucoup de fois en circuit court alors que le "franc en franc suisse" sort très vite de la région.

Mais pour le succès de cette monnaie locale, il faut que les commerçants soient les acteurs du processus. Il est navrant qu'après 5 ans ("Le Léman" a été lancé en 2015), il n'y ait que 10 commerçants veveysans qui l'acceptent. Cette situation est essentiellement due au porteur de projet qui n'a pas toujours fait ce qu'il fallait ces dernières années pour développer "Le Léman". En fait, à Vevey il y avait une personne très impliquée, mais qui a dû arrêter complètement pour des problèmes de santé. Cela a cassé toute la dynamique car personne n'a repris après elle. Une étude a été mandatée sur l'implantation du Léman à Vevey. D'autres monnaies locales, comme le Farinet (en Valais et Chablais), ont aussi connu des problèmes de gestion qui ont parfois provoqué leur disparition.

- Site internet- Vevey s'engage

Le site internet "Vevey s'engage" de l'Agenda 21 est en fait un site indépendant de celui de la Ville, mais il est financé par la Ville. Ce sont des privés, à la suite du film "Demain", qui sont à l'origine de cette création qui devrait réunir toutes les actions en lien avec le Développement durable dans la commune, voire la région.

- Ecocup

Le nouveau concept de gobelets réutilisables qui devrait être mis en place en 2020 n'est pas encore réalisé à ce jour. C'est Mme Rudin qui va s'en occuper mais elle est encore prise par des questions liées à la Fête des Vignerons.

Pour mémoire, M. Bloch avait passé initialement un arrangement avec Ecocup, qui était très profitable pour la ville de Vevey et en particulier sa communauté culturelle. Pour l'organisateur d'une manifestation l'utilisation de gobelets recyclables était gratuite (= les gobelets étaient livrés, repris et lavés gratuitement), et Ecocup se payait sur la "disparition" des gobelets (10% des gobelets par manifestation). Normalement ce contrat arrivait à terme en 2019, mais a été prolongé cette année 2020.

Deux options se profilent : soit la Ville paye le tout, soit - comme dans la plupart des cas - c'est l'organisateur qui assume cette charge, avec un soutien éventuel de la Ville pour des très grosses manifestations. Précisons que dans le guide des manifestations qui vient de sortir, l'utilisation des gobelets renouvelables est obligatoire.

Par contre pour la vaisselle, notamment celle des take away indépendants, on ne peut tabler que sur une démarche volontaire. Il ne faut pas oublier que la gestion de ces déchets représente un coût pour la Ville.

De son côté, la Ville a acheté un certain nombre de gobelets réutilisables, qui sont mis à disposition de la population dans un esprit de sensibilisation à ces questions.

A titre d'information, pour la Fête des Vignerons, il n'était pas du tout envisagé au départ d'avoir des contenants réutilisables. Sur insistance des services compétents, la situation a progressivement évolué pour aboutir aux gobelets et à la vaisselle qui ont été utilisés (coordonnés par Molotov Events à St-Légier). Nous saluons cette initiative.

- Refonte du fonds pour l'énergie et le développement durable

L'Agenda 21, en collaboration avec le délégué à l'énergie, prépare la refonte de ce fonds afin de proposer des incitations réduisant les impacts liés au climat pour les habitants de la commune. Cependant, ce projet a pris du retard. Dès lors le document promis pour la 2^e moitié de 2019 est reporté d'une année.

Police des constructions

- Procédés de réclames

Un projet de règlement est en cours d'élaboration. Ce dernier a profité du postulat de Décroissance-Alternatives déposé et refusé en 2018 à ce sujet. Quelques points soulevés par ce postulat ne sont toutefois pas repris spécifiquement, comme les questions de légalité des emplacements des panneaux aux entrées de la Ville, pour lesquelles les réponses avaient déjà été fournies au Conseil communal. Mais les questions relatives aux campagnes d'affichage politique devraient être incluses dans ce règlement à venir.

Pour la sous-commission,
Pierre Butty Julien Rilliet

8. Direction des espaces publics (DEP)

La sous-commission s'est réunie le 25 mai 2020, en présence de MM J. Christen, Municipal, et G. Garanis, Chef de service, afin d'examiner le rapport de gestion de la DEP (pp. 81 à 104 du rapport de gestion de la Municipalité).

Q : Y'a-t-il des projets d'installation de nouveaux parcs à chiens comme celui installé au jardin Doret ?

R : Non pas actuellement. Il y a plutôt des soucis de plaintes des riverains et il faut défendre le maintien de l'existant. Malheureusement, Vevey ne bénéficie que de peu de surface actuellement libre et potentiellement utilisables pour cela.

Q : Pourquoi les poubelles « robidog » disparaissent-elles au profit de simples distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines ?

R : Le problème des poubelles « robidog » est qu'elles font l'objet d'abus de la part de gens qui y jettent leurs ordures ménagères depuis l'introduction de la taxe au sac. Donc la politique de la ville est de les remplacer par des simples distributeurs de sacs type « robidog » et des poubelles normales à ouvertures restreintes.

Q : Comment les abus sont-ils gérés ?

R : La consigne est d'utiliser d'abord la pédagogie et de parler aux contrevenants. Si cela ne suffit pas des dénonciations sont effectuées. La brigade de propreté et la police sont à dispositions dans ces cas-là.

Q : Le contenu des poubelles « robidog » est-il sensé suivre une autre filière que le contenu des poubelles normales ?

R : Non c'est la même évacuation, d'où le remplacement des « petites » poubelles « robidog » par de plus grandes et plus pratiques poubelles normales. Les propriétaires de chiens sont supposés être au courant qu'ils peuvent

évacuer les déjections dans les poubelles normales.

Q : Il y avait un parc à chien dans le parc à côté du Clos/Panorama à l'époque qui a été supprimé. Les propriétaires continuent cependant à utiliser le lieu pour faire courir leurs chiens, mais sans endroit spécifiques. Serait-il possible de réaménager un enclos à cet endroit ?

R : Il serait effectivement possible de faire un test.

Q : Qu'en est-il du lampadaire abîmé à la Byronne ?

R : En réalité, trois lampadaires sont à changer. Le projet est sur le point d'être exécuté, cela va donc se faire dans un avenir proche.

Q : Comment se fait-il que les lignes électriques souterraines soient qualifiées de vétustes ?

R : La moitié des lignes ont plus de 40 ans. Cela ne présente pas de risque, mais nécessite dans de rares cas des interventions dues aux pannes.

Q : Des lampes ont été installées pour sécuriser les piétons sur l'Avenue de Gilamont. Les budgets ont-ils été suivis et est-ce que d'autres lieux nécessitant ce type d'installations ont été identifiés ?

R : Les budgets ont été suivis pour l'Avenue de Gilamont. Aucune autre installation n'a été effectuée, car aucune autre problématique de ce type n'a été identifiée.

Q : Est-ce qu'il y a une flotte de véhicules communaux ou bien chaque service dispose de son propre parc ?

R : La plupart des véhicules du parc communal étant spécifiques à une tâche (balayeuse, camionnette, triporteur, etc.) ils ne sont pas mutualisables. Chaque service dispose donc de « ses » véhicules. L'audit d'optimisation effectué sur le parc d'ensemble a permis de passer d'environ 70 à environ 60 véhicules sans pertes de prestations.

Q : La carte « multi-service » dont la mise en place était évoquée ces dernières années est-elle encore d'actualité ?

R : St-Légier le fait déjà, mais les recherches de partenaire du côté de Vevey n'ont pas abouti. Deux pistes sérieuses ont été explorées, mais l'une stockait les données numériques à l'étranger, ce qui a été jugé inapproprié et l'autre n'avait pas un éventail d'utilisation possible assez large. Il est difficile de cumuler adéquatement toutes les demandes spécifiques des services.

Q : Comment se fait-il que la brigade de propreté a augmenté en 2019 ses interventions de 30% ?

R : Cette augmentation semble essentiellement liée à la tenue de la FdV. Les chiffres fluctuent d'une année à l'autre, il ne s'agit pas d'une augmentation constante des infractions.

Q : Quelle est la procédure de dénonciation d'une infraction « déchets » pour un employé (ou un citoyen) ?

R : Pour un citoyen, il s'agit de prévenir le service ou directement la brigade de propreté. Pour un employé, des photos sont faites et transmises à la brigade de la même manière.

Q : Suite à quelques fausses informations et démentis relatifs aux travaux du domaine public ayant circulé sur les réseaux sociaux, quelle est la ligne pour la communication de la DEP ?

R : Tout d'abord, tout le travail de la DEP pourrait faire l'objet de communications. Il est difficile de déterminer ce qui est nécessaire à communiquer. Une page Facebook existe pour Espace public et le délégué à la communication est parfois sollicité pour faire des communiqués de presse. L'information sur place reste toutefois la piste privilégiée et un effort sera fait à l'avenir pour répondre aux diverses questions sur les lieux ou y laisser un panneau explicatif. Toutefois un manque de ressources est à noter pour ce genre de démarches qui nécessitent du temps pris au détriment des projets eux-mêmes.

Q : Dans les réponses aux vœux, la DEP annonce la refonte des cartes de déchetterie pour le 30 juin 2020, qu'en est-il ?

R : Suite à la crise de la COVID-19 c'est irréalizable dans ces délais, mais les travaux se poursuivent.

Q : Finalement est-ce qu'une carte multi-service est nécessaire ?

R : Ce serait un pas en avant qui simplifierait la gestion d'ensemble des services à la population. Par exemple, cela simplifierait les mesures de vérification nécessaires à la déchetterie. Pour la DEP, il s'agit d'une évolution souhaitable

Pour la sous-commission,

Marcia Ciana

Pascal Molliat

9. Direction des affaires sociales, du logement, de l'intégration et gérances (DASLIG)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 3 juin 2020, en présence de M. M. Agnant, Municipal, et de Mme S. Zufferey, cheffe de service, afin d'examiner le rapport de la DASLIG (pp. 105 à 122 du rapport de gestion de la Municipalité).

En préambule, M. Agnant précise que 2019 fut une année exceptionnelle, car il n'a pas pu être présent une partie importante de l'année.

Missions de la DASLIG

Le rapport de la Municipalité cite trois missions pour 2019 : Affaires sociales, Intégration et Gérances. En 2018, l'ordre de ces missions était différent et il mentionnait explicitement le Logement, qui est intégré à celle d' "Affaires sociales" cette année.

Dans la mission "Gérances", il est précisé que la DASLIG s'occupe de l'administration des PPE. Cela concerne des biens comme ceux de l'ex-EPA ou à la rue du Midi (la liste se trouve en page 120 du rapport de la Municipalité). La raison en est essentiellement historique. Ce sont des biens que la ville a acquis, comme lors du rachat de l'ex-EPA, avec une gestion de type PPE. Cela ne signifie pas forcément que la Ville est seule propriétaire de l'ensemble des lots, même si - selon les cas - la commune a accordé un droit de superficie pour l'ensemble de l'immeuble. Ce fait ne ressortait pas les années passées, où le secteur Gérances était intégré au rapport de la Direction des Finances.

AFFAIRES SOCIALES

Office communal du logement

Logements subventionnés - aide à la pierre

Le nombre de logements subventionnés dépend du droit à la subvention. Ce nombre peut donc varier d'une année à l'autre. Ils sont soumis au Règlement cantonal sur les conditions d'occupation des logements (RCOL) et au Règlement cantonal sur les conditions d'occupation des logements à loyer modéré (RCOLLM). Il est possible d'avoir des chiffres de résiliation, et les raisons de ces résiliations, par exemple des cas de fin des conditions règlementaires, donnant droit à une subvention.

Il faut bien comprendre que la DASLIG est uniquement responsable du contrôle des conditions de la subvention, comme le taux d'occupation et les revenus des locataires. Le contrôle est fait tous les 2 ans pour le RCOL et tous les ans pour le RCOLLM pour l'ensemble des logements subventionnés sur le territoire de la commune. Ce contrôle ne concerne donc pas uniquement les appartements dont elle est propriétaire. Ce n'est donc pas la DASLIG qui procède aux résiliations, mais bien les régies sur demande de la DASLIG, selon les contrôles effectués.

Si une régie n'applique pas la demande de résiliation de la DASLIG, celle-ci n'a aucun moyen de faire pression sur elle si ce sont des biens qui n'appartiennent pas à la ville de Vevey. Pour les régies qui gèrent le parc immobilier appartenant à la commune, celle-ci a évidemment le pouvoir d'un propriétaire. La question se règle alors entre le service du Logement et celui des Gérances.

Pour les biens appartenant à la Ville, il y a rarement des contentieux, par exemple pour non-paiement du loyer (subventionné ou non). C'est probablement comparable à ce qui se passe sur l'ensemble du marché immobilier de la région, qui est assez tendu actuellement.

Fondation Apollo

Il n'est plus fait mention de la Fondation Apollo dans le rapport 2019. En fait, Apollo a été absorbée par la Fondation du Relais en 2019. La radiation du Registre du commerce de la Fondation Apollo date de décembre 2019. Un rappel de ce changement aurait peut-être été nécessaire.

La Fondation du Relais n'est pas mentionnée dans le rapport 2019 car cette Fondation ne dépend pas de la commune. Le suivi des dossiers de la Fondation Apollo est assuré par la Fondation du Relais qui a repris les baux d'Apollo, sans résiliation de bail lors de ce changement. Le Conseil de Fondation s'en est assuré.

Étude sur la précarité

Cette étude a été demandée par les associations partenaires du bas-seuil de la Riviera, groupées en collectif (listé

dans le rapport de la Municipalité, en page 108), et non pas par les communes elles-mêmes. Pour ces partenaires, qui connaissent bien la situation, elle est utile pour convaincre certaines communes qui se sentent parfois peu concernées. L'opinion quelques fois exprimée est que c'est Vevey qui réunit toute cette population "à problèmes" et que c'est donc une préoccupation purement veveysanne. Pour mémoire, en 2017, les acteurs du milieu avaient signalé qu'ils étaient presque submergés par les demandes et ils espéraient le développement d'offres locales, pour répondre aux besoins d'alimentation, d'hygiène, etc. Faute d'étude chiffrée, ils n'avaient pu convaincre l'ensemble des communes de se prononcer dans ce sens.

Le Hublot

On y constate une légère baisse de fréquentation, y compris pour les 18-25 ans, avec une proportion de 14% en 2019 contre 16% en 2018. Les raisons de la situation d'urgence ne sont pas demandées dans les hébergements. Dès lors, il n'est pas possible d'avoir des chiffres indicatifs sur ces raisons, comme l'orientation sexuelle.

Si un jeune met en avant son orientation sexuelle comme raison de son rejet par sa famille, il s'adresse au CSR (Centre social régional) pour obtenir de l'aide spécifique, mais il n'y a pas d'hébergement particulier pour ces personnes. Le cas échéant le CSR peut loger la personne à l'hôtel en urgence. Les Centres sociaux régionaux agissent spécifiquement pour cette population jeune (18-25 ans) par une aide financière d'urgence si la famille ne peut ou ne veut pas prendre en charge la situation.

Il ne s'agit pas de charité mais de service social organisé.

Aînés

La démarche participative "Ville Amie des Aînés" s'est poursuivie en 2019. Pour l'instant, il y a surtout eu une prise de contact et un diagnostic de la situation actuelle avec les partenaires ainsi qu'avec les aînés. Cette première démarche est en train d'être finalisée. A ce stade, il ressort déjà que les questions d'accessibilité et le sentiment d'insécurité sont très importants, ainsi que le problème de l'isolement.

Pour mémoire, une pyramide des âges de la population veveysanne est fournie chaque année dans le rapport de gestion de la Municipalité (page 43 pour 2019). Elle donne une idée du nombre de personnes qui peuvent être concernées par ces questions des "aînés". Cette pyramide ne distingue pas spécifiquement des catégories comme les "retraités", les "seniors" ou les "grands seniors" (à partir de 80 ans). En effet, de telles catégories sociologiques sont toujours difficiles à définir. Par exemple, faut-il classer comme retraité quelqu'un qui a atteint l'âge légal de la retraite ou le faire lorsqu'il prend sa retraite, avant ou après cet âge légal ? Le résultat peut être assez différent. Dès lors, il est plus facile d'établir des statistiques par tranches d'âge plutôt que par catégorie.

Le plan canicule utilise lui aussi une cartographie des gens "à risque", basée uniquement sur l'âge, et la COVID-19 a aussi concerné presque 3'000 personnes de 65 ans et plus à Vevey.

La Commission des aînés ne s'est pas réunie en 2019. C'est probablement regrettable mais différentes raisons peuvent être avancées. Parmi elles on peut citer l'absence du Municipal Agnant durant une grande partie de l'année 2019 et le peu de temps à disposition dans les mois restants. De toute manière, il n'y a pas de planification fixe de ces séances. Comme toutes les commissions municipales, elles sont convoquées notamment quand le service a quelque chose d'important à discuter. Pour mémoire, ces commissions municipales sont uniquement consultatives et peuvent servir d'aides à la décision pour le service.

Cette Commission des aînés comprend des représentants du Conseil communal (plutôt des membres âgés de ce Conseil), des représentants des associations de personnes âgées, comme l'AVIVO, le Centre du Panorama, et Pro Senectute, et quelques aînés individuels choisis par la Municipalité. Cette commission n'est donc pas constituée uniquement d'aînés mais aussi de représentants de ceux-ci. La liste se trouve sur le site Internet de la Ville. Elle a siégé il y a quelques années en lien avec la commission du logement, lors d'une étude sur le logement des seniors. Depuis, elle a siégé une ou deux fois en 2018.

La sensibilisation du personnel communal aux problèmes des personnes âgées au travers d'un simulateur de vieillissement est saluée comme une excellente initiative. Ça n'a rien coûté à la Ville.

Il n'y a pas de travail spécifique de la DASLIG avec le CMS (Centre médico-social), sauf au cas par cas selon les besoins.

Intégration

1001 histoires

A propos du projet "1001 histoires", il est précisé que celui-ci a été d'abord développé en arabe et en portugais, enrichi en 2019 avec l'espagnol. Pour ces différentes langues il existe différents idiomes, par exemple l'arabe littéraire et l'arabe local. Il faut être attentif à cette question (cela vaut aussi pour les actions allophones de la bibliothèque-médiathèque). Le choix n'est pas forcément fait en fonction de la population la plus représentative. Par exemple, il semble que c'est de préférence l'arabe littéraire qui est choisi pour cette action "1001 histoires", puisqu'on s'appuie sur les livres. Par contre lorsque des histoires sont racontées (et non lues), cela peut varier selon le narrateur.

Il est clair que ce projet n'est pas éducatif au sens "scolaire". Il s'agit d'une sensibilisation plutôt ludique pour les enfants de 0 à 4 ans, quelle que soit la langue pratiquée. Les lectures ou narrations se font essentiellement par le réseau du lecteur/de la lectrice, respectivement du narrateur/de la narratrice. Par cela c'est donc son propre réseau, qui comprend sa langue ou son idiome, qui est concerné.

Migrations intimes

Le bureau de l'intégration a présenté l'exposition "Migrations intimes" au Centre Manor durant deux semaines, pour lui donner un écho public plus large. D'autres expositions ont été présentées dans la rue ou sur les quais, selon les opportunités. Pour le sujet "Migrations intimes", le choix d'un centre commercial ne signifie donc pas que le public concerné est forcément celui d'un centre d'achat, ni qu'on ne peut atteindre un "large public" sur un tel sujet que dans ce type de lieux.

Pan Milar

Pan Milar est active dans la promotion de la santé des femmes enceintes issues de l'immigration. La Ville intervient au cas par cas en fonction de demandes qui peuvent venir de la part des sages-femmes par exemple. Le soutien est donc individuel et varie selon la demande. Le nombre de cas et le montant global peuvent être fournis par la Cheffe de service.

Maisons de quartier

La Cogest a enfin reçu la liste des utilisateurs des deux maisons de quartier. La gestion de ces deux entités est très différente l'une de l'autre. En ce qui concerne la Villa Métisse, une personne est engagée par la Ville à 60% et s'occupe de sa gestion ainsi que de son animation. L'Espace Bel-Air est géré par une association de quartier, l'Association pour les environs de Robins (APERRO), à qui la Ville confie un montant de Fr. 3'000.- annuel spécifiquement destiné à l'animation de la Maison de quartier, selon une convention signée entre la Commune et l'APERRO.

Cette situation à Bel-Air pose parfois des problèmes de clarté quant à la prise de décision. La DASLIG trouve cependant que la collaboration avec l'APERRO se passe bien, même si les récents changements à la tête de l'association n'ont pas aidé au suivi des dossiers. La Ville ne peut toutefois pas exiger les mêmes prestations pour Bel-Air, avec l'APERRO qui est une association de bénévoles, et pour la Villa Métisse avec son personnel rémunéré.

A la Villa Métisse par exemple il y a des repas organisés gratuitement le vendredi, pour tous les âges, y compris les jeunes (le sujet a été évoqué avec le secteur Jeunesse de la DJEFS, dont les locaux sont en face de la Villa Métisse). Ces repas sont un projet de mixité sociale dans le quartier. Il n'est pas envisageable actuellement de proposer la même chose à l'Espace Bel-Air dans les mêmes conditions. De fait, l'APERRO organise aussi ponctuellement des repas, mais payants. Les buts ne sont donc pas les mêmes. Les animateurs Jeunesse de la DJEFS ne peuvent pas non plus organiser eux-mêmes de tels repas hebdomadaires à Bel-Air. Ce ne sont pas eux qui les organisent à la Villa Métisse, mais bien l'animatrice de ce lieu. Ils ne peuvent pas non plus gérer eux-mêmes l'entier de l'Espace Bel-Air.

Quant à la gestion de l'argent encaissé pour des locations de Bel-Air à des privés (les associations ne paient pas), il semble que ce soit compliqué pour DASLIG d'en avoir le détail. Pourtant, cela permettrait de savoir combien de location sont faites dans l'année, qui paie quoi, combien cela rapporte à la Ville, etc. (sans connaître les noms des locataires privés évidemment). Or, il semble que l'APERRO tienne une telle liste à disposition, avec les détails, ce qui crée une certaine incompréhension de la Cogest. Cette incompréhension est d'autant plus importante qu'il y a quelques années l'APERRO avait thésaurisé plusieurs années de suite les Fr. 3'000.- annuels qu'elle recevait de la Ville

pour l'animation de la maison de quartier. De ce fait, cela avait créé à l'époque un montant anormalement élevé dans ses comptes (de l'ordre de Fr. 11'000.-) mais la situation est maintenant rentrée dans l'ordre.

Il est bien clair que les maisons de quartier n'ont pas pour vocation d'être financièrement "rentables". Ce sont des outils sociaux mis à disposition des citoyennes et citoyens de Vevey. Sans chercher à optimiser la rentabilité, on peut s'inquiéter de savoir les montants que cela représente, surtout si la gestion de cet argent est confiée à une association comme c'est le cas à Bel-Air. En l'occurrence, la Ville a accès, par la convention, aux comptes de gestion de l'Espace Bel-Air, qui lui sont régulièrement fournis, mais pas de l'association APERO elle-même. Ce sont deux choses différentes. Et la DASLIG ne va pas fouiller dans les comptes qu'on lui fournit pour savoir ce qui a été payé, dans quelles conditions et si tout est OK. Elle reçoit une ligne de compte et c'est tout.

Pour pallier à ces questions, il est possible qu'à l'avenir l'Espace Bel-Air soit aussi géré entièrement par la Ville au travers d'une personne qui serait engagée à 60%, comme pour la Villa Métisse. Actuellement, il n'y a pas le budget pour un tel poste mais il est probable qu'il sera demandé avec le budget 2021. Cela permettrait une égalité de traitement dans la gestion des deux maisons de quartier. Et cela mettrait aussi fin aux remarques récurrentes sur la gestion de l'Espace Bel-Air par l'APERO, accusée parfois de partialité dans le choix des associations ou des privés qui peuvent disposer des salles, et de gestion comptable qui peut paraître comme peu claire (voir l'exemple de la thésaurisation il y a quelques années).

Si l'option de la gestion de l'Espace Bel-Air par une personne, comme pour la Villa Métisse, est acceptée, l'APERO ne s'en occupera plus et redeviendra une simple association comme les autres, sans un droit de regard spécifique sur l'utilisation de la maison de quartier. Il faut remarquer que jusqu'ici l'APERO est proactive dans l'animation de l'Espace Bel-Air. Pour une association de bénévoles, elle fait beaucoup de choses et elle atteint probablement ses limites.

Toujours à propos des maisons de quartier, il faut rappeler que la responsabilité de l'accompagnement des enfants par exemple, le mercredi après-midi, se limite aux activités organisées à l'intérieur. Lorsqu'ils sont dehors, ce n'est plus sous la responsabilité de l'animation prévue dans la maison de quartier. Lorsque les enfants sont à l'extérieur, il peut toutefois y avoir des problèmes avec la circulation, tant à la Villa Métisse, qu'à Bel-Air.

Dans ce cadre, la piétonisation de la Rue du Nord, n'est pas vraiment satisfaisante pour l'usage de l'Espace Bel-Air. Des voitures circulent encore, ce qui ne semble pas poser véritablement de problèmes, mais plus généralement cet espace piétonnier est mal défini. Outre son peu de liaisons avec d'autres structures du quartier comme les pistes cyclables ou les cheminements le long de la Veveyse, il y a un problème d'appropriation par les gens du quartier : certains aimeraient en profiter pour animer beaucoup plus le quartier, mais les locataires sont parfois gênés en cas de trop grande utilisation de cet espace.

Enfin il est rappelé qu'une interpellation au Conseil communal demandait il y a quelques années déjà que l'accès à l'Espace Bel-Air puisse être assuré pour les personnes à mobilité réduite. La pose d'une rampe devait être étudiée. La DASLIG ne voyait pas comment installer une telle rampe, sauf à l'envisager comme amovible pour laisser la place sur le trottoir. Cela impliquerait une aide en permanence pour les personnes à mobilité réduite pour la mettre et l'enlever. Cependant, il semble que les récents travaux sur la rue aient inclus un élargissement du trottoir, ce qui devrait permettre l'installation d'une rampe fixe. La DASLIG va donc réétudier la question.

Secteur des gérances

Après quelques hésitations, et pour concrétiser le transfert du secteur de la Direction des Finances à celle des Affaires sociales, Logement et Intégration, qui s'est fait en septembre 2018, la nouvelle dénomination de la Direction est la DASLIG, avec un G final et non un Ge, et une prononciation "à l'allemande", avec un G dur et non un "je".

Le Municipal regrette que ce transfert ne se soit pas passé dans les meilleures conditions, tant et si bien qu'il préfère parler de "démantèlement" plutôt que de "transfert". En effet, le secteur comptait quatre collaborateurs jusqu'en 2018, y compris le chef de service Finances-Gérances. Or, au moment où DASLIG a repris le secteur, celui-ci se limitait à un seul EPT. De fait, les chiffres ne correspondent pas entre le rapport de gestion de la Municipalité pour 2018 (p. 114, rédigé par l'ancienne équipe, mais intégrée au rapport de la DASLI de l'époque) et celui de 2019 (p. 119, rédigé par la DASLIG actuelle). En 2018, il est dit que 1,5 EPT est transféré à DASLIG (pour la partie administrative) et que 0,8 EPT (pour la partie technique) se retrouve à la DAIE. Dans le rapport 2019, il est mentionné qu'il n'y a en fait que 1 EPT qui est arrivé à DASLIG. Cela provient du fait que 0,3 EPT attaché à l'ancien responsable des caves n'a pas été transféré lors de son départ et que les 0,2 EPT pour la partie technique n'est concrètement pas attribué à la DASLIG mais à la DAIE (comme les 80% restants pour ce poste) car il est difficile de travailler simultanément pour deux

directions distinctes. Le secteur Gérances est donc en pleine recomposition au sein de la DASLIG, avec des engagements prévus. Ce n'est pas simple et l'équipe devrait être au complet à la fin de l'année 2020.

Quant au poste d'adjointe à la cheffe de service - gérant d'immeuble, l'engagement a été fait dans des circonstances particulièrement troublées, avec un changement de statut (d'abord un simple poste de gérant, puis un poste d'adjoint de chef de service), la suspension du municipal en charge de la DASLIG et l'arrêt prolongé de la cheffe de service au moment de l'entrée en fonction de la personne choisie. Depuis, le travail a été de qualité pour la partie gérance. Pour la partie de suppléance de la cheffe de service, il n'y a pas eu de cas répertoriés.

Autres objets gérés par le secteur des gérances

A propos des jardins familiaux de Gilamont, la Ville en a pour l'instant confié par convention la gestion à une association. Cependant, les conditions d'utilisation du terrain par les usagers ne paraissent pas claires (conditions d'attribution, utilisation de produits phytosanitaires, etc.). Faute de capacités en personnel, la DASLIG ne peut pas faire beaucoup plus que ça actuellement : elle se contente d'encaisser les locations, sans avoir les moyens de contrôler plus en détail le fonctionnement de ces jardins. C'est ce qu'elle fait aussi pour d'autres "jardins", même si parfois il y a des chartes supervisées par Agenda 21.

Camping et port de la Pichette

A la suite d'une visite de la Cogest sur le site du Camping (voir rapport ad hoc), il faut constater différents problèmes. Par exemple, il n'y a aucun document écrit qui précise le nombre de places disponibles dans ce camping. Tout dépend donc du gardien, qui est là depuis 25 ans, qui gère en fonction des circonstances. Le nombre de places et leur taille peut donc varier, même pour les résidents réguliers. En fait, on peut parler d'une gestion "à l'ancienne". La Cogest constate qu'il est nécessaire de mettre à jour de manière globale la gestion de la Pichette.

Poses d'hélicoptères sur la zone de la Veyre

La DASLIG pense que les sept cas recensés devaient concerner l'utilisation de la place par la Confédération et l'armée durant la Fête des Vignerons. Dans ces conditions, la commune de Vevey, propriétaire du terrain, ou celle de St-Légier, où se trouve ce terrain, n'ont pas perçu d'émolument. Ce terrain est parfois aussi utilisé par des privés. Dans ce cas-là, il faut se renseigner si la commune de Vevey touche quelque chose et si oui, où va cet argent.

Pour 2019, il faut rappeler que l'implication de la DASLIG pour la Fête des Vignerons s'est limitée essentiellement à maintenir une personne "de piquet" pour une éventuelle situation de catastrophe. Cette veille permettait, en cas de besoin, d'apporter une réponse rapide de la Ville, en moins d'une heure. Concrètement, il n'y a pas eu de cas d'urgence.

Réflexions générales sur le manque de ressources humaines au sein de la DASLIG

Les différents secteurs sont très sollicités, mais la DASLIG ne peut pas faire face à beaucoup de projets par manque de ressources humaines. Cela est ressorti à plusieurs reprises dans l'analyse du rapport de gestion de la Direction. Cette situation est dénoncée et perdue depuis plusieurs années. Dans ces conditions, certaines choses "passent à la trappe". C'est encore plus criant pour le secteur Gérances.

Hormis le secteur Gérances qui est en cours de restructuration, il faudrait idéalement 4 à 6 personnes de plus. Concrètement, on peut espérer avoir 60% de plus pour la gestion des Maisons de quartier (voir ci-dessus), un gestionnaire de dossier à 80%, une secrétaire à 60-80%, et une adjointe à la cheffe de service, si possible à 100%. Donc 4 personnes au moins pour 2,7 à 3 EPT.

Un des problèmes actuels est que l'absence d'une personne bloque souvent tout le fonctionnement du secteur, car la DASLIG compte beaucoup de personnes extrêmement spécialisées. Ce n'est pas faute de bonne volonté, mais faute de compétence pour reprendre des dossiers très complexes. L'objectif du Municipal et de sa Cheffe de service est de fonctionner à l'avenir par binôme pour chaque secteur. Il y aurait ainsi toujours quelqu'un pour faire avancer les dossiers. Ils veulent jouer sur les EPT pour ne pas surcharger le budget car pour eux ce sont les personnes qui sont importantes.

Comme pour d'autres services, la Cogest constate qu'il y a eu un cas de personne libérée de son obligation de travail à la DASLIG en 2019. Sans entrer dans les détails de la situation qui a conduit à cette mesure, traitée par les RH, il est possible de dire que cela a concerné novembre-décembre 2019 et que finalement la personne en question a

changé de service, tout en restant dans l'administration communale.

Cette malheureuse expérience met en évidence l'importance des consignes et lignes directrices à respecter dans des cas comme celui-ci. Même si ces dernières sont clairement expliquées, il suffit de l'absence prolongée de la cheffe de service pour ne pas avoir un suivi des cas et que de nouvelles règles soient appliquées. A nouveau, cela met l'accent sur le manque d'effectif flagrant de la DASLIG et la transmission problématique des dossiers quand une personne est absente.

Pour la sous-commission,
Pierre Butty Jennyfer Vincent Crudo

10. Direction de la culture, y compris la Bibliothèque municipale et les musées

La sous-commission s'est réunie le 20 mai 2020 et le 3 juin 2020 pour examiner le rapport de la Direction de la culture (pp. 123 à 160 du rapport de gestion de la Municipalité), en présence de M. M. Agnant, Municipal, de Mme C. Rothen, cheffe de service et des intervenants suivants selon les rapports :

- M. Y. Buchs, Directeur de la Bibliothèque municipale
- M. L. Debraine, Directeur du Musée suisse de l'appareil photographique
- Mme F. Lambert, Conservatrice du Musée historique de Vevey
- Mme N. Chaix, directrice du musée Jenisch

10.1 Direction de la culture

Il est pris note que les rapports concernant le musée Historique ainsi que le musée Jenisch n'ont pas été distribués. Il est donc décidé de reporter ces deux parties à une date ultérieure.

Q : Mme Roten, comment s'est passé votre première année ? Changements de municipal, année FdV, reprise de service ?

R : C'était une année compliquée et chargée mais intéressante. Il n'y a pas eu de passation de connaissances, le municipal titulaire était absent, l'adjointe à la cheffe de service était en congé maternité et il y a effectivement eu la FdV à gérer en plus.

Les personnes engagées dans ce dicastère tirent à la même corde et l'ambiance est au beau fixe. Il y a beaucoup d'énergie, d'envies, d'idées...

Beaucoup de défis aussi, notamment le développement de la communication digitale, capital pour la visibilité actuelle et la mutualisation des ressources entre les institutions qui commence à se faire.

Q : Il semblerait que la convention avec l'Oriental ait été signée sans générer une réunion de la commission municipale ?

R : Effectivement, à cause d'agenda chargés cette réunion n'a pas pu se faire avant signature. Mais la commission sera convoquée bientôt.

Q : Selon une discussion avec les RH, un membre de la DC a été libéré de l'obligation de travailler, quid ?

R : Mme Roten est arrivée en avril 2019 et n'est pas au courant de cette histoire qui a dû se dérouler durant les mois précédents. M. Agnant précise qu'il s'agit d'un cas au musée Jenisch qui s'est effectivement déroulé avant l'arrivée de Mme Roten.

Q : Pourquoi la carte Sésame dure-t-elle de septembre à février ?

R : Il s'agit d'une carte découverte mise en place suite à discussion avec les institutions. Suite au COVID-19, les cartes débutant en février 2020 seront prolongées.

Q : Il semble que les cartes Sésame n'aient pas un grand succès, quelles pourraient être les solutions pour les rendre plus utilisées ?

R : Un envoi automatique plutôt que suite à demande est envisagé. Toutefois ceci n'est pas encore fait et ne garantit pas que les gens l'utiliseront.

Q : Vu les nouvelles subventions votées au budget 2020, l'offre de la carte sésame a-t-elle été mise à jour ?

R : Le but de la carte Sésame est de valoriser les institutions phares de la Ville. Les autres prestations n'y sont incluses que ponctuellement suivant les possibilités.

Q : *Et la piste d'une carte électronique unique ?*

R : C'est une discussion récurrente mais les obstacles ne changent pas : les événements culturels ne sont pas fixes et le but premier de la carte sésame est de mettre en valeur les institutions veveysannes, notamment les trois musées, le RKC et les deux théâtres. Un guichet virtuel unique devrait voir le jour avant une carte électronique unique.

Q : *BURO19 : Peut-on le louer et comment ?*

R : Il faut passer par le service culturel qui donne le contact de la personne qui gère sur place. Cette personne fait la gestion en échange d'une place disponible gratuitement pour elle.

Q : *Y-a-t'il une convention avec cette personne ?*

R : Non, il s'agit d'un accord à l'amiable.

Q : *Les comptes du BURO19 affichent un chiffre d'affaire de 2'400.- et un bénéfice de 295.-, quel bilan en tirez-vous ?*

R : Ces locaux ne sont pas assez mis en valeur. Des réflexions sont à l'étude, par exemple l'organisation de cours aux acteurs culturels au BURO19. On devrait pouvoir l'utiliser mieux. Toutefois en 2019, avec la Fête des Vignerons, le BURO19 n'était pas une priorité.

Q : *Le temple de Gilamont n'est pas cité dans les temples, est-ce normal ?*

R : Non, on va l'ajouter.

Q : *Y'a-t-il des interactions via le jumelage pour faire rayonner la culture veveysanne ?*

R : Il y a effectivement des collaborations internationales mais peu ou pas dans le cadre du jumelage.

10.2 Musée suisse de l'appareil photographique

2019 a été une année passionnante. Il y avait des craintes vis-à-vis de la longue fermeture de la Grand-place. Des mesures concertées ont été prises avec les autres musées pour attirer tout de même les visiteurs

Q : *Il est fait mention d'une lanterne magique dans le rapport, qu'est-ce donc ?*

R : Il ne s'agit pas de la lanterne magique cinématographique. Le musée organise des démonstrations via un ancien projecteur à plaques de verres qu'il a appelé « lanterne magique ». Cette animation a beaucoup de succès.

Q : *Quel est votre sentiment après votre reprise de la gestion du musée il y a environ deux ans ?*

R : C'est passionnant, un gros challenge. Il y a plein de collaborations constructives. C'est un gros défi que de présenter avec pertinence ce musée dans un monde de la surinformation dans lequel l'image est perçue comme facile.

10.3 Bibliothèque municipale

M. Buchs remercie le Conseil Communal pour l'octroi du poste supplémentaire pour la Bibliothèque. Ceci a permis d'augmenter les plages d'ouverture et ainsi augmenter considérablement la qualité du service en répartissant les utilisateurs sur une plus grande période. La fréquentation n'a pas beaucoup augmenté mais le climat est nettement meilleur et les visiteurs plus satisfaits.

Q : *Que se passe-t-il lorsque des livres ne sont pas rendus ?*

R : Plusieurs rappels sont envoyés. Si ceux-ci restent sans réponses, des factures (au prix neuf) sont envoyées.

Q : *Un commissaire a trouvé un livre de la bibliothèque communale avec le code-barres barré dans une boîte à livre. Est-ce normal ?*

R : Oui absolument. Lors des renouvellements de livres, les anciens sont marqués comme tel (code-barres barrés) et distribués via différents canaux ; EMS, boîtes à livres, associations...

10.4 Musée historique de Vevey

2019 a été une année marquée par la FdV avec une jolie action synchronisée entre les 3 musées avec vernissages en cascade.

Q : *Est-ce que la réflexion de rendre les musées gratuits avec « chapeau » a été réfléchi ?*

R : Différentes choses sont en réflexion dont un billet commun pour l'ensemble des établissements, toutefois une

gratuité n'est pas envisagée à l'heure actuelle.

Q : Comment se fait-il que l'accent ne soit pas plus mis sur la communication et la présence sur le net ?

R : Le musée Historique n'a que 2.5 EPT à disposition ce qui n'est pas suffisant, ni en temps ni en compétences spécifiques pour effectuer cette tâche. En revanche un poste de communication/médiation culturelle se partage entre les différents musées. Il y a également des démarches de formation du personnel au sein de la DC pour qu'une partie du temps de travail de certains collaborateurs soit attribué à la communication ou à la présence sur les réseaux sociaux par exemple.

Il est précisé que les employés du musée travaillent beaucoup sur l'archivage de l'Histoire de la Ville sans que cela ne soit visible directement dans le musée.

Q : Comment ces temps de travaux sont-ils répartis entre les EPT ?

R : Plus précisément, la conservatrice adjointe du musée Jenisch (auxiliaire) sépare son temps entre la conservation et la communication pour les musées. De plus, au niveau de la DC, un poste d'auxiliaire à 60 % en communication existe.

10.5 Musée Jenisch Vevey et Cabinet cantonal des estampes

L'année 2019 a été l'année du renouveau au Musée Jenisch : l'arrivée de Mme Roten à la tête de la DC en début d'année puis l'engagement de Mme Chaix comme directrice du musée. Plusieurs démissions sont à déplorer, toutefois les raisons en sont diverses et semblent sans lien avec la situation du musée lui-même.

L'année 2019 s'est déroulée sans médiateur culturel. En revanche, l'arrivée de la nouvelle directrice a eu un effet positif sur le nombre de donations faites au musée en 2019. Les particuliers aimant avoir contact avec une personne de référence en vue d'effectuer des dons, l'absence d'une personne à la direction avait bloqué nombre d'entre eux. Les amis du musée ont notamment fait don de 30 œuvres pour saluer la nomination d'une nouvelle directrice. Le réseau personnel de Mme Chaix joue aussi un rôle dans ces nouveaux apports.

Q : Qu'est-ce que la médiation culturelle ?

R : Le Jenisch participe via l'association des musées de la Riviera vaudoise à plusieurs événements/journées spécifiques ; conférences, ateliers, etc. Le travail du médiateur culturel est d'organiser et gérer ces journées. Il/elle conçoit les supports de médiation (plaquettes didactiques, programme d'animations, présentations...) et gère l'interface entre le public et les œuvres ou les thèmes traités.

Q : Que s'est-il passé avec la médiation culturelle au Jenisch ?

R : Au coup par coup. Avant il y avait une médiatrice dont le salaire était payé par la Fondation Brentano qui n'a pas reconduit cette aide. Il n'y a donc plus personne et le travail se fait sur mandat ou sur les heures restantes du personnel.

Q : Il est signalé que la mise à jour de la bibliothèque du musée est effectuée par une bénévole. Que se passe-t-il si cette personne arrête ?

R : Il s'agira de trouver une nouvelle personne pour effectuer ce travail nécessaire.

Q : Le pavillon des Estampes existe-il encore ?

R : Oui, pour accueillir trois expositions permanentes distinctes à l'étage.

Q : Est-ce que les visites proposées aux membres du CC et à l'administration, très appréciées, seront reconduites ?

R : Oui, les élus et les employés sont les meilleurs ambassadeurs des institutions culturelles de la Ville.

Q : A quoi correspond l'acronyme FED utilisé pour nommer un donateur du musée ?

R : Il s'agit d'un donateur très généreux et régulier souhaitant rester anonyme.

Bilan de Mme Chaix

Vevey est une ville super ! La nouvelle directrice s'y est même installée en parallèle de son engagement. 2019 aura été une année géniale et pleine d'énergie et de défis. Le musée Jenisch est une perle avec un bâtiment et un emplacement idéal. Il possède de vastes collections d'une qualité élevée.

Il y a encore quelques difficultés liées aux RH et aux postes à repourvoir mais globalement la stabilité est de retour.

Si l'image médiatique de la gestion de la Ville est assez mauvaise, le fonctionnement interne, en tout cas au niveau de la DC, est bon.

Pour la sous-commission,
Pascal Molliat

11. Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie (DAIE)

La sous-commission s'est réunie le 18 mai 2020 à la Salle del Castillo, dans les conditions sanitaires exigées par la pandémie du Coronavirus, en présence de Mme E. Leimgruber, Syndique et de M. C. Lehrian, chef de service, afin d'examiner le rapport de la DAIE (pp. 161 à 180 du rapport de gestion de la Municipalité).

Mme Leimgruber présente rapidement l'année 2019 pour la DAIE, marquée par l'important chantier du Collège de la Veveyse, dont un des partenaires a fait faillite en cours de route, ce qui a demandé énormément d'énergie pour permettre la poursuite du chantier et tenir les délais. La Fête des Vignerons a aussi beaucoup mobilisé la Direction. Elle précise qu'à son avis le domaine public est mieux connu maintenant qu'avant la Fête, grâce à tous les travaux entrepris durant cette période. M. Lehrian confirme que cette expérience de la FdV va rester dans la mémoire de la Direction. Cela n'a pas toujours été facile, surtout pour avoir une planification avancée de tous les travaux.

Pour mémoire la DAIE est divisée en quatre secteurs :

- Architecture, dont fait partie le service de conciergerie
- Infrastructure
- Énergie
- Inspectorat des chantiers et prévention des incendies

1. Architecture

Une des missions de ce secteur est la mise en place d'une politique d'entretien du patrimoine communal. A ce propos, l'ensemble de ce patrimoine a été informatisé. Cette base de données très détaillée sert d'outil de travail pour la Direction. Elle n'est pas prévue pour un usage public mais il est possible d'en tirer une version simplifiée si nécessaire.

Quant aux démarches à entreprendre en cas de "petit problème" (comme une poignée de porte à changer par exemple), il faut toujours s'adresser à la gérance, privée si le bâtiment n'est pas du domaine public, ou à la DASLIG. Dans ce dernier cas, si le problème dépasse ses compétences, la DASLIG fait appel à la DAIE, ce qui est souvent le cas pour des questions techniques.

Pour la rénovation du Pavillon du Poids du foin, dont le kiosque devrait être remplacé par un café, il est rappelé que le bail quinquennal actuel se termine au 31 décembre 2020 selon le rapport du service. Le préavis de non-reconduction a déjà été notifié. Un appel d'offre sera lancé pour l'exploitation de ce pavillon, afin qu'il s'intègre au cadre général de rénovation de la Place du Marché et du projet "D'Amour et d'Eau fraîche".

Les toilettes de ce pavillon ne seront plus souterraines, et donc inaccessibles pour beaucoup de personnes, mais bien en surface.

L'intégration de l'équipe de conciergerie s'est poursuivie positivement en 2019, après son rattachement à la DAIE en septembre 2018. On constate un net gain d'efficacité, puisque la communication est directe. De plus l'engagement d'un responsable des installations techniques en octobre 2019 a encore amélioré la situation. La satisfaction est aussi bien du côté de la DAIE que du personnel.

Un exemple de "petite chose" qui s'est nettement améliorée avec ce rattachement : le problème du chauffage des Galeries du Rivage, qui semblait insoluble auparavant, a trouvé très rapidement une solution satisfaisante.

Ce secteur des conciergeries implique aussi de nombreuses situations de sous-traitances. Dans ce cas, la DAIE s'est surtout attachée à faire respecter les règles en matière environnemental (produits utilisés, etc.), en partenariat avec Agenda 21, et moins aux conditions sociales des personnes travaillant en sous-traitance. La Direction va être

attentive à ces questions lors du renouvellement des contrats de sous-traitance.

Concernant l'UAPE de la Veveyse, les retours des utilisateurs sont très bons à ce jour. Le nouvel aménagement est très apprécié. Il reste encore à réaménager le jardin, qui n'était pas prioritaire en comparaison de la rénovation du collège et de l'UAPE.

Suite à la rénovation de la rampe de pavés plongeant dans le lac en bas de la place du marché, il est constaté que les pédalos sont de retour. Vu que cela est neuf, il est demandé si un état des lieux a été prévu avant leur installation. Ce dossier est actuellement en main de la DASLIG mais un état des lieux est effectivement au programme.

2. Infrastructure

Parmi les travaux 2019, les aménagements de l'Avenue de Gilamont ont fait l'objet d'une visite de la Cogest, après l'analyse du rapport de la DAIE. De fait, le sujet est abordé lors de l'analyse du rapport du service déjà et des compléments d'informations sont adressés par courrier électronique aux membres de la Cogest, complétant le rapport de visite. Il en ressort que :

- **à propos du carrefour à feux des Bosquets**

D'importants problèmes touchent ce carrefour, dans lesquels interviennent les travaux sur la ligne MVR et la vétusté du matériel de régulation des feux. En conséquence le trafic des trains est souvent perturbé, ainsi que celui des véhicules routiers : les barrières du train sont souvent abaissées, les feux sont fréquemment en mode clignotant, etc., diminuant d'autant la fluidité et les capacités du carrefour.

Dans l'attente d'une solution plus satisfaisante, des mesures provisoires ont été prises pour assurer tout de même la sécurité, mais en provoquant d'importantes gênes pour les utilisateurs du carrefour, comme la suppression de la possibilité de tourner à droite vers les Bosquets en remontant l'Avenue de Gilamont ; ou l'obligation de tourner à droite vers Gilamont en venant des Bosquets. Un courrier d'information a été envoyé aux riverains. Mais ces modifications engendrent un surcroît de trafic, voire un engorgement, sur l'Avenue de Gilamont, accentuant de plus la pollution atmosphérique et sonore de cet axe. Ce n'est certainement pas écologique.

Cette situation regrettable est provisoire, mais il y a de nombreux partenaires impliqués dans la recherche d'une solution : DAIE, DU, ASR, MVR et Siemens qui est chargé de la régulation du passage à niveau pour le compte de MVR. Dès lors il n'est pas facile de trouver une solution qui satisfasse tout le monde, y compris les automobilistes et les usagers du train dont l'horaire est souvent perturbé actuellement. La DAIE espère qu'une solution sera trouvée cet automne 2020.

- **à propos de la barrière du pont routier de l'Avenue de Gilamont**

A la suite de l'accident impliquant une voiture qui a chuté dans la Veveyse à mi-décembre 2019, la barrière de ce pont routier est toujours provisoire. Le dossier pour son remplacement est entre les mains de la DEP, qui est en attente de la décision de l'assurance.

- **à propos de la passerelle sur la Veveyse fermée aux piétons**

Le dossier prend du temps car il faut prévoir le démontage de l'actuelle passerelle, jugée vétuste et ne pouvant être réparée, et la construction d'une nouvelle passerelle, dans le respect des exigences hydrauliques actualisées de la Veveyse. Un cahier des charges est en cours en vue d'un appel d'offres.

Les autres passerelles sont intégrées dans le préavis 01/2020 sur le diagnostic des ouvrages d'art de la Ville.

- **à propos des travaux d'entretien de l'Avenue de Gilamont**

Des travaux ont été effectués sur une longueur de 230 m en-dessous du giratoire du Devin, sans remplacement du passage pour piéton fermé pour la durée des travaux (3 jours). Malheureusement le marquage au sol n'a pas suivi, ce qui crée une confusion. ASR fait cependant remarquer que la signalisation verticale prime sur le marquage au sol.

Plus généralement, la Cogest suggère une modération de la vitesse sur l'Avenue de Gilamont en y installant par exemple des radars pédagogiques. Un tel vœu avait déjà été émis par la Cogest, et est partiellement reconduit cette année. Cette demande n'est cependant pas intégrée au préavis d'aménagement de l'ensemble du secteur, intitulé "Avenue de Pra, Bd de Charmontey, Bd Henri-Plumof - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 590'000.- pour les

travaux de modération de trafic et réfection partielle de la chaussée" soumis au Conseil communal de juin 2020.

Des questions restent ouvertes quant à la sécurisation du carrefour Major-Davel - Paderewski, malgré le fait que des solutions simples soient envisageables pour cet emplacement. Il en est de même pour la situation des passages piétons de l'Avenue Nestlé. La situation provisoire se prolonge malheureusement et tout cela devrait redémarrer en 2020 après la pandémie. En attendant l'évolution de ce dossier, des passages sans surbaissement restent difficilement praticables pour les véhicules à roues (poussettes, chaises roulantes, etc.).

En ce qui concerne le chantier pour l'entretien des canalisations desservant la Terrasse St-Martin et le Chemin de l'Espérance, il s'agit de la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées pour la Maison du cimetière, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Quant à l'accès à la salle des mariages à l'Hôtel de Ville, demandé en 2020 pour les personnes à mobilité réduite, la situation a été retardée par la pandémie, mais un accord a été trouvé pour le cas particulier des mariés concernés par la demande. Ils ont accepté de se marier cet automne à la salle du Conseil communal, pour laquelle il existe une rampe d'accès.

3. Énergie

La Ville de Vevey s'est engagée depuis 10 ans dans l'achat de courant vert de haute qualité environnementale. Pour l'instant elle se fournit chez Romande Energie dont le rapport qualité/prix lui semble favorable. Le contrat étant renouvelable régulièrement (2021 pour la prochaine échéance), le fournisseur peut être remis en question.

A noter que depuis 2019, ce courant vert est également utilisé pour l'éclairage public, en plus des bâtiments communaux fournis jusqu'alors.

A propos du turbinage des eaux de la Veveyse, un vœu avait été émis l'année dernière (n° 9) pour que la Commune suive de près ce dossier. Les délais étaient serrés pour trouver des investisseurs à cause de la date limite pour l'obtention de la RPC (rétribution à prix coûtant). Cette dernière est une subvention fédérale nécessaire à la viabilité financière du projet.

Heureusement, un délai de deux ans supplémentaires a été accordé ce qui a relancé le projet. Malgré tout, il n'est pas facile de trouver des entreprises prêtes à s'engager. La phase d'adjudication est actuellement en cours et d'autres informations seront transmises en temps voulu.

4. Inspecteur des chantiers

L'inspecteur de la Ville a travaillé aussi sur les chantiers de la Fête des Vignerons, y compris l'arène. Malgré l'importance de ces chantiers, cela ne s'est pas traduit par une croissance des remarques faites, en tout cas selon le tableau de la page 176 du rapport de gestion 2019, probablement parce qu'il n'y a pas eu de gros problèmes sur ces chantiers. De toute façon il n'y a pas eu d'accident.

Un commissaire se demande si la DAIE a une vue sur les conditions de travail des entreprises qu'elle mandate et s'il est possible de l'ajouter comme critère d'adjudication, de la même manière que pour les produits et matériaux utilisés. Pour ce qui est des conditions de travail, cette question est en principe réglée par les entreprises elles-mêmes via les conventions collectives mais ce sont des critères qu'il serait possible d'ajouter textuellement. Concernant les produits et matériaux, les produits et matériaux utilisés par les employés de la Commune sont au maximum respectueux de l'environnement. Les entreprises mandatées suivent en principe également cette ligne. Les collaborations se passent très bien jusqu'à présent.

Pour mémoire les chiffres fournis par ce service sous forme de tableaux dans le rapport de gestion de la Municipalité sont des chiffres annuels.

Pour la sous-commission,

Pascal Molliat

Pierre Butty

12. Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports (DJEFS)

La commission de gestion (COGEST) s'est réunie à plusieurs reprises avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports (DJEFS) afin d'étudier le rapport de l'année 2019 (pp. 181 à 196 du rapport de gestion de la Municipalité).

Lors d'une rencontre préalable le 27 février 2020, la présidente de la sous-commission donne la parole à Monsieur le Municipal E. Rivier et à la Cheffe de service de la (DJEFS) Madame M. Fawer au sujet de l'accueil de jour.

La DJEFS est composée de 4 secteurs : **Jeunesse, Éducation, Famille et Sport**. Il est également indiqué que le plus grand nombre de collaborateurs se trouvent dans le secteur Famille.

Le premier sujet que la Commission a souhaité aborder a été le fonctionnement du réseau REVE.

Pour ce faire et afin que la Commission puisse bien comprendre le fonctionnement du Réseau REVE, la Cheffe de service nous présente un PowerPoint dont le PDF se trouve en annexe de ce rapport. Suite à cette présentation les commissaires ont développé leurs questions :

Q : Quelle est la politique Communale d'accueil préscolaire et parascolaire ?

R : Il existe une politique en matière d'accueil collectif de jour formalisée dans le cadre d'un réseau d'accueil de jour de l'enfance (REVE). L'objectif a toujours été de proposer et de développer des places d'accueil dans le respect du cadre légal et de fournir des prestations de qualité à un tarif abordable pour les familles et un coût supportable pour la collectivité.

Q : Existe-t-il des critères de priorité pour obtenir une place de garde si oui lesquels ?

R : Oui. Conformément aux règlements préscolaire et parascolaire du Réseau REVE, les critères de priorité d'accueil sont les suivants :

Priorité 1 :

- Être résident dans l'une des communes ou engagé dans une entreprise ayant signé la convention du réseau REVE comme indiqué sur le PowerPoint,

Priorité 2 :

- Avoir déjà un enfant placé dans une structure d'accueil du réseau REVE ;
- Être une famille monoparentale ;
- Être un couple dont les deux parents en charge de l'enfant travaillent à 100% ;
- Être un couple dont les deux parents travaillent, mais l'un ou les deux à temps partiel ;
- Être un couple dont l'un des deux parents travaille et l'autre est en formation.

Pour l'accueil parascolaire, l'enfant doit être scolarisé dans une école de Vevey.

Q : Quelle est le pourcentage d'occupation par les enfants des employés de chez Nestlé ?

R : Nestlé utilise 8% des places disponibles.

Q : Existe-t-il une ligne pédagogique pour l'ensemble des crèches veveysannes ?

R : Il n'existe pas une ligne unique pour l'ensemble des structures de Vevey, mais plutôt des projets par établissement.

Q : Est-il envisagé de sortir du réseau REVE ?

R : Vevey pourrait sortir du réseau REVE, mais devrait se constituer en réseau à son tour afin de pouvoir bénéficier des subventions.

La commission de gestion s'est à nouveau réunie le 19 mai 2020.

Pour cette séance le Municipal E. Rivier est accompagné uniquement de la Cheffe de service M. Fawer.

Lors de cette rencontre un commissaire demande pourquoi la Cheffe de service n'est pas accompagnée des responsables de secteur. La réponse donnée est qu'il est nécessaire de se retenir dans les regroupements, pour des raisons sanitaires, et d'entente avec ses cadres elle les représente. La Cheffe de service confirme leur avoir demandé s'ils-elles souhaitaient venir et ils-elles ont répondu qu'elle pouvait les représenter.

Un des commissaires rapporteurs soulève qu'il est probable que d'autres séances soient organisées et explique que cette réflexion a été validée par les autres commissaires.

Il est précisé que toutes les questions qui seront posées s'adressent au service et en aucun cas à une personne en particulier.

Le Municipal exprime être prêt à répondre aux questions et surtout à rassurer la Cogest.

Le Municipal nous rappelle que la DJEFS est la direction avec le plus grand nombre d'employé·e·s, cela est dû aux structures d'accueil qui emploient 230 personnes.

SECTEUR FAMILLE	Nbre	EPT
Responsable de secteur	1	0.8
Coordinatrices	2	1.6
Administration	10	6.45
Responsables structures d'accueil	12	9.94
Adjoints à la direction des garderies	3	2.2
Personnel éducatif	124	90.45
Personnel restauration	23	14.27
TOTAL 1	175	125.71
Personnel éducatif auxiliaire	52	
Personnel réfectoire	3	
TOTAL 2	230	125.71
Apprentis (4 cuisiniers) et stagiaires (11 ASE)	15	

Pour compléter les dires du Municipal, la Cheffe de service précise que la majorité des employé·e·s se trouvent dans le secteur Famille. Elle est convaincue de la grande qualité des prestations fournies par ce secteur notamment.

La Cheffe de service évoque aussi qu'elle souhaite être ouverte dans les discussions. Elle a entendu des remarques comme quoi elle était « attendue au contour » et affirme que c'est désagréable pour elle d'entendre cela.

PROJET DURABLE

Il est basé sur une alimentation locale, bio et végétarienne en partenariat avec l'OSEO qui collabore aussi avec la commune de Chardonne. Ce partenariat propose de la nourriture saine et pas chère pour la population.

FONDATION AACTS

Durant l'année 2019, la fondation a travaillé en partenariat avec la ville de Vevey et la collaboration se poursuit actuellement.

PROJETS COMMUNAUTAIRES

Une commissaire demande si durant la FDV 2019 il y a eu un travail de prévention lié à l'alcool qui a été mis en place et si lors de manifestations telles que le Marché Folklorique ou la Fête de la Bière la prévention est faite.

La Cheffe de service répond que le travail a été fait en collaboration avec la fondation AACTS et que normalement les organisateurs de telles manifestations doivent faire appel à de la prévention.

ANIMAI 2019

La Cheffe de service explique que cette édition a été organisée par les nouveaux·elles animateur·rice·s du secteur Jeunesse. Il y a eu moins de monde qu'au Jardin du Rivage et la météo a été défavorable (pluie). Mais le bilan est positif car le festival a touché de nouvelles personnes, vu que cette manifestation a eu lieu dans un autre quartier (terrain de Copet 3) que le bord du lac.

Les animateur·rice·s ont pu rencontrer des habitants qu'il·elle·s ne connaissaient pas. Les chiffres de l'édition 2019 sont disponibles.

Bilan Animai 2019 (25 et 26 mai) au terrain de Copet 3 : Statistiques sur la participation

Samedi 25.05 : 100 personnes en journée, 50 en soirée pour les concerts

Dimanche 26.05 : 350 personnes en journée, 100 participants au spectacle d'impro délocalisé à la Fabrik

Une commissaire habitant le quartier fait remarquer que les habitants étaient contents de l'organisation d'Animai près de chez eux et que cela offrait une bonne occupation pour les enfants de ce quartier.

La Cheffe de service explique que la volonté est de décentraliser Animai (2019 à Copet, 2020 prévu au Collège Kratzer). Le festival sera ambulante et tous les 5 ans il aura lieu au Jardin du Rivage.

PERMANENCE SOCIALE

Il est expliqué que la permanence sociale ne désemplit pas. Les statistiques sont les suivantes :

Ouverture : du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00

Fréquentation moyenne : 100 personnes par année

Public : jeunes de 16 à 25 ans

REPAS COMMUNAUTAIRES

Un commissaire demande combien de fois les repas communautaires sont proposés par année à la Villa Métisse.

La Cheffe de service répond que les repas sont proposés une fois par mois en collaboration avec la DASLIG. Cette collaboration s'est bien passée en 2019. Présence d'un acteur (fondation AACTS) sur place qui offre déjà des repas gratuits.

Par contre la Maison de quartier Bel-Air ne peut pas proposer de repas communautaires parce qu'il n'y a pas d'animateur pour cette activité. Il faut également préciser qu'il n'y a pas de demandes enregistrées auprès du secteur Jeunesse pour développer une telle action dans ce quartier. Cette analyse est faite par la DASLIG.

FÊTE DES VIGNERONS

Un commissaire demande qu'elle fût l'ampleur du travail, notamment pour le secteur Éducation, autour de la FdV. La Cheffe de service répond qu'il y a eu des négociations, car les salles et les collèges étaient réquisitionnés.

D'autre part, les locaux de la Pomme d'Or ont été mis à disposition de la FdV. Il y a eu tout un travail de logistique avec les salles de gym.

Les Promotions des écoles ont aussi été impactées. La FdV fut un travail de deux ans avec de multiples séances et demandes. Pendant la fête, il y a également eu un travail de prévention démarré un an et demi auparavant et qui consistait, notamment, à des équipes de trois personnes (1 professionnel et 2 jeunes) sillonnant les quais tous les jours. Ce projet que la FdV n'en a pas voulu a été repris par le secteur Jeunesse de Vevey, l'animateur du Cercle de Corsier (M. Chevalley) et celui de La Tour-de-Peilz (M. Beney). Tout le monde a été sur le pont pendant la FdV et des milliers d'heures ont été consacrées.

Un commissaire demande pourquoi les organisateurs de la FDV se sont retirés du projet de prévention. Mme Fawer répond qu'au départ un concept de prévention était prévu dans la convention Ville / FdV.

La prévention était de la responsabilité de la FdV pour le périmètre de la fête. Un budget de CHF 100'000 a été consacré pour la jeunesse, mais les responsables de la FdV n'ont pas retenu le projet qu'ils avaient demandé auprès des acteurs régionaux de la prévention. Le projet Prév'Rives a donc été actionné pour les zones en périphérie du périmètre de la fête. Deux séances ont eu lieu pour mettre les choses à plat.

Les responsables de la FdV ont fait appel à la Haute École De Santé Vaudoise (HESAV) pour de la prévention.

Il est également demandé quelle a été la différence entre les heures de travail de la DJEFS prévues par la convention et les heures effectives. La Cheffe de service indique que sur les 2'151 heures, il y a eu une participation financière du canton pour les actions de prévention. La grande majorité des coûts pour le service était la mise à disposition du personnel de la Ville. Autrement, la seule facture payée par la FdV directement était la protection pour les sols des salles de gym.

Secteur Éducation**FRAIS D'ÉCOLAGE**

Un commissaire fait une remarque sur les montants. La cheffe de service répond que c'est bizarre et qu'il faudra vérifier durant la revue des comptes. Beaucoup d'enfants sont en raccordement et la Ville leur paie des frais de transport et de nourriture. Après vérification, la Cheffe de service indique que dans le rapport de gestion 2018 il était fait mention d'un montant de CHF 1'815.90. Une erreur s'est glissée dans la rédaction. Le montant exactement déboursé en 2018 était CHF 18'835.95. Pour 2019, le montant exact, selon boucllement des comptes reçu après la rédaction du RG, s'élève à CHF 15'310.35.

AIDES ET SUBSIDES

Pour les aides musicales, il y a eu quinze demandes en 2019 pour le montant de CHF 5'597.20.

La commission de gestion s'est à nouveau réunie le 27 mai 2020

Pour cette séance, en plus de la présence du Municipal E. Rivier et de la Cheffe de service M. Fawer, il y avait le responsable du secteur Famille, A. Tangerini, et le responsable du secteur Sport, P. Wiacek.

En introduction le Municipal exprime que la Commission de gestion a des questions très poussées et en cas de besoin ils prendront note et y répondront ultérieurement.

Une commissaire demande pourquoi les cuisines du Collège des Crosets ne sont pas mises à disposition d'enseignants de la HEP afin d'organiser des cours de cuisine qui seront prodigués par des enseignants.

La Cheffe de service répond que le prêt de locaux, notamment les cuisines, n'est pas une question récente. Auparavant des lieux étaient prêtés à gauche à droite, sans convention, ce qui résultait souvent dans des problèmes de nettoyage et même de salubrité. Le conseiller communal qui a fait la demande pour les cuisines a reçu une réponse de la DJEFS lui demandant que la demande vienne de la HEP directement et qu'ensuite une convention serait établie.

Secteur Famille

Une commissaire demande quelle était la raison du départ prématuré d'une des coordinatrices de son service. La Cheffe de service répond que son départ a été volontaire. Elle était coordinatrice administrative et pédagogique. La personne ne trouvait pas cette fonction à son goût, car il y avait trop de travail administratif en rapport avec le travail pédagogique pour lequel elle aurait souhaité plus contribuer. La personne a aussi été contactée par une autre structure. Suite à ce départ, une analyse du poste a été faite et le secteur va être réorganisé. Le responsable du secteur Famille explique qu'un chargé de projet a analysé les tâches administratives et pédagogiques afin de créer des postes plus adaptés. Ce projet d'analyse s'est terminé en 2020.

Une commissaire demande s'il y a eu des signalements d'accidents entre l'école et le réfectoire durant l'année écoulée. Le responsable du service répond qu'aucun accident n'a été signalé.

Une commissaire demande si au 31.12.2019, toutes les garderies sont en ordre. Il est répondu que les garderies ne sont pas en péril mais vieillissantes comme la Barcarolle et l'UAP de Crédeiles. Il y a une collaboration avec la DAIE pour les réparations et l'OAJE est là pour surveiller. La DJEFS connaît ses locaux. L'OAJE qui vient une fois par année a constaté que la garderie La Barcarolle, l'UAP de Crédeiles, ainsi que le Pavillon, nécessitent des rénovations. Ces locaux ne mettent pas en danger les enfants mais doivent être mis aux normes actuelles.

Un commissaire demande qui est garant des aspects sécuritaires des locaux de l'accueil de jour.

Il est répondu que les directeurs-rices de garderies, le répondant technique et le responsable du secteur Famille sont garants du bon fonctionnement de chaque établissement. Le service d'architecture et infrastructure (DAIE) travaille en étroite collaboration avec le service.

Une commissaire demande s'il y a une personne pour faire des contrôles préventifs dans les structures d'accueil. La Cheffe de service répond qu'il n'y a pas de contrôles préventifs, mais que la Ville est stricte en matière de normes. Les directrices se doivent d'avertir la DJEFS. Le responsable du secteur Famille explique aussi qu'il y a une collaboration avec la DAIE lorsque le répondant technique de la DJEFS ne peut pas intervenir. Pour les lieux qui n'appartiennent pas à la Ville, le secteur Famille discute directement avec les propriétaires.

Un commissaire remarque que la qualité du travail des structures d'accueil relevé dans le rapport de la DJEFS est péjorée par les problèmes d'infrastructures. Au vu des documents reçus (rapport DJEFS et rapports OAJE), le bilan global est que l'entretien des locaux est insatisfaisant. Quant à la situation de la garderie des Petits Pois, des démarches via un avocat ont été nécessaires pour que le propriétaire engage des travaux.

GARDERIE DES PETITS POIS

La Cheffe de service tient en premier lieu à préciser que la décision de fermer les Petits Pois avait été prise quelques semaines avant la chute de la pierre. Cet accident est venu précipiter la fermeture de cette crèche.

La Cheffe de service fait un historique de la situation. Elle explique que le 27.02.2019 à 11h30 une pierre est tombée dans la structure d'accueil. La Cheffe de service de la DJEFS qui était absente ce jour-là a été contactée et est immédiatement venue pour faire les constats. Elle a fermé la garderie et a de suite averti les directrices des autres garderies pour que les enfants puissent être placés dans les autres structures du réseau. Ces locaux ont été loués en 2010. L'OAJE avait demandé la mise aux normes sur plusieurs points.

Il est indiqué que les postes de travail au Petits Pois ont été supprimés suite à la fermeture de cette crèche, mais que la DJEFS a offert un poste de travail dans d'autres structures aux éducatrices, aux auxiliaires supplémentaires et aux aides de cuisine. En ce qui concerne la directrice de la crèche qui était en arrêt maladie au moment de la fermeture, elle travaille toujours à la DJEFS, mais dans un poste administratif.

Les éducateurs et éducatrices ont pu choisir où ils et elles souhaitent travailler dans la mesure du possible. Quelques personnes ne voulaient pas changer de structure et certaines structures ne souhaitent pas changer l'organisation de leur équipe.

Suite à cela des collaborateurs ont préféré démissionner. Un commissaire constate que dans le rapport de la garderie Petit Pois les démissions n'ont pas été mentionnées. Le service a mis en place une gestion efficiente de cette crise, car l'urgence était de pouvoir trouver des solutions de garde adéquates pour les enfants, les parents et les collaborateurs.

Un commissaire se demande s'il n'y a pas une volonté politique de la Municipalité de réduire les charges liées à l'accueil. La Cheffe de service indique qu'elle n'a jamais reçu, de la part de la Municipalité, la demande de fermeture de crèches afin de diminuer les charges. Il est également dit que le Municipal n'a jamais demandé la diminution du taux des collaborateurs, ni de diminuer les coûts de l'accueil de jour, mais plutôt de développer et proposer des améliorations pour un accueil de qualité et plus efficient.

Concernant le taux d'occupation des structures d'accueil, Mme Fawer indique que c'est une inquiétude depuis 2016. La Ville était à 83%, maintenant à 86%. Or la FAJE en 2018 préconisait un taux de 90%. Il est malheureux que la Ville ait perdu 44 places avec la fermeture des Petits Pois, mais 14 places ont été retrouvées. Par ailleurs, la Cheffe de service a un projet pour créer des places. Le Municipal salue le travail de Mme Fawer pour rentrer dans les normes fixées par l'État. L'accueil de jour est basé sur :

- La qualité des collaborateurs
- Un environnement satisfaisant
- Une bonne collaboration avec les partenaires
- Un rapport de confiance envers la hiérarchie
- Une série de questions ont été posées en lien avec la garderie des Petits Pois.

Q : Quand est-ce que la décision de résilier le bail des Petits Pois a-t-elle été prise (date de la séance de municipalité) ?

R : La décision municipale a été prise lors de la séance du 29 avril 2019.

Q : Quelles raisons ont amené la Municipalité et la DJEFS à prendre cette décision ?

R : Les arguments étaient les suivants :

- Le défaut affectant les locaux était grave.
- Les délais de réparation tels que présentés par le propriétaire n'étaient pas convenables pour remédier aux défauts.

Q : Quelles étaient les conclusions des rapports de l'OAJE pour la crèche des Petits Pois ?

R : Le rapport de l'OAJE du 16 avril 2019 précisait que les locaux n'étaient pas en conformité et ne répondaient plus aux normes d'hygiène et de sécurité. L'OAJE exigeait :

- La remise d'un rapport ECA confirmant que tous les travaux nécessaires à la mise en conformité seraient exécutés.
- La réactualisation du permis d'habiter réactualisé assurant que les locaux ne comporteraient plus aucun danger pour les enfants.

Q : L'OAJE a-t-il établi des rapports sur d'autres structures ?

R : Oui, toutes les structures de la ville font régulièrement l'objet de visites non annoncées de l'OAJE et d'un rapport de visite.

Les rapports du service cantonal concernant les crèches

Il est utile de préciser en préambule que l'autorité cantonale de surveillance, assurée par l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants), procède régulièrement et sans annonce préalable à des visites de surveillance des structures d'accueil collectif de jour pour lesquelles cette autorité a octroyé une autorisation d'exploiter. À titre d'information, les autorisations d'exploiter sont décernées nominativement aux directeurs/responsables des structures pour une durée de 5 ans, renouvelables. Des visites inopinées sont ainsi organisées 2 à 3 fois durant la période des 5 ans dans toutes les garderies communales veveysanes qui accueillent des enfants de 4 mois à 4 ans ainsi qu'auprès de l'ensemble des unités d'accueil parascolaire pour les écoliers (UAP). Au terme des visites, un courrier est adressé au responsable des structures avec, si besoin, une liste des mesures à prendre. Ces mesures portent notamment sur les taux d'encadrement du personnel, des aspects pédagogiques et sur les locaux. Les délais pour les mises en conformité sont également mentionnés dans le courrier.

En 2019, 5 structures communales ont été contrôlées comme suit :

UAP La Pomme d'Or : 20 juin 2019

Garderie Les Ecureuils : 4 juin 2019

Garderies-UAP La Barcarolle : 17 septembre et 1^{er} octobre 2019

UAP Clos : 12 novembre 2019

Garderie-UAP Les Cèdres : 10 décembre 2019

Q : Quelles réflexions ont été menées par la DJEFS et la Municipalité concernant la gestion de l'accueil suite à la fermeture des Petits Pois, notamment au vu de la forte demande pour des places en crèche.

R : La DJEFS s'est activée immédiatement pour réduire la perte de 44 places suite à la fermeture des Petits Pois en prenant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un dispositif d'urgence de mars à juillet 2019.
- Dès la rentrée scolaire 2019-2020, création de places supplémentaires avec le dispositif actuel : déplacement des écoliers de l'UAP Campanule sur le site du collège de Charmontey et ouverture de 14 places préscolaires à la Campanule, sous la responsabilité de la garderie Les Marionnettes. Tous les parents des enfants placés aux Marionnettes se sont vus proposer en priorité une place dans le dispositif de Vevey.
- Identification de différents sites pour y construire ou y louer une garderie. Aucun local ou site n'étant disponible sans mise à l'enquête – env. 24 mois de délais, ces projets n'ont pas été plus loin. D'autres paramètres en lien avec le réseau REVE nécessitent d'attendre mai 2020 pour proposer une solution à la Ville afin de compenser la perte de 30 places.

Secteur Sport**PISCINE DE VEVEY CORSEAUX-PLAGE**

Il est demandé si l'état des infrastructures s'est dégradé. Il nous est répondu qu'une expertise a été faite sur l'état des lieux, mais n'a pas encore été rendue. Actuellement les charges dépassent toujours les budgets prévus. Une rénovation est nécessaire.

Un commissaire demande si le plongeur des Bains-Payes a été réparé. Le responsable du secteur Sport répond que le plongeur n'a pas encore été réparé et que c'est la DEP qui se chargera de sa remise en place et qu'il n'y a pas de date prévue pour le moment.

VEVEY SPORT (FOOTBALL)

Un commissaire demande si un travail de rénovation des stades aura lieu. La Cheffe de service exprime qu'en 2017 elle a reçu une esquisse d'un projet de réfection du stade de Copet 1 et de Copet 2, mais que la Municipalité a refusé ce projet. La Municipalité a envoyé un courrier afin d'expliquer les raisons de son refus. En ce qui concerne les gradins, ils sont considérés comme vieillissants mais toutefois pas dangereux.

Secteur Jeunesse

Ce secteur a suscité beaucoup d'intérêt et la COGEST a souhaité faire le point sur celui-ci. Dans un premier temps, la commission a été informée qu'un audit du secteur Jeunesse avait été réalisé. Suite à plusieurs demandes, la commission pris connaissance du document *Rapport d'analyse du secteur Jeunesse (Équilibre Coaching Formation, 06.12.2018)*.

Une commissaire demande si, comme recommandé dans le rapport (page 5, point 8), le responsable du secteur Jeunesse a effectué un coaching en management. La Cheffe de service répond que le responsable n'a pas fait de formation en communication, mais qu'il a effectué des temps de supervision qui lui ont été utiles sur les questions de l'amélioration de son management. La Cheffe de service n'a pas eu de retour et n'en a pas demandé.

Suivi des recommandations du rapport sur le fonctionnement du secteur Jeunesse :**Identification des besoins – structures : recommandations****1. La mise en place d'une démarche à moyen terme (12 à 18 mois) dont les étapes seraient :**

- Réflexions entre la cheffe de service et le responsable pour la définition de la vision d'avenir du secteur Jeunesse
- Sur cette base, définition des missions, stratégies et activités – ce travail se fera essentiellement dans le secteur mais devra être régulièrement validé et encouragé par la direction.

Suivi de la DJEFS

- Chaque fin d'année, une séance est organisée pour définir les objectifs à atteindre l'année suivante, sur la base des axes définis, lesquels sont déclinés en projet et activités. Les activités et projets font l'objet d'un bilan annuel présenté par le secteur à la cheffe de service.

Chaque semaine les activités et projets du secteur sont discutés entre la Cheffe de service et le Responsable de secteur dans le cadre de réunions hebdomadaires bilatérales depuis 2013 afin d'identifier si ce qui est pensé et acté sur le terrain correspond à la mission et aux axes définis pour le secteur.

Suite à la réunification des deux anciens sous-secteurs (animation et travail social de proximité), une réflexion a débuté le 1^{er} semestre 2019 avec tous les collaborateurs, laquelle porte notamment sur l'adéquation des projets et activités actuels, avec les besoins identifiés sur le terrain. Le fait que les collaborateurs du secteur travaillent depuis juin 2018 sur un même et unique site facilite les collaborations et le travail sur des projets communs.

2. Pour la réalisation de ce travail d'ampleur, dont les contours devront être précisés, je préconise la mise en place d'une mesure d'accompagnement par un professionnel et l'octroi du temps nécessaire pour les collaborateurs.**Suivi de la DJEFS**

- Pas jugé nécessaire en l'état par le responsable de secteur et la cheffe de service.

3. La clarification de la collaboration entre le responsable de secteur et la cheffe de service et l'identification des attentes réciproques et des marges de manœuvre nécessaires.**Suivi de la DJEFS**

- La séance bilatérale hebdomadaire entre la cheffe de service et le responsable de secteur est utilisée à cet effet.

4. La participation ponctuelle de la cheffe de service à des événements organisés par le secteur**Suivi de la DJEFS**

- La Cheffe de secteur participe depuis son entrée en fonction en 2013 régulièrement aux événements organisés : Brisolée, Animai, Fêtes de quartiers, animations, autres projets, ...

Identification des besoins - développement du secteur et des compétences : recommandations

- 5. La mise au concours rapide et simultanée des différents postes à repourvoir, permettant des entrées en fonction d'ici le printemps 2019 au plus tard. Dans les engagements, privilégier les personnes formées et expérimentées dans l'animation socio-culturelle et organiser une entrée en fonction conjointe permettant le renforcement complet de l'équipe et la co-construction de la mise en place.**

Suivi de la DJEFS

- Fait. 2 personnes formées et expérimentées ont été engagées le 1^{er} trimestre 2019. 1 auxiliaire a vu son statut passer en CDI.

- 6. De manière exceptionnelle, mettre également rapidement au concours le poste occupé de janvier à juin 2019 par l'auxiliaire – dès lors un sureffectif possible pendant mémoire indispensable. 3 mois environ offrira du temps de travail supplémentaire non négligeable et un support**

Suivi de la DJEFS

- Pas nécessaire au vu des engagements de personnel précité.

- 7. Si c'est possible, ouvrir un 2^{ème} poste de stagiaire permettant d'avoir un stagiaire sur toute l'année**

Suivi de la DJEFS

- Pas jugé nécessaire au vu de l'encadrement supplémentaire requis notamment.

- 8. La mise à disposition de temps pour réfléchir et mettre en place la réunion entre l'animation et le travail social de proximité et comment celle-ci s'inscrira dans les stratégies à développer. Ce temps pourrait être intégré à la mesure d'accompagnement préconisée au point 1 du chapitre précédent.**

Suivi de la DJEFS

- Réflexion portée dans le cadre de journées au vert depuis 2019 pour affiner la collaboration entre les professionnels du secteur, tous métiers confondus.

- 9. Symboliquement et pour que l'identification soit facilitée, je préconise la définition d'un nouveau nom générique pour ce pôle d'activités réunies – une équipe, deux spécificités d'activité.**

Suivi de la DJEFS

- L'unique dénomination « Secteur jeunesse » identifie parfaitement tous les pôles d'activités. Il n'y a plus de sous-secteur, mais des professionnels aux métiers complémentaires : animateurs, TSP, conseillers sociaux école-famille, répétiteurs, etc.

- 10. Une personne de l'équipe pourrait être particulièrement chargée de veiller à la coordination entre ces deux spécificités.**

Suivi de la DJEFS

- Rôle assumé par le responsable de secteur.

- 11. La pérennisation de la rencontre nouvellement mise en place entre le responsable et un délégué de chaque pôle d'activités, toutes les 6 semaines environ, à laquelle la cheffe de service assiste au moins 2 fois/an.**

Suivi de la DJEFS

- Un colloque de coordination a lieu une fois par semaine, ce colloque réunit tous les collaborateurs. Son mode de fonctionnement satisfait tous les participants. La cheffe de service peut y participer en tout temps.

- 12. L'octroi d'un coaching de management pour le responsable du secteur.**

Suivi de la DJEFS

- Mis en place au printemps 2019 et est terminé.

13. Une réflexion globale sur l'ampleur de son cahier des charges et la redistribution de certaines tâches.**Suivi de la DJEFS**

- Pas jugé utile par le responsable. Cahier des charges adapté à sa fonction.

14. Une annualisation des heures des collaborateurs de terrain, cadrée par un nombre maximum d'heures/semaine et de semaines de reprise HS/an, par exemple.**Suivi de la DJEFS**

- Pas jugé nécessaire et pertinent au vu du dispositif actuel suffisamment souple et en adéquation avec les besoins.

15. La nomination d'un référent administratif pour tout ce qui concerne la qualité des documents du secteur, lettres, rapports, projets, flyers, etc. qui veillera à ce que les exigences de qualité soient transmises, comprises puis respectées par les différents rédacteurs et qui validera les documents avant transmission à la direction. A mon sens, cette mesure pourra être transitoire et sera levée dès que les « bonnes pratiques » seront intégrées.**Suivi de la DJEFS**

- Rôle assuré par le responsable de secteur en collaboration avec les deux collaborateurs administratifs.

16. La révision générale de l'organisation des colloques (nombre, fréquence, durée, participants, suivi) et l'optimisation du temps consacré à chacun d'eux.**Suivi de la DJEFS**

- Fait : cadre garanti par le responsable de secteur.

17. La définition d'une procédure stable pour la transmission par le responsable d'informations d'ordre général concernant la Ville, le service, le secteur, chacun recevant la même information en même temps**Suivi de la DJEFS**

- Fait : les informations sont transmises par le responsable transmet à son équipe systématiquement lors du colloque de coordination.

18. Une formation de deux jours, travers le modèle Process Communication, pour mieux se connaître et comprendre les attitudes des uns et des autres, les facteurs de motivation, les différentes manières de réagir face à des situations semblables. Cette formation contribuera à l'interne à la résolution et la prévention de conflits ou incompréhensions et permettra, à l'externe, une meilleure compréhension des attitudes des jeunes et des familles et l'adaptation des prises en charge des bénéficiaires.**Suivi de la DJEFS**

- Pas jugé nécessaire au vu de l'organisation mise en place.

Conclusion : Mme M. Fawer : le processus engagé par le secteur Jeunesse correspond aux besoins attendus ; il est partagé par tous les collaborateurs, le responsable et la cheffe de service. Le changement du personnel a permis également de créer une nouvelle dynamique d'équipe et une volonté commune de construire ensemble des projets au bénéfice du public visé.

Pour la sous-commission,
Isabel Jerbia Marcia Ciana Gilles Perfetta

13. Direction des finances (DF)

La sous-commission s'est réunie le 27 mai 2020, en présence de MM E. Rivier, Municipal, A. Debonneville, chef de service et d'E. Ferrara, adjoint du chef de service, afin d'examiner le rapport de la DF (pp. 197 à 204 du rapport de gestion de la Municipalité).

Présentation du nouveau chef de service des finances, M. Debonneville, engagé au 1^{er} mars 2020 suite au départ de M. Hersperger.

Il est précisé que M. Hersperger est parti pour des raisons personnelles, notamment pour une réorientation professionnelle et que la séparation s'est faite en bons termes.

Questions - réponses

Q : Quelles ont été les évolutions concernant le contrôle interne en 2019 ?

R : La mise en place du contrôle interne était effectivement un objectif de M. Hersperger, malheureusement son départ ainsi que l'année chamboulée par la FdV ont fait que les choses n'ont pas évolué. Pour avancer sur ce sujet il faut une implication et un suivi intense impossible à mettre en pratique jusqu'à présent. Des mesures de contrôle interne sont déjà en place mais de manière moins formalisée que ce que nous souhaitons implémenter systématiquement.

Q : Quelles sont les évolutions dans notre portefeuille d'assurance, un autre chantier annoncé pour 2019 ?

R : La Ville a mandaté l'entreprise Kessler & Co SA pour effectuer ce suivi. La charge de travail liée à ce sujet n'étant pas constante et les compétences pour le traiter étant spécifiques, le choix a été fait de mandater à l'externe.

Q : Et quel bilan tire-t-on de cette nouvelle collaboration ?

R : Le bilan est positif, un certain nombre de contrats ont pu être renouvelés de manière allégée et donc moins onéreuse pour la Commune, notamment pour cesser les « tuilages » de couvertures.

Q : Quel est la différence entre une couverture d'assurance simple et une couverture double ?

R : De manière générale, les couvertures d'assurances ont un plafond à 20Mio de CHF. Lorsque le risque est supérieur à cette somme, il est nécessaire de faire deux couvertures distinctes afin de couvrir l'entier du risque. C'est ce que l'on appelle une couverture double.

Q : Quel est l'impact de l'allongement de la ligne de bus 201 jusqu'à l'hôpital Riviera-Chablais sur les comptes des VMCV et in fine, pour la Ville ?

R : Le surcoût lié à l'allongement de la ligne 201 a un impact proportionnellement nettement moindre sur les comptes de Vevey que sur ceux d'autres petites communes concernées. Toutefois cette charge financière supplémentaire sur les communes, liée à une obligation décidée par l'Etat de Vaud, fait grincer des dents. Actuellement, les négociations sont en cours avec le Canton et il semblerait que ce dernier puisse prendre en charge au moins une partie des frais.

Q : Il est indiqué que la taxe de séjour sur la location d'appartement (2% du tout.) « devrait augmenter ». Pour quelles raisons ?

R : Actuellement, et suite à l'essor rapide des locations d'appartements du type AirBnB, il est difficile d'appliquer la taxe de séjour. Une grande partie de ces locations se fait encore de manière directe et « souterraine », donc non déclarée. Cette problématique est actuellement traitée dans le cadre de l'UCV et du Canton.

Q : Un autre problème similaire est l'application de la taxe sur les résidences secondaires ?

R : Effectivement, il n'existe actuellement pas d'inventaire des résidences secondaires, il est donc impossible d'envisager cette taxation. Sur cette question le problème piétine...

Pour la sous-commission,

Pascal Molliat

Gilles Perfetta

14. Conclusions

Au terme de son examen de la gestion de la Municipalité de Vevey et des différents services, la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey tient à faire l'observation suivante (selon l'art. 135, al. 1 & 2, du Règlement du Conseil) :

- La Commission regrette le manque de personnel au sein de la DASLIG et espère que les engagements en cours permettront de faire face aux enjeux grandissant de cette Direction en reconstruction.

Cela pris en considération, la Commission de gestion s'est prononcée par 11 voix et 1 abstention, pour l'adoption de ce rapport et vous prie donc de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2019 ;

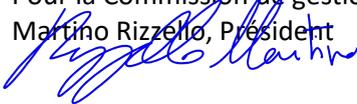
VU les rapports de la Commission de gestion ;

décide

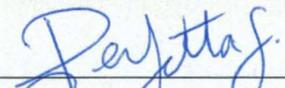
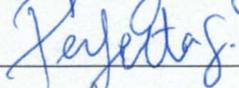
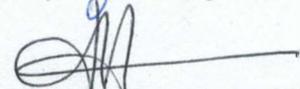
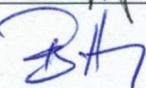
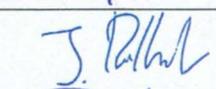
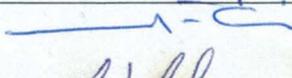
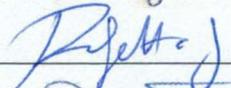
- 1) d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité,
- 2) de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail accompli durant cette année particulièrement chahutée.

Pour la Commission de gestion,

Martino Rizzello, Président



Sous-commissions

Administration générale (AG)	Gilles Perfetta	
Ressources humaines (RH)	Gilles Perfetta	
Direction des systèmes d'information (DSI & SIT)	Jennyfer Vincent Crudo	
	Pierre Butty	
Service des affaires intercommunales (SAI)	Pierre Butty	
Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable (DU)	Julien Rilliet	
	Pierre Butty	
Direction des Espaces Publics (DEP)	Marcia Ciana	
	Pascal Molliat	
Direction des Affaires Sociales, du Logement, de l'Intégration et des Gérance (DASLIG)	Marcia Ciana	
	Jennyfer Vincent Crudo	
Direction de la Culture, y compris les Musées et la Bibliothèque municipale	Pascal Molliat	
Direction de l'Architecture et des Infrastructures et de l'Énergie (DAIE)	Pascal Molliat	
	Pierre Butty	
Direction de la Jeunesse, de la Famille, l'Éducation et des Sports (DJEFS)	Marcia Ciana	
	Isabel Jerbia	
	Gilles Perfetta	
Direction des finances (DF)	Pascal Molliat	
Rapport des comptes 2019	Gilles Perfetta	
Fête des Vignerons 2019	Marcia Ciana	
	Roger Blatter	
	Pierre Butty	
	Pascal Molliat	
	Gilles Perfetta	
	Clément Tolusso	

Commission de gestion - Conseil communal Vevey

Service des Ressources Humaines (RH)

Date Jeudi 21 mars 2019, 14h00
Présences Mme Leimgruber (Syndique, Municipale en charge des RH), M. Volet (Chef du service des RH), Mme Ruch (adjoite au Chef du service des RH).
Excuses -
Lexique RH : Ressources humaines
Cogest : Commission de gestion
LC : Loi sur les communes (https://frama.link/aaq_48b)
APGM : Assurance perte de gain maladie
OSE : Ordonnance sur le service de l'emploi et sur la location des services
ORP : Office régional de placement
MSAP : Musée Suisse de l'Appareil Photographique
DC : Direction de la culture
LAA : Loi sur l'assurance accident

Absentéisme, Campagne ACT

Un commissaire demande si un rapport a été rédigé suite à la fin de la campagne « Amélioration du Climat de Travail » (ACT), durant laquelle 17% des collaborateurs et cadres (non-compris stagiaires et auxiliaires) ont participé à une formation de deux jours et demi, et si des résultats peuvent être présentés. Il est répondu par le Chef de service qu'il faudrait revenir dans trois ans pour constater si il y a eu un changement au niveau des absences non-planifiées. Il n'y a donc pas de bilan possible pour le moment. Le but de la campagne était de déculpabiliser les collaborateurs concernant les absences et d'améliorer le retour au travail. Le service doit maintenant voir si, et où, l'absentéisme baisse suite à la campagne ACT et agir en conséquence. Un document a été transmis aux collaborateurs.

Concernant le taux d'absentéisme, le Chef de service indique qu'il est difficile d'expliquer celui-ci et qu'il y a plusieurs critères à prendre en compte. Les maladies sont multiples et variées : stress, oncologie, diabète, beaucoup de « maladies de tête plutôt que de corps ». Le collaborateur se trouve au milieu d'un système en hélice où il est entouré par l'employeur (la Ville), les assurances (LaMal, AI) et les médecins. Concernant les absences liées à des accidents, le Chef de service indique que le taux de 0,3% est bas et qu'il y a trois fois plus d'accidents non-professionnels que d'accidents professionnels (par exemple, une blessure durant la pratique d'un sport). Un commissaire demande si il ne serait pas utile de séparer le taux d'absentéisme par domaine, par exemple séparer le domaine en lien avec la petite enfance, car les collaborateurs sont plus exposés aux maladies. Le Chef de service répond qu'il n'est pas d'accord, car il s'agit d'une contrainte professionnelle et qu'un éducateur ne peut pas aller travailler avec un simple rhume.

Toujours concernant le taux d'absentéisme, un commissaire s'interroge, car il y a une baisse du taux (6,4% en 2017, 6,2% en 2018), mais une hausse du nombre de cas (321 en 2017, 387 en 2018). Il est répondu que la raison est l'augmentation du nombre d'absences courtes (1 à 3 jours). Il est précisé par le Chef de service que toute absence est discutée entre le collaborateur et son répondant hiérarchique, la règle veut que ce soit 1 minute de discussion par jour d'absence. Après quatre absences, un entretien est effectué pour faire un bilan avec le collaborateur. Si une autre absence a lieu après celui-ci, un autre entretien est directement organisé, suite à quoi un rendez-vous avec le service des RH est organisé en cas de nouvelle absence.

Délégation du personnel, Gestion de conflit, Médiation

Un commissaire demande s'il existe une commission du personnel communal. Le Chef de service répond que non, mais qu'il y a une délégation du personnel dont les membres sont élus par le personnel. La délégation organise notamment le Grabeau (soirée annuelle du personnel). Concernant les thématiques de conflits (internes, externes) ou de harcèlement, il est indiqué que tous les collaborateurs, sauf les auxiliaires, peuvent suivre une demie-journée de formation afin d'être sensibilisé. Un commissaire demande si les collaborateurs sont régulièrement informés que cette formation est disponible, question à laquelle il est

répondu qu'il y a une érosion sur leur connaissance de cette formation et que des réflexions sont nécessaires à l'avenir pour communiquer à propos des offres disponibles aux collaborateurs (marketing RH). Par ailleurs, quelles que soient les circonstances, les collaborateurs ont accès, de manière anonyme, à un soutien fourni par un prestataire externe et indépendant de la commune (société spécialisée dans la gestion de crises). Le Chef de service indique que la fréquence de l'utilisation de ce service est dans la norme au sein de la Commune, soit moins de 1% des collaborateurs.

Un commissaire demande s'il y a une médiation en cas de licenciement. La Syndique répond que non et que la médiation est utilisée afin que les conflits se règlent et que les collaborateurs restent. Le Chef de service répond que le but est de trouver un terrain d'entente entre les collaborateurs en conflit et s'il n'y a pas d'issue positive, les RH transmettent un rapport à la Municipalité qui décide de la procédure à entreprendre.

Adaptation du temps de travail, Processus de recrutement, Changement de poste

Un commissaire demande quelle démarche est engagée si un collaborateur informe le service des RH qu'il travaille à 100% alors que son taux contractuel est de 80%. Le Chef de service répond que la procédure débute par une vérification auprès du responsable direct. Si une surcharge de travail est effectivement constatée, par exemple car le secteur manque de ressources humaines, le poste en question fera l'objet d'une analyse afin de stopper la surcharge du collaborateur. Si la Municipalité ne peut pas financer une augmentation du taux de travail, les responsables du secteur en question doivent effectuer une demande de réduction de tâches auprès de la Municipalité. Le Chef de service continue en expliquant que parfois la surcharge est due au collaborateur qui « se donne du travail ».

Un commissaire demande quelles sont les répercussions de la mise en place du nouveau processus de recrutement respectant les nouvelles dispositions de l'OSE. Le chef de service répond que dès le 01.07.2018, l'ORP a la primeur pendant cinq jours pour toute annonce de poste dans une profession où il y a au moins 8% de chômage. L'ORP a ensuite deux jours pour transmettre des dossiers de candidature, après quoi l'annonce peut être diffusée plus largement. Cette démarche n'est pas nécessaire si la durée de contrat est inférieure à quatorze jours. L'informatisation du système favorise le fonctionnement de ce nouveau processus, mais il est à noter que certaines habitudes ont dû changer ; par exemple pour les aides cuisine engagés pour les cantines ou les camps, il n'est plus possible de faire appel directement aux personnes qui se trouvent sur la liste interne au service des RH de la Ville.

Suite à une demande d'un commissaire, le Chef de service décrit les étapes principales de la procédure de recrutement d'un collaborateur sans responsabilité (grande majorité des postes) et celle d'un chef de service.

Collaborateur sans responsabilité

- Soit il y a un besoin, c'est-à-dire poste inscrit au budget, soit il y a une vacance ;
- Demande de mise au concours ;
- Détermination de l'utilité du poste par le service touché et les RH ;
- Acceptation de la mise au concours par le Chef du service RH et le Municipal en charge ;
- Si le cahier des charges nécessite des modifications, celles-ci sont transmises par le service ;
- Les RH valident ces modifications ;
- Choix de la procédure de mise au concours (ORP, journaux, site internet, poteau public, autres) ;
- Publication de l'annonce ;
- Réception et traitement des candidatures par le service concerné (aide des RH si besoin) ;
- Premiers entretiens effectués par le service lui-même, les RH donnent leur avis pour le calcul du salaire ;
- Pour le deuxième entretien, les RH peuvent imposer leur présence. Pour les unités d'accueil, les RH n'interviennent pas dans les entretiens ;
- Le choix du candidat retenu est transmis à la Municipalité pour adoption ;
- Si engagement validé par la Municipalité, les RH reprennent la procédure afin d'établir le contrat et gérer tous les aspects administratifs.

Chef de service

- Soit il y a un besoin, c'est-à-dire poste inscrit au budget, soit il y a une vacance ;
- La Municipalité se prononce sur la voie de recrutement et sur ses attentes concernant le poste ;
- Le service des RH propose un cahier des charges et une procédure de recrutement interne ou

- externe ;
- Mise au concours ;
- Au moins deux entretiens sont organisés. Pour ce type de poste, il y a toujours un bilan de compétences effectué par une entreprise externe ;
- Les candidats invités au deuxième entretien doivent présenter leur projet durant 15 minutes ;
- Le reste de la procédure est identique.

Un commissaire demande si les prestataires externes effectuant les bilans de compétence sont toujours les mêmes. Il est répondu par la Syndique que la Ville travaille avec deux entreprises. Le Chef de service indique qu'un essai avec une autre entreprise a été effectué mais ne s'est pas révélé concluant. Par ailleurs, un appel d'offre a eu lieu en 2017.

Un commissaire demande ce qu'il se passe si un collaborateur veut changer dans un autre service. Le Chef de service répond c'est envisageable, mais qu'au préalable une analyse des compétences du collaborateur et des possibilités de transfert vers un autre service doit être effectuée.

Musées communaux

Un commissaire demande pourquoi le nouveau directeur du MSAP a été engagé pour deux ans, puis quatre ans. La Syndique répond que la Cheffe de service de la DC (Mme Neumann) s'est questionnée sur la pertinence d'une direction centrale et une administration transversale ou non des musées communaux. Le Chef du service des RH ajoute que la décision de porter le contrat à quatre ans était multifactoriel :

- Deux ans sont nécessaires pour monter une exposition,
- Le nouveau directeur est proche de l'âge de la retraite,
- Le nouveau directeur pourra apporter son expertise à la direction du label Vevey Ville d'Images.

La nouvelle Direction de la culture et plus précisément l'organisation des musées a fait l'objet d'un mandat d'analyse et de réflexion qui a été remis à la Cogest. Ce document date de juin 2018.

Statuts des municipaux

Un commissaire demande quel est le statut des municipaux au niveau des RH. Il est répondu que la base légale pour les indemnités est notamment la Loi sur les communes. Les municipaux ont le statut d'élu et reçoivent les indemnités attribuées aux élus. Ces indemnités sont soumises aux assurances sociales. En cas de maladie, la Ville est au bénéfice d'une assurance perte de gain (délai d'attente 90 jours) qui couvre également les municipaux. Ceci veut dire qu'après trois mois d'arrêt maladie, l'assurance verse à la Ville 80% de l'indemnité, et ceci tant que la personne est élue et jusqu'à 730 jours de couverture soit deux ans. Les conditions en cas de maladie sont donc les mêmes que pour les collaborateurs de la Commune.

Renouvellement des assurances (LAA / APMG)

Un commissaire demande des précisions quant à l'appel d'offres lancé pour le renouvellement des contrats d'assurances. Le Chef de service indique qu'à partir de CHF 150'000.-, il y a obligation d'ouvrir un marché public. Il s'agissait de renouveler la couverture APMG et accident (hors SUVA qui couvre les employés de la Voirie et de Parcs et Jardins). Les contrats durent trois ans avec un taux bloqué et la possibilité de renouvellement pour deux ans.

Autres questions et remarques

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'audit lancée par le canton sur les relations entre l'administration communale et la Municipalité. La Syndique répond que des retours ont été faits par oral en 2019 et que rien n'est sur un support physique ou électronique.



Réseau REVE Vevey exploitant

Commission de Gestion 2019

Ville de Vevey

19.02.2020

1. **Bref historique du Réseau Enfance Vevey et Environs (REVE)**
2. **Situation actuelle places et types d'accueil**
3. **Situation actuelle liste d'attente**
4. **Coût budget 2020**
5. **Coût moyen 2020**
6. **Evolution du taux de couverture**
7. **Conséquence d'une sortie du réseau REVE**



1. Bref historique

- 2002 Partenariat : Communes du Cercle, La Tour-de-Peilz, Vevey et Nestlé
- 2 types d'accueil collectif : AMF et garderies (Vevey et La Tour-de-Peilz)
- 2008 Impulsion LAJE 2006 : organisation en réseau /subventions cantonales
- Projet de convention via l'ARAS-Riviera
 - Dépôt du dossier de reconnaissance REVE
- 2009 Création du Réseau REVE
- Convention entre 6 communes, 5 employeurs, 4 exploitants

1. Bref historique

Membres

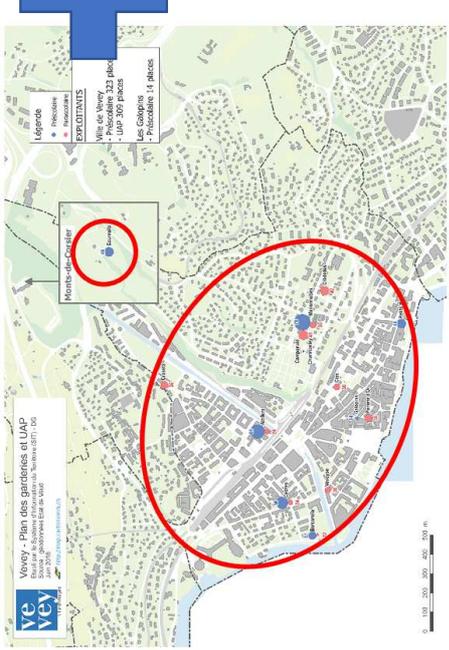
Communes	Entreprises	Exploitants
Vevey	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Vevey - Groupe Nestlé - Fondation Apollo 	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Vevey - Association Les Galopins
La Tour-de-Peilz	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de La Tour-de-Peilz 	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de La Tour-de-Peilz - FSAE
Chardonne	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Chardonne 	
Jongny		
Corseaux		
Corsier-sur-Vevey		

1. Bref historique

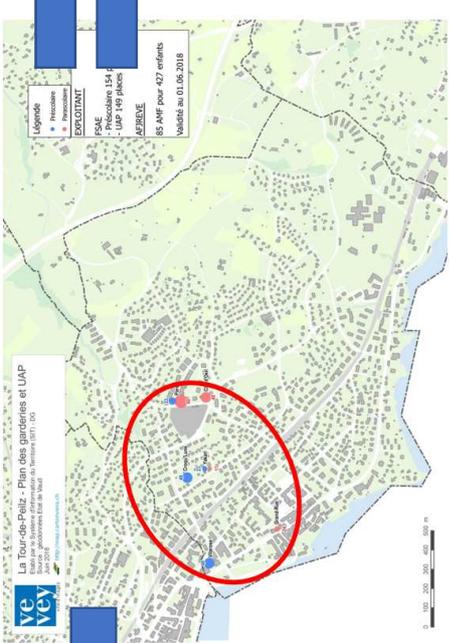
- **3 types d'accueil** : Accueil familial de jour, accueils collectifs pré et parascolaire
- **Délégation de compétences**
 - ARAS-Riviera → Ville de Vevey
- **Organisation**
 - Groupe conventionné : Conseil, Bureau (président)
 - Répondants politique et opérationnel → FAJE : Ville de Vevey, Secteur famille
- **Compétences**
 - Plan de développement, nouvelles places/structures, nouveaux membres
 - Budgets, comptes, rapport annuel
 - Subventions aux exploitants, facturation excédents charges
 - Politique tarifaire, règlements

2. Situation actuelle places et type d'accueil

Ville de Vevey
5 garderies 293 pl./423 enfants
10 UAP 327 places
Les Galopins Vevey
1 garderie 14 pl./25 enfants



FSAE LTDP
4 garderies 154 pl./241 enf.
5 UAP 197 places
AFJ LTDP
87 AMF 550-600 enfants



Communes du Cercle = 0

Total Réseau REVE
10 garderies 461 places (689 enfants)
15 UAP 524 places
87 AMF 550-600 enfants

3. Situation actuelle - liste d'attente

Type d'accueil demandé <small>Etat au 14.2.2020</small>	Demande* REVE	Demande Vevey	Gain potentiel accueil en garderies hors REVE à terme
Garderie	377	267	59 places qui réduiraient la liste à 208* enfants en attente d'une place
UAP	95	77	
AFJ Préscolaire	38	17	
AFJ Parascolaire	14	4	
AFJ + Garderie	129	71	
AFJ + UAP	16	12	
Total Garderies	544	355	Équivalent places Vevey : 238
Total UAP	125	93	Équivalent places Vevey : 70
Total	669	448	

*La nature des demandes peut varier : un parent peut demander 1 matin/semaine et un autre 5 jours complets; pourtant les 2 demandes auront le même poids dans le tableau ci-joint. Ce tableau spécifie uniquement le nombre d'enfants en attente d'une place.

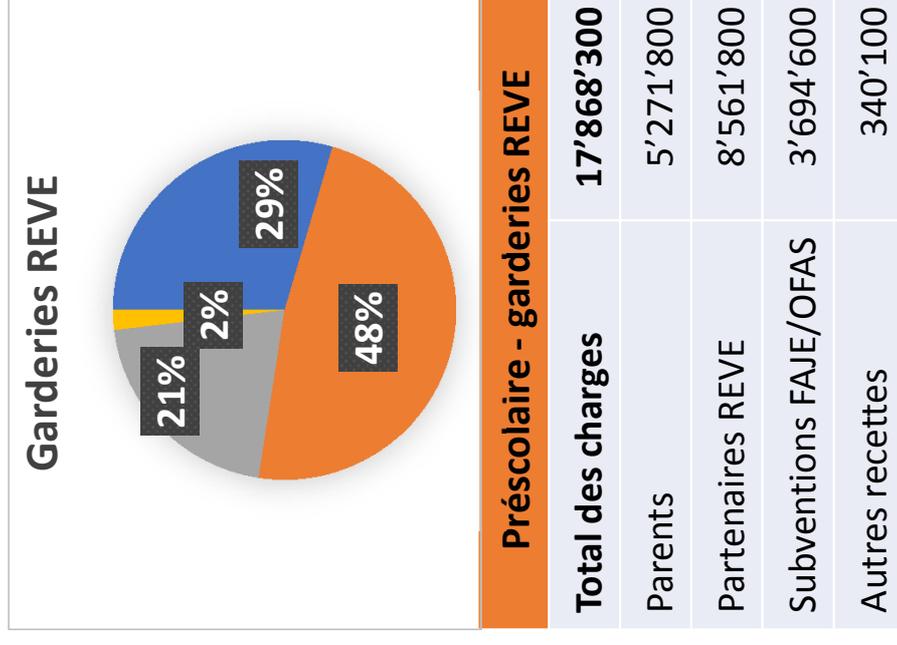
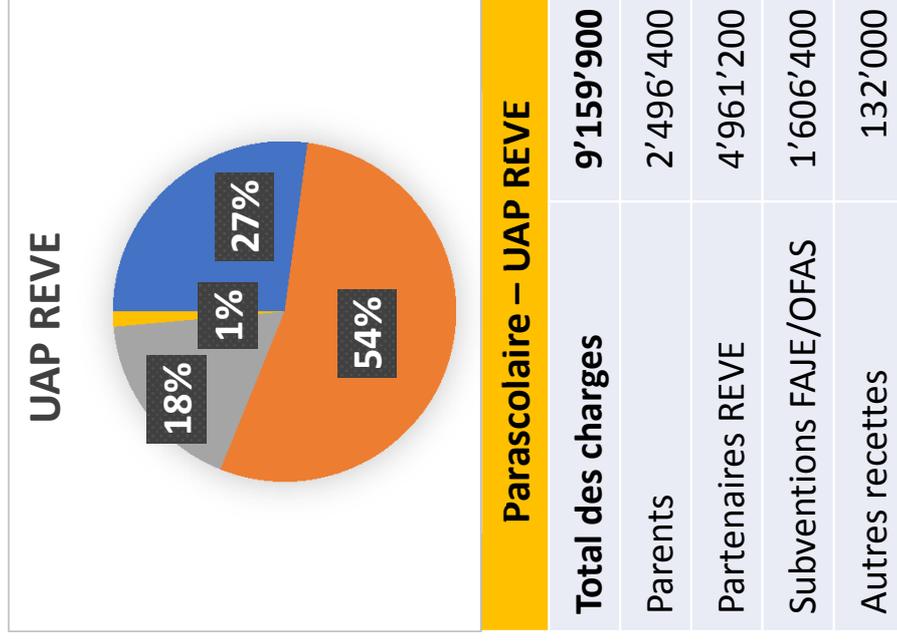
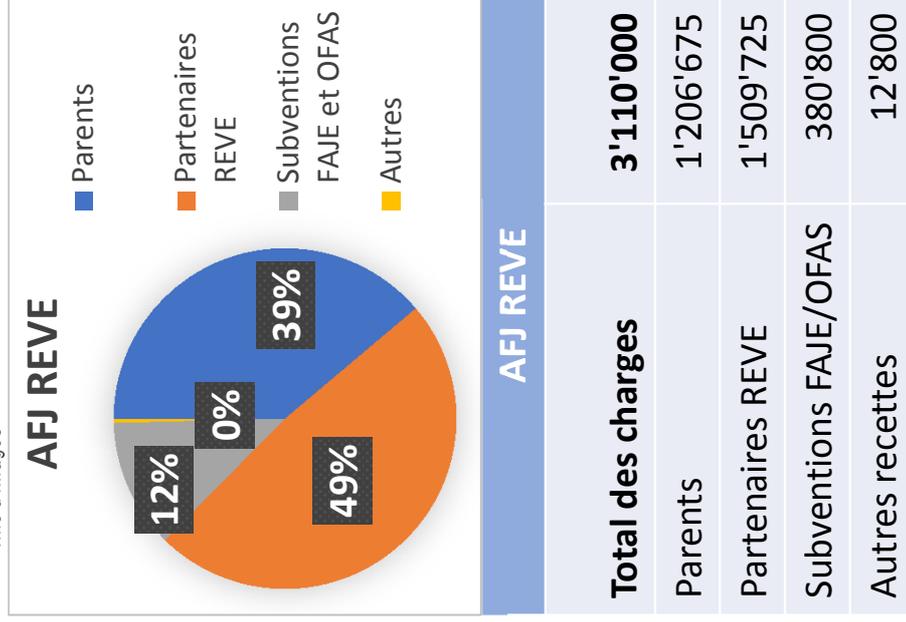
** Ratio enfant/place : 1,49 en garderie
 *** Ratio enfant/place : 1.32 en UAP

3.1 Ratio enfants/place

	Galopins	FSAE	Vevey	Total
Ratio enfants/place Garderies	1.79	1.56	1.44	1.49
Ratio enfants/place UAP		1.41	1.26	1.32

A Vevey, le taux d'occupation d'une place par un enfant est légèrement plus élevé, i.e. les enfants sont placés sur plus d'heures/jours que les enfants fréquentant les structures de La Tour-de-Peilz, à l'exception des Galopins.

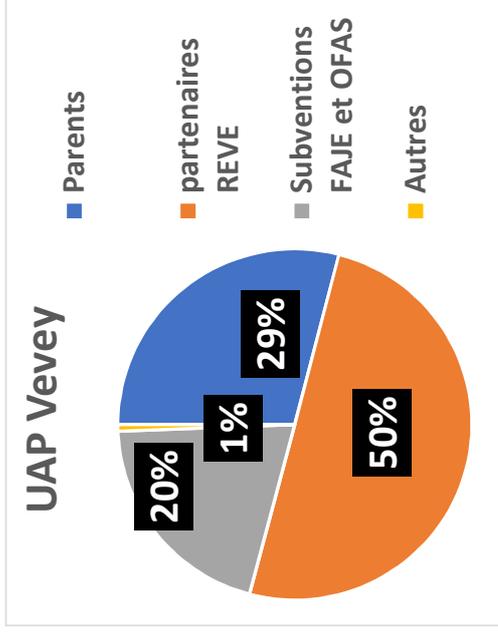
4. Coût B 2020 REVE



4.1 Coût B 2020 Vevey

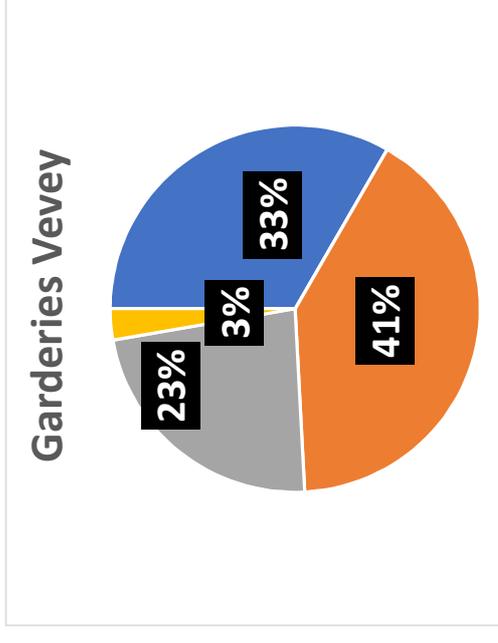
AFJ VEVEY	
Total des charges	
Parents	
Ville de Vevey	637'795
Subventions FAJE/OFAS	
Autres recettes	

18.02.2020



Parascolaire – UAP VEVEY	
Total des charges	4'723'300
Parents	1'370'600
Ville de Vevey	2'366'800
Subventions FAJE/OFAS	956'600
Autres recettes	29'300

DJEFS - Secteur famille



Pré-scolaire VEVEY	
Total des charges	10'106'347
Parents	3'363'500
Ville de Vevey	4'132'600
Subventions FAJE/OFAS	2'334'447
Autres recettes	275'800

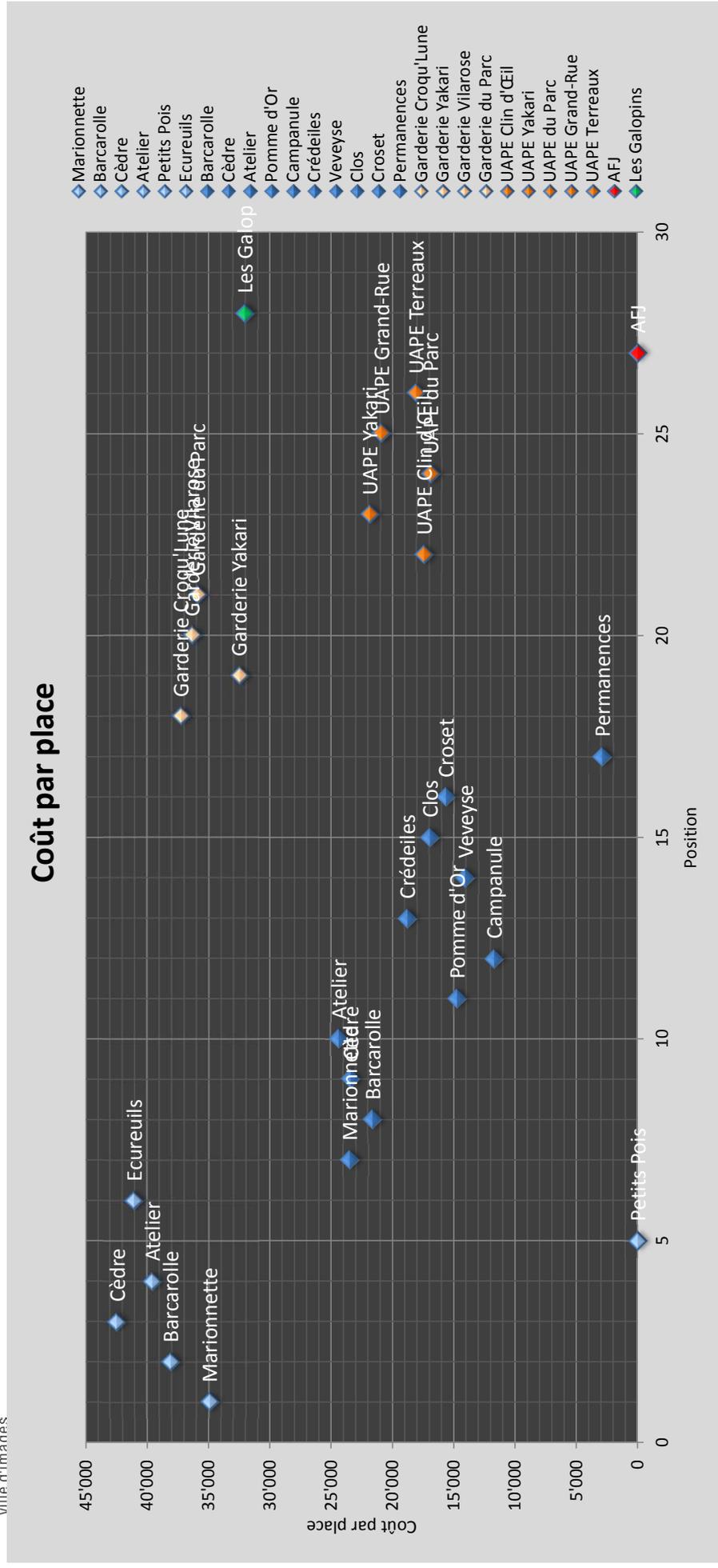
10

5. Coût moyen par place, type et tiers payant

Nb de places/enfants et coûts REVE	AFJ REVE	UAP REVE	Garderies REVE
Nbre de places		524	461
Coût moyen par place		17'549	38'760
Parents	2'080	4'764	11'436
Partenaires REVE	2'603	9'468	18'572
Subventions FAJE et OFAS	657	3'066	8'014
Autres recettes	22	252	738

* Ratio préscolaire REVE : 1 place pour 1,49 enfant, Parascolaire REVE : 1 place pour 1.32 enfants

5.2 Comparaison du coût par place entre exploitants par type d'accueil



6. Evolution du taux de couverture REVE selon dossier de reconnaissance FAJE

Plan de développement du Réseau REVE sur 5 ans (2020-2025) par type d'accueil selon exigences FAJE avec taux de couverture (TC) minimum exigé ou recommandé.

Nbre d'enfants, places et taux de couverture	Situation initiale		Situation actuelle		Situation planifiée		min. FAJE exigé Maintien TC 2015		Recommandé FAJE +2% PRE/+4% PARA	
	Année	2015	2019	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025
Nb enfants 0-4 ans		2'035	2'105	TC	2'227	TC	2'227	TC	2'227	TC
Garderies – nb places		491	463	22%	537 = +74 places	24.1%	537	24.1%	582 = +119 places	26.1%
Nb enfants 5-12 ans		3'199	3'367		3'430		3'430		3'430	
UAP – nb places		267	488	14.5%	488	14.2%	286	8.3%	423	12.3%

6.1. Taux de couverture à Vevey in/out Réseau REVE

Nbre d'enfants, places et taux de couverture (TC)	Situation actuelle Vevey in REVE		Situation planifiée Vevey out REVE	
Année	2019	2025	2019	2025
Nb enfants 0-4 ans	1511	1149		
Garderies – nb places	293	263 (sans Ecureuils)		
Taux de couverture	19.4% vs 22	22.9% vs 22/24.1		
Nb enfants 5-12 ans	1732	1822		
UAP – nb places	327	327		
Taux de couverture	18.9% vs 14.5	17.9% vs 14.5/8.3		

Le taux min exigé par la FAJE en cas de constitution d'un nouveau réseau indépendant à Vevey devrait être basé sur le référentiel 2015 de Vevey qui est à 30 places près celui d'aujourd'hui. L'offre en UAP est elle largement supérieure au minimum requis.

6.2 Gain de places à Vevey

Cercle de Corsier ou TDP

Gain garderies pour Vevey hors Réseau REVE	Vevey exploitant	Galopins	FSAE	Total
Nb d'enfants hors Vevey	135 / 74*	3	223	361
Nb d'enfants veveysans	288	22	18	328
TOTAL	423 / 362	25	241	689
Nb de nouveaux enfants pouvant potentiellement être accueillis à Vevey : <ul style="list-style-type: none"> - Avec Ecoreuils : $135+3-18 = 120$ - Sans Ecoreuils : $74+3-18 = 59$ 				
*Si on sort des chiffres la Garderie les Ecoreuils qui accueillent des enfants du Cercle, ce sont 74 enfants qui sont placés à Vevey		Total enfants veveysans pouvant être accueillis à Vevey <ul style="list-style-type: none"> - avec Ecoreuils : 430 - sans Ecoreuils : 369 		
		Gain potentiel 102 enfants, (71 places) ou 59 enfants (41 places) mais sans Ecoreuils		

Constat : En cas de sortie du réseau et sur la base des valeurs au 17.02.2020, la Ville de Vevey devrait rapatrier 18 enfants placés à la FSAE. A terme, 135 enfants hors réseau devraient quitter les structures de Vevey, 74 si on exclut la garderie Les Ecoreuils gérée par Vevey mais sise aux Monts-de-Corsier. Vevey aurait ainsi un potentiel d'accueil supplémentaires pour 59 enfants en ajoutant la garderie les Galopins. Au final, Vevey pourrait accueillir 369 enfants contre 328 accueillis aujourd'hui (équivalent à 41 places suppl. env.).

7. Conséquences d'une sortie du réseau REVE

	Positif	Négatif
Origine interne	<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactivité à la demande • Adaptation organisationnelle • Libre choix stratégique et opérationnel • Efficience • Maîtrise et pilotage des charges 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de la mutualisation des outils de gestion (?) • Charges financières plus élevées (augmentation de places pour les Veveysan-ne-s • Abandon d'un service «régionalisé» par 2 communes
Origine externe	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Libre choix de la politique familiale veveysanne • Réponse aux besoins – développement de places • Conservation des acquis sociaux 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrait gestion AFJ par LTDP • Rupture/déclin de la collaboration avec le Cercle • Licenciement de collaborateur(s) si maintien du taux actuel de place exigé (perte d'image) • Sortie de Nestlé

QUESTION?



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Manon Fawer, cheffe de service